

## CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023

Salle du conseil municipal à 18h30

### Étaient présents :

Monsieur Axel DUGUA, **Maire** ;

Monsieur Régis CADEGROS ; Madame Andonella FLECHET ; Monsieur Jean-Luc DEGRAIX ;  
Madame Stéphanie CALACIURA ; Monsieur Gilles GRECO ; Madame Sandrine FRANÇON  
(jusqu'à 23h) ; Monsieur Jean-Paul RIVAT ; Madame Aline MOUSEGHIAN ;  
Monsieur Bruno CHANGEAT ; Madame Catherine CHAPARD ; Monsieur Daniel FAYOLLE ;  
Madame Béatrice COFFY (jusqu'à 20h30), **adjoints**.

Monsieur François MORANGE ; Monsieur Alexandre CIGNA ; Monsieur Pierre DÉCLINE ;  
Madame Michelle DUVERNAY ; Monsieur Yves ALAMERCERY ; Monsieur Jean-Marc LAVAL ;  
Madame Geneviève MASSACRIER ; Madame Michèle FREDIERE (jusqu'à 21h50) ;  
Monsieur Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h08) ; Monsieur Francis NGOH NGANDO ;  
Madame Florence VANELLE ; Madame Florence VILLEDIEU ; Madame Abla CIPRIANI ;  
Monsieur Raphaël BERNOU ; Madame Dudu TOPALOGLU ; Madame Christiane MARQUET-  
MASSARDIER ; Madame Isabelle SURPLY ; Monsieur Jean MINNAERT ;  
Madame Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; Monsieur Romain PIIER ;  
Madame Nathalie ROBERT ; Monsieur Pierre-Mary DESHAYES ; Madame Juliette BOULLIAT ;  
Monsieur Luc CHEVALLIER, **conseillers municipaux**.

### Absents représentés :

Madame Sandrine FRANÇON qui donne pouvoir à Monsieur Bruno CHANGEAT (à partir de 23h) ;

Madame Béatrice COFFY qui donne pouvoir à Monsieur Raphaël BERNOU (à partir de 20h30) ;

Madame Michèle FREDIERE qui donne pouvoir à Monsieur Luc CHEVALLIER (à partir de 21H50) ;

Monsieur Jean-Luc BOUCHACOURT qui donne pouvoir à Madame Andonella FLECHET (à partir de 23H08) ;

Monsieur Philippe PARET qui donne pouvoir à Monsieur Daniel FAYOLLE ;

Madame Ayse CALYAKA qui donne pouvoir à Monsieur Gilles GRECO.

**Quorum** : 33 conseillers sont présents, la majorité étant de 20, le quorum est atteint

**Secrétaire élu pour la durée de la session** :

Monsieur Bruno CHANGEAT.

Monsieur le Maire, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30. L'ordre du jour est le suivant :

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

1 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

**FINANCES**

2 - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023 - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

3 - FIXATION DES TARIFS DES PRESTATIONS ET SERVICES LOCAUX - ANNÉE 2024

4 - RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF)

5 - RÈGLES ET DURÉES D'AMORTISSEMENTS EN M57

6 - AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

7 - CORRECTION SUR EXERCICES ANTÉRIEURS - RÉGULARISATION DE TVA

8 - ADMISSIONS EN NON VALEUR

9 - REPRISE DE PROVISIONS DE LA ZAC DE LA VARIZELLE ET DES OPÉRATIONS DE SWAP SUR 2 EMPRUNTS DE LA VILLE

10 - OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

**RESSOURCES HUMAINES**

11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

12 - PERSONNEL COMMUNAL - MISES À DISPOSITION AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE 2024 - RENOUVELLEMENT

13 - MISE À DISPOSITION D'UN TECHNICIEN TERRITORIAL DANS L'EMPLOI DE CONSEILLER DE PRÉVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNE DE L'HORME

14 - RECRUTEMENT D'UN(E) RÉFÉRENT(E) JEUNESSE PAR VOIE CONTRACTUELLE

15 - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ EN VERTU DE L'ARTICLE L.332-23 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

16 - MÉDECINE PROFESSIONNELLE - MISE À DISPOSITION DE LOCAUX MÉDICAUX SITUÉS 1 RUE BAZINE À SAINTCHAMOND - RENOUVELLEMENT

17 - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1ER JANVIER 2024

18 - INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

## **CULTURE**

- 19 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION "COMITÉ DES FÊTES" ET LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND - RENOUELEMENT
- 20 - SAISON CULTURELLE 2023-2024 - PARTENARIAT AVEC DIFFÉRENTS ACTEURS LOCAUX - CONVENTIONS
- 21 - CONVENTIONS TRIENNALES DE RÉSIDENCES D'ARTISTES AVEC LES COMPAGNIES AOI ET VOLTAÏK 2021-2023- AVENANTS N°1
- 22 - ACTION CULTURELLE - CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS ARTE DIEM, ATOUT MONDE ET RHINO JAZZ(S) FESTIVAL – RENOUELEMENT
- 23 - CONVENTION RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA SAS VEO URFOL SAINT CHAMOND DANS LE CADRE DE LA LOI SUEUR - AVENANT N°1

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- 24 - COMMERCE - DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES AU REPOS DOMINICAL ACCORDÉES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 – AVIS

## **VIE ASSOCIATIVE**

- 25 - MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS À TITRE GRATUIT AU PROFIT D'ASSOCIATIONS -MODÈLES DE CONVENTIONS

## **SPORTS**

- 26 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PÉTANQUE SAINT-CHAMONAISE
- 27 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPÉLÉO CLUB LES OREILLARDS
- 28 - CONVENTION DÉFINISSANT LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION ATTRIBUÉE À LA SAS SAINTCHAMOND BASKET VALLÉE DU GIER EN SOUTIEN AU CENTRE DE FORMATION
- 29 - MAISON DES SPORTS - RÈGLEMENT INTÉRIEUR – MODIFICATION

## **EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE**

- 30 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RELAIS PETITE ENFANCE DE SAINT-CHAMOND
- 31 - DISPOSITIF "NOTRE ÉCOLE, FAISONS LA ENSEMBLE" - FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE - CONVENTIONS DE FINANCEMENT
- 32 - RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE
- 33 - DISPOSITIF INITIATIVES LOCALES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

## **PATRIMOINE COMMUNAL**

- 34 - PATRIMOINE COMMUNAL - CESSION D'UN LOCAL COMMERCIAL SIS 9 RUE GAMBETTA À LA SCI MURAT
- 35 - PATRIMOINE COMMUNAL - CESSION DE L'IMMEUBLE 16 RUE ANTOINE DUMAINE À LA SAS TSI

## **TRAVAUX - BATIMENT - VOIRIE - RESEAUX**

- 36 - SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2023
- 37 - SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - DISSIMULATION DE RÉSEAUX SECS ET TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - RUE RENÉE PEILLON

### **PREVENTION - SECURITE**

38 - DISPOSITIF CHANTIERS ÉDUCATIFS - CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES SOCIO-ÉDUCATIFS DE LA VILLE ET LA DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA LOIRE (DTPJJ) - AVENANTS N°3

### **INTERCOMMUNALITE**

39 - CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE ET LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND POUR LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

40 - CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE ET LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND POUR LA GESTION DES TERRAINS FAMILIAUX

41 - SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE - APPROBATION DE LA RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION COMMUNALES DANS LE CADRE DE TRAVAUX EXCEPTIONNELS DE VOIRIE, CONFORMÉMENT À L'AVIS RENDU PAR LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) RÉUNIE LE 24 OCTOBRE 2023

42 - INTERCOMMUNALITÉ - SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

43 - INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER (SIARG) – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

44 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) CAP MÉTROPOLE - RAPPORT DE GESTION 2022

45 - INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV) - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

46 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV) - MODIFICATION DES STATUTS

47 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV) - RETRAIT DE LA COMMUNE DE PIERRE-BÉNITE DU SITIV

48 - SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – MODIFICATIF

### **ADMINISTRATION GENERALE**

49 - REMPLACEMENT AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES

50 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE CAP MÉTROPOLE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET AU COMITÉ D'AUDIT - MODIFICATIF

51 - PRÉSENTATION DES ACTIONS ENTREPRISES À LA SUITE DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES CONCERNANT LA GESTION DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND AU COURS DES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS

### **COMMANDE PUBLIQUE**

52 - FOURRIÈRE AUTOMOBILE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE

### **COMPTES-RENDUS**

53 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



54 - RELEVÉ DES MARCHÉS, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLEL 2122-22-4ÈME DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

**M. le Maire :** Messieurs, Mesdames, chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose qu'on attaque le Conseil par l'appel qui sera fait par le DGS, Patrice MONTÈS.

**M. MONTES :** Merci. Bonsoir.

*Monsieur le Directeur général des services procède à l'appel nominal.*

**M. le Maire :** Merci à notre DGS, Patrice MONTÈS.

Il va nous falloir désigner un secrétaire de séance ou une secrétaire de séance. Qui se porte volontaire ? Bruno CHANGEAT ? Allez, très bien.

Monsieur MINNAERT, je vous laisserai la parole juste après. Tout d'abord, avant la séance du Conseil municipal, j'aimerais prendre un temps suite à de tristes événements qui sont venus nous heurter ces dernières semaines.

Tout d'abord, fin octobre dernier, nous avons eu malheureusement la douleur d'apprendre le décès de Christophe RIOU qui était le Directeur de la police municipale de Saint-Chamond depuis juin 2017. J'aimerais qu'on ait tous une pensée ce soir pour Christophe qui aura marqué notre commune, ses collègues, les élus et nos habitants à la fois par sa bienveillance, sa gentillesse, son professionnalisme bien évidemment et son investissement sans faille au service de chacun, au service de tous. Nous avons perdu, la Ville de Saint-Chamond, un des nôtres et nous avons une pensée particulière, bien évidemment, ce soir pour son épouse, ses enfants, sa famille, ses proches, ses collègues et, particulièrement, j'aimerais avoir une grosse pensée ce soir à toute l'équipe des agents de la police municipale et à son adjoint délégué, Gilles GRECO.

J'aimerais aussi vous évoquer l'émotion suite au drame de Crépol où s'est déroulé l'assassinat du jeune lycéen de 16 ans, Thomas. Nous pensons aussi à lui ce soir. Nous adressons nos pensées et nos condoléances à sa famille et à ses proches. L'émotion qui découle d'un tel drame laisse parfois peu de mots, je pense qu'il est toujours dur de se positionner. Un sentiment, bien évidemment, parfois d'énervement et des questions.

J'apporte aussi mon soutien le plus prompt à Marie-Hélène THORAVALL, Maire de Romans-sur-Isère, menacée de mort ces derniers jours dans un contexte de grande tension. Les élus de la République ne doivent pas être attaqués comme ça.

J'ai également une pensée et nous avons ensemble une pensée pour les victimes de l'attentat qui a eu lieu ce week-end à Paris tuant un jeune touriste germano-philippin et en blessant deux autres. Nous assurerons, bien évidemment, tout notre soutien aux victimes touchées ainsi qu'à la Ville de Paris qui voit son sol, encore une fois, touché par un attentat lâche et inqualifiable.

Voilà ce que je voulais vous dire en préambule de cette séance, avoir un mot et une pensée pour toutes ces personnes, que ce soit de la Ville de Saint-Chamond ou pour notre pays qui est la France et la République.

Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT** : Nous nous associons aussi à toutes ces personnes que vous avez évoquées et en tant qu'élus d'opposition écologiste, nous souhaitons également honorer la mémoire de Monsieur Christophe RIOU, chef de police municipale. Nous pouvons témoigner du respect des personnes et de l'accueil bienveillant dont cet agent des forces publiques a fait preuve lors de chaque Conseil municipal. Il était présent dans l'ombre pour assurer la sécurité et le bon ordre des Conseils municipaux. Nous avons eu l'occasion de le croiser lors de commissions. Nous n'étions pas toujours d'accord, il savait avec professionnalisme expliquer la démarche pour l'ensemble de son équipe et l'intérêt de la population. Nous assurons notre respect à toutes ces personnes qui exercent des métiers difficiles et à risque avec règle et humanité. Nous pensons à sa famille et à tous ses amis qui ont vécu le choc de perdre un être cher sans y être préparé. Nous souhaitons à tous ses proches que sa mémoire perdure à travers ce qu'il a apporté à chacun d'eux.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur MINNAERT. Madame SURPLY.

**Mme SURPLY** : Oui, merci. Chers collègues, nous avons demandé, avec notre groupe, une minute de silence, mais je vous remercie pour ce mot parce que je pense qu'à travers une minute de silence, on évite d'oublier ces drames-là, on évite de laisser dans les limbes de l'oubli des drames auxquels on s'habitue alors que ça soit la disparition tragique et soudaine du capitaine RIOU ou bien de nos compatriotes qui sont tués parce que Français. Je vous remercie d'avoir eu cette attention même si je pense qu'il n'aurait pas été de trop que nous puissions nous lever avec une minute de silence.

**M. le Maire** : Merci, Madame SURPLY, en effet, mais nous ne vous avons pas attendu pour faire cet hommage, bien évidemment, à Christophe RIOU et vous savez, parfois, plus que des minutes de silence ont fait aussi vivre finalement les mémoires en pensant régulièrement à lui en étant proche aussi de ses collègues et je tiens à saluer, encore une fois, vraiment tous les agents de police municipale. Comme vous l'avez dit, Monsieur MINNAERT, c'est un choc, c'est brutal, on ne s'y attendait pas donc, on essaie d'être à leurs côtés et c'est aussi comme ça qu'on rend hommage aux personnes.

On peut attaquer le Conseil municipal ?

### ***PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2023***

**M. le Maire** : Tout d'abord, je propose de mettre à l'adoption le PV du Conseil municipal du 23 octobre et il manque aussi des signatures pour celui du 12 septembre. Madame SURPLY.

**Mme SURPLY** : Oui. J'aurais voulu savoir s'il était possible de rectifier page 17 où, quand je vous demande une suspension de séance et que je dis : « Elle est de droit », il y a marqué : « Élu de droite » et ce n'est pas vraiment ce qu'on a dit, vous et moi. Donc, s'il était possible de rectifier.

**M. le Maire** : Ça ne marche pas, c'est vrai. Le secrétariat général prend note et bien évidemment, nous apporterons cette modification au procès-verbal.

Alors, pour le PV du 23, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. À l'unanimité. Je vous remercie.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, Mme Nathalie ROBERT, Mme Isabelle SURPLY).*

**M. le Maire :** Je vous propose que l'on passe au premier dossier de ce Conseil municipal avec l'installation d'un nouveau conseiller justement.

#### ***DL20230147. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL***

**M. le Maire :** Comme vous le savez certainement, Sylvie THEILLARD a démissionné de la liste Ensemble pour Saint-Chamond et de son mandat suite à un départ pour des raisons professionnelles et pour suivre son mari. J'aimerais ce soir, bien évidemment, rendre hommage à Sylvie THEILLARD qui a porté la délégation, pendant près de trois ans, enfin, un peu plus de trois ans même, de l'éducation. Beaucoup de travail accompli au sein des institutions et des écoles et je tenais ce soir vraiment à la remercier pour tout ce qu'elle a fait. Je pense, bien évidemment, à la cantine de l'école de Chavanne et les projets de réhabilitation qui vont avoir lieu dans les prochaines semaines, que ce soit le Chatelard, que ce soit bien évidemment l'école de Chavanne et puis, sans oublier le projet de début de mandat de l'école Lamartine et de la suppression du préfabriqué. Donc, merci à elle de son investissement sans faille à nos côtés. Donc, nous accueillons ce soir un nouveau conseiller municipal pour la remplacer qui n'est autre que Luc CHEVALLIER, à droite du demi-cercle sur le côté, pareil, qui a été sur notre liste, qui est le suivant de liste. Je remercie Luc, bien évidemment, d'avoir accepté de rejoindre le Conseil municipal et la majorité municipale. Luc travaillera, bien évidemment, en partenariat sur le sport et sur l'agriculture avec Daniel FAYOLLE pour continuer à porter cette délégation haut et fort. Je connais son engagement, son investissement, son engouement aussi pour Saint-Chamond. Lui qui est natif d'ici, longtemps sportif dans de nombreuses associations de la Commune. Donc, je suis très heureux, Luc, de t'accueillir ce soir et merci de nous rejoindre et je suis persuadé du travail qui sera accompli avec Daniel sur ces deux belles délégations.

Madame SURPLY.

**Mme SURPLY :** Oui, merci. La première chose est qu'il a été assez désagréable de découvrir la démission de Madame THEILLARD par les parents d'élèves finalement et nous aurions aimé, avec Madame ROBERT que vous puissiez travailler à une meilleure communication quand il y a des départs. C'est vrai que Madame – je crois – MASSARDIER s'est retrouvée par intérim, arrêtez-moi si je me trompe.

*Intervention hors micro*

**Mme SURPLY :** Non ? Responsable par intérim ? En tout cas, je ne sais pas trop, mais c'est assez désagréable, dans un souci de droit d'information des élus, toujours d'apprendre les choses après, mais c'est un peu une question d'habitude. Nous souhaitons évidemment la bienvenue à Monsieur CHEVALLIER et je trouve très sympathique que vous ayez – comme ça – des colorations politiques, puisqu'il se présente lui-même – comme nous l'avons souvent entendu – comme l'ami de gauche d'Hervé REYNAUD et je trouve vraiment très sympathique que vous puissiez avoir des ouvertures comme ça dans la majorité. Je vous souhaite la bienvenue, mais il n'y a pas de problème là-dessus.

Je voulais aussi annoncer que nous avons prévu d'intégrer un nouveau conseiller municipal dans notre groupe, mais suite aux pressions qui ont été exercées, notre groupe, ce soir, ne s'agrandira pas à trois, mais sachez – je vais regarder en l'air, comme ça, les gens ne se sentiront pas concernés – mais que la personne qui prône les mêmes idées que nous et qui les assume sera toujours le ou la bienvenue dans notre groupe le jour où il ou elle souhaitera. C'était dans les tuyaux, mais visiblement, je crois que votre majorité en a décidé autrement. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Tout d'abord, Madame SURPLY, la différence entre vous et nous est que vous faites de la politique politicienne et nous faisons de la politique locale. C'est pour ça qu'il y a, bien évidemment, une coloration qui peut être différente, mais on a un seul objectif, c'est l'intérêt des Saint-Chamonais qui est bien évidemment le contraire du vôtre. De toute façon, ça se connaît bien parce que vous n'habitez d'ailleurs pas à la commune, mais à la région lyonnaise.

Sur le deuxième sujet du Conseil municipal, sur qui devait vous rejoindre, on a bien reçu votre mail, d'ailleurs, les services vous ont appelée. Encore une fois, Madame SURPLY, vous avez fait perdre du temps aux services – je le dis clairement, avec cette demande – qui ont pris contact avec vous pour savoir qui était cette personne, mais j'ai l'impression que c'est juste un mensonge de plus et comme vous le voyez, aucun élu de ma majorité ne souhaite, pour l'instant en tout cas, vous rejoindre. Je pense qu'il n'y a pas de pression de personne. Chaque personne, Madame SURPLY, est grande et peut faire, bien évidemment, ce qu'elle veut. Je pense juste que c'est un mensonge de plus, c'est un bluff de plus, de la politique politicienne d'Isabelle SURPLY.

Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT :** Ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas de chez nous. Nous prenons acte, pour la deuxième fois depuis l'élection sénatoriale du Maire précédent, de l'arrivée d'un nouveau conseiller municipal de droite. Nous avons lu dans *Le Progrès* du 2 décembre 2023 ce qui motive l'engagement d'une des plus jeunes élues municipales. Jean FERRAT, un des grands auteurs compositeurs-interprètes de la chanson française, se questionne dans sa chanson : « Mais dites-moi, mais dites-moi à quoi peut correspondre en notre temps un jeune, un jeune Republicain-Indépendant ». Ce mouvement rassemblait les jeunes de droite de l'époque. La réponse à cette question reste encore mystérieuse pour nous aujourd'hui. Quand des jeunes s'investissent pour le climat, pour la justice sociale, pour l'amitié entre les peuples, quand des jeunes défendent le droit de leur camarade d'être ici présent ou qu'ils s'opposent à l'accumulation des richesses par des milliardaires, de notre point de vue, écologistes, ces jeunes-là sont en phase avec les enjeux de leur temps et préparent l'avenir dont a besoin l'humanité. L'avenir n'est pas, pour nous, de s'engager dans une municipalité de droite qui détruit l'environnement. Nous pensons qu'il y a d'autres exemples à donner à la jeunesse que les affaires de management, la grande distribution alimentaire ; on sait que de produire et manger local est un puissant levier pour lutter contre le dérèglement climatique, pour assumer la fin de mois, pour faire société.

Comme Jean FERRAT, nous espérons que la jeunesse républicaine, que leur avenir était et est dans les musées. Pour les autres élus, nous pouvons simplement espérer qu'ils fassent leur chemin de Damas pour un jour changer de bord.

**M. le Maire :** Monsieur MINNAERT, on marche sur la tête ce soir. Vous nous faites toute une dissertation sur l'engagement de Juliette BOULLIAT – je le salue – qui est un engagement apolitique pour la Ville de Saint-Chamond, vous ramenez ça au national et à l'écologie. C'est lunaire, Monsieur MINNAERT.

Luc CHEVALLIER.

**M. CHEVALLIER :** Oui, simplement pour répondre à Madame SURPLY, de gauche ou de droite, certes, mais avant tout, Saint-Chamonais. Je suis là pour ça, pour les Saint-Chamonais, vous pouvez rire, certes, mais je suis un vrai Saint-Chamonais. Merci, Monsieur le Maire.

**M. le Maire :** Merci à Monsieur CHEVALLIER de nous rejoindre. Des élus investis pour leur commune, quoi de mieux. Donc, il nous est juste demandé de prendre acte de cette délibération.

Délibération n° 2.

*Intervention hors micro*

**M. le Maire** : Pardon, Madame MASSARDIER. Ce n'est pas une volonté de ne pas vous donner la parole.

**Mme MARQUET-MASSARDIER** : Ce n'est pas grave, c'est moi qui avais fermé mon micro parce que je pensais que vous alliez répondre. Je voulais juste répondre à Madame SURPLY que depuis trois ans quand même qu'on fonctionne, je n'ai jamais remplacé et je n'ai jamais été – je ne sais plus ce que vous avez dit – intérimaire ou je ne sais pas quoi. En tout cas, je siège au Conseil d'école du Chatelard depuis 2020 donc, je n'étais pas là pour remplacer Madame THEILLARD.

**M. le Maire** : Merci, Madame MASSARDIER, de remettre l'église au milieu du village finalement, mais j'ai l'impression que Madame SURPLY ne suit pas toujours. Bien évidemment, d'ailleurs, je peux vous le dire ce soir, c'est Florence VANELLE qui va suppléer à Sylvie THEILLARD et qui prendra la délégation de, bien évidemment, l'enfance et l'éducation et elle sera, bien évidemment, accompagnée de Juliette BOULLIAT qui sera déléguée auprès de Florence VANELLE pour un binôme, pour travailler sur ces délégations. Bien évidemment, à aucun moment, Madame MASSARDIER n'a suppléé à Sylvie THEILLARD à part – et je vous remercie, Madame MASSARDIER – de siéger dans votre Conseil d'école, ce qui permet toujours de faire avancer les dossiers locaux.

*Le Conseil municipal prend acte.*

**M. le Maire** : On peut continuer ? Du coup, on a pris acte.

La délibération n° 2 sur les finances pour une décision modificative. Je passe la parole au premier adjoint, Régis CADEGROS.

### ***DL20230148. EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023 – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2***

**M. CADEGROS** : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Oui, il s'agit donc de notre seconde et dernière décision de modification du budget 2023, une décision modificative au niveau de la section de fonctionnement.

Tout d'abord, au niveau des recettes, nous avons un remboursement d'assurance suite au décès dont on a parlé tout à l'heure et c'est une partie de notre assurance qu'il nous rembourse, une partie du capital décès que nous avons versé à la famille. Donc, nous avons une recette supplémentaire de 40 000 €.

La deuxième ligne correspond au filet de sécurité pour 474 000 €. Alors là, c'est une aide de l'État que nous avons obtenue. Une aide de l'État de 2022 suite à l'augmentation du point d'indice de 3 % en 2022 et suite à l'augmentation de l'inflation notamment sur l'énergie et les produits alimentaires.

La troisième ligne, 362 €, c'est une reprise de provision sur les créances douteuses. Vous aurez une délibération dans un moment. Donc, on rentrera plus en détail à ce moment-là.

Au niveau des dépenses, nous avons une location d'Algeco pour l'école du Chatelard pour 76 400 €.

Nous avons une augmentation de nos charges de personnel pour 100 000 €. Les raisons, c'est d'une part, le capital décès que nous avons versé et d'autre part, l'indice minimum de la fonction publique qui a augmenté de huit points au 1<sup>er</sup> juillet.

La troisième ligne, c'est une admission en non-valeur pour 5 880 € et il y a une délibération aussi à ce sujet, j'y reviendrai tout à l'heure, et une régulation de TVA pour 22 470 €, là aussi, il y a une délibération à ce sujet et j'y reviendrai tout à l'heure aussi, ce qui fait qu'au niveau de la section d'investissement, nous avons un virement supplémentaire de 309 622 €. Ce virement supplémentaire correspond à notre épargne brute qui augmente de 309 000 € et logiquement, nous devrions avoir, en fin d'année, une épargne brute aux alentours de 4 millions ou 4,1 millions d'euros avec un taux d'épargne brut de 8,3 % d'après nos prévisions actuelles aujourd'hui.

Au niveau de l'investissement, nous avons des dépenses supplémentaires. Nous avons un reversement de taxe d'aménagement pour 12 120 € suite à l'annulation de deux permis de construire en 2014 et 2015. On avait touché donc la taxe d'aménagement. Comme ces permis de construire ont été annulés, nous reversons cette taxe d'aménagement. Nous ne prévoyons pas d'acquisition de fonds de commerce d'ici la fin d'année. Donc, nous remettons au pot commun 130 000 €. Les projets de signalisation parking sont reportés sur 2024. Donc, nous récupérons 150 000 €. Nous faisons une préemption sur certains bâtiments de Novaciéries pour 420 000 € donc, vous voyez, ça apparaît en dépense, mais ça apparaît aussi en recette parce que c'est la Commune qui rachète un bâtiment qui est à côté de la halle n° 7 sur Novaciéries, que c'est un bâtiment qui avait une emprise sur la halle 7 et qui gênait au projet que nous avons pour l'aménagement de cette halle 7. Donc, la Commune préempte pour 420 000 € et dans la foulée, quatre métropoles nous rachètent pour 420 000 €. C'est ce qui apparaît en recette dans la ligne des recettes.

Enfin, les deux dernières lignes, c'est un virement de crédit du chapitre 21 au chapitre 23 pour 250 000 €. Ça correspond à des avances pour véhicules que nous avons faites au niveau de camions-bennes et de chariots télescopiques et comme nous ne pourrions pas être livrés d'ici la fin de cette année, nous sommes obligés de changer de chapitre, du 21 au 23, il n'y a pas d'incidence financière nouvelle.

Au niveau des recettes, nous avons la cession du bâtiment sur Novaciéries pour 420 000 €, le virement de la section de fonctionnement dont j'ai parlé de 309 622 €, ce qui fait que notre emprunt d'équilibre prévisionnel diminue de 577 000 €. Je rappelle que notre emprunt d'équilibre est prévu après le budget supplémentaire autour de 9 millions d'euros donc, là, nous diminuons à 8,5 millions d'euros. Je vous le dis tout de suite, ces emprunts d'équilibre, nous n'allons pas les réaliser. Nous avons déjà emprunté, cette année, 6 millions d'euros et nous n'en emprunterons pas d'ici la fin d'année, ce qui fait que le capital restant dû, si l'emprunt avait été réalisé, aurait été de 30 millions d'euros avec un ratio de 7,3 ans.

Voilà les informations que je peux vous donner pour cette décision modificative.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur CADEGROS, pour ces explications claires. Madame SURPLY.

**Mme SURPLY :** Oui. En préambule, j'aimerais aussi mettre l'église au milieu du village parce que vous nous proposez une décision modificative ce soir au début de 54 points à l'ordre du jour. Ce qu'il faut savoir et ce que les gens sachent, c'est que le Conseil municipal du 20 novembre a été

annulé. Ça va faire une session extrêmement longue pour les services que je salue ce soir, mais de surcroît, vous avez supprimé cinq commissions sans raison, sans report, enfin, si, il y a eu un report aujourd'hui, et quand on demande des comptes, on n'a pas vraiment de réponse. Donc, je vous prie de respecter un peu plus votre position. Détendez-vous parce qu'Antoine PINAY n'est pas né à Saint-Chamond donc, ça va bien se passer. Ce n'est pas parce que vous avez en face de vous, pour la première fois de votre vie, des gens qui vous portent à contradiction qu'il faut sans cesse les rabaisser. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que vous rajoutez des centaines de milliers d'euros pour des dépenses. Effectivement, vous allez voter un budget au mois de mars, ce qui n'était jamais arrivé encore sur cette mandature – entendons-nous bien – pour la simple et bonne raison que vous n'êtes pas prêt, vous n'étiez pas prêt. Vous avez annulé les commissions parce que vous n'étiez pas prêt et vous avez supprimé un Conseil parce que vous n'étiez pas prêt. Je réitère ma question, je n'ai pas eu les raisons pour lesquelles vous avez fait supprimer tout cela. Nous allons probablement vous noyer de questions et vous allez probablement essayer de nous ridiculiser en nous disant que si le Conseil s'allonge, c'est notre faute. En revanche, je ne considère pas que dans cette assemblée, il y ait un débat démocratique. Pardon. Ce n'est pas un débat démocratique de supprimer des commissions et, après, de proposer 54 dossiers. Vous rendez-vous compte ?

Donc, nous ne voterons pas cette décision modificative parce que vous n'étiez pas prêt et que ce n'est pas raisonnable et que quand Monsieur CADEGROS nous explique que 474 000 €, on verra ça la prochaine fois, je suis désolée, mais je ne sais même pas si le tableau est digeste pour ceux qui nous écoutent et qui nous regardent. Franchement, je vous le redis, votre cabinet n'était pas d'accord, mais ce n'est pas sérieux.

**M. le Maire :** Vous êtes encore partie sur tout et rien, mais Régis CADEGROS va vous répondre.

**M. CADEGROS :** C'est pour vous rafraîchir la mémoire. En 2020, lorsque nous avons été élus, nous avons voté dans la foulée au mois d'avril et c'était reporté – c'était même au mois de juin – avec le Covid dans la même procédure, le débat d'orientations budgétaires, le budget et le compte administratif. Vous regardez aussi le règlement, on va parler tout à l'heure de règlement budgétaire, vous verrez qu'on a jusqu'au 15 avril pour voter un budget. Il y a toute une procédure qui est préparée à l'avance pour pouvoir voter un budget jusqu'au 15 avril. On le votera bien avant le 15 avril et on peut même le voter lors des années électorales jusqu'au 30 avril. Donc, nous n'avons pas pris de retard, nous sommes parfaitement prêts.

Je tiens simplement à souligner qu'il y a des commissions finances, il y en a deux par an : une pour le budget et une pour le compte administratif et quand vous êtes invitée, vous ne venez pas.

**M. le Maire :** Allez, une réponse rapide de Madame SURPLY.

**Mme SURPLY :** Oui parce que c'est un mensonge et que depuis plusieurs mois, nous ne recevons plus – avec Madame ROBERT – les convocations. Donc, cessez de dire n'importe quoi. C'est totalement faux et vous le savez. C'est en ça que j'ai envoyé un mail au cabinet, d'ailleurs, qui ne répond un peu qu'à ce qu'il a envie de répondre, mais faisons comme ça.

**M. le Maire :** Merci, Madame SURPLY. Juste pour répondre à vos interrogations, vous dites que je n'ai jamais eu affaire à des contradicteurs. Vous savez, à l'âge de 14 ans, j'ai été arbitre de football et j'avais 22 contradicteurs sur le terrain. Donc, rassurez-vous, ce n'est pas vous qui m'inquiétez, Madame SURPLY. J'ai l'impression que le travail vous fait un peu peur parce qu'il y a 54 points à l'ordre du jour donc, vous avez l'air un petit peu effrayée, mais je suis sûr que tout

le monde va y mettre du sien et que l'on va pouvoir faire passer ces dossiers importants finalement pour la Commune de Saint-Chamond. C'est vrai que je ne vous rabaisse pas, je respecte votre travail, mais la différence entre vous et Antoine PINAY, c'est que déjà, il a été maire et la deuxième chose, il habitait à Saint-Chamond. Donc, ça fait quand même quelques différences. C'est vrai que oui, le Conseil municipal du mois de novembre a été décalé parce qu'on avait besoin d'un temps de préparation. Vous le savez très bien, il y a eu une passation aussi à la Mairie de Saint-Chamond, il a fallu – pour ma part, en tout cas – m'impliquer dans les dossiers, avoir une prise de hauteur et une vision globale qui d'ailleurs est très intéressante. Donc, c'est pour ça que le Conseil municipal a été décalé de quelques jours.

Pour les commissions, vous allez avoir dans les prochaines semaines, bien évidemment, les dates des prochaines commissions parce que ces commissions – je l'ai dit et j'y tiens – bien évidemment qu'elles doivent avoir lieu pour évoquer ensemble les sujets et, d'ailleurs, les évoquer peut-être avant le Conseil municipal parfois et peut-être raccourcir les débats plutôt que de faire de la politique politicienne ici.

Je vous propose d'approuver cette délibération. Qui s'oppose ? Deux oppositions. Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Merci à tous.

*Résultat du vote : Adopté à la majorité (33 pour ; 2 contre : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER).*

**M. le Maire :** Délibération n° 3 sur la fixation des tarifs et des prestations et ainsi que les services locaux pour l'année 2024. Régis CADEGROS.

#### ***DL20230149. FIXATION DES TARIFS ET DES PRESTATIONS ET SERVICES LOCAUX – ANNÉE 2024***

**M. CADEGROS :** C'est une délibération qui fixe les tarifs des prestations pour les services de la ville dont l'application débute au 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile donc, pour une année complète. Cela concerne :

- le domaine public ;
- la médiathèque ;
- la police municipale ;
- la population ;
- la sécurité juridique et la tranquillité publique.

Pour vous dire globalement, nos tarifs augmentent en moyenne de 2,58 %. Je rappelle que l'inflation en 2022 était de 5,2 %, que l'inflation en 2023 est prévue à 5 %. Donc, vous voyez, nos tarifs augmentent de moitié, inférieur à ce que l'inflation est prévue. C'est encore une fois un effort que nous faisons pour tous les Saint-Chamonais. Non seulement nous n'allons pas augmenter les taux d'imposition, mais en plus, l'augmentation des tarifs est modérée et deux fois moins inférieure à l'évolution de l'inflation.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur CADEGROS, pour cette présentation des tarifs. Pas de question ? Madame MASSARDIER.



**Mme MARQUET-MASSARDIER :** Alors, encore une fois parce que je crois que je le demande toutes les années, nous demandons que soit rajoutée sur la matrice la colonne de l'année dernière. Après, on a fait le boulot, on a vérifié tout. Quand même, j'ai une question, c'est comment ? Vous annoncez 2,5 % donc, globalement, effectivement, c'est ça, mais selon les lignes, ce n'est pas la même chose, c'est-à-dire que, pour les cimetières, par exemple, ce sont des augmentations beaucoup plus fortes. Je voulais savoir comment vous faisiez.

**M. le Maire :** On va vous répondre.

**M. CADEGROS :** Oui. C'est tout simplement une moyenne de tous les tarifs. J'ai parlé tout à l'heure que cette délibération concernait le domaine public, la médiathèque, la police municipale. Vous avez pu noter qu'à la médiathèque, il n'y avait eu aucune augmentation de tarif, à la population et sécurité juridique et en moyenne – il y a une moyenne – et en compil, on arrive à un taux de 2,58 %, bien inférieur, encore une fois, à l'évolution de l'inflation.

**Mme MARQUET-MASSARDIER :** J'ai bien compris que c'était une moyenne, ce n'est pas cette question-là, c'est la question de, effectivement, à la médiathèque, il n'y a pas eu d'augmentation ; ce qui concerne l'automobile non plus n'a pas eu d'augmentation sur aucun tarif. Par contre, il y a eu de plus fortes augmentations de l'ordre de 5 %. Donc, comment, quand vous êtes dans la préparation du budget, vous choisissez de faire plutôt 5 % du côté des cimetières, pas du tout d'augmentation sur la fourrière et pas du tout d'augmentation sur la médiathèque, par exemple ? Ce sont bien des choix pensés.

**M. le Maire :** Régis CADEGROS.

**M. CADEGROS :** C'est une concertation avec nos services, avec l'élu en charge et puis nos services, tout simplement. Il y a des services qui n'ont pas proposé d'augmentation et d'autres qui ont jugé que c'était utile de faire une augmentation de quelques centimes, de quelques pourcentages, mais je dis en moyenne, globalement, c'est ce qui est intéressant. La moyenne est simplement de 2,58 %.

**M. le Maire :** Oui et puis non, mais Mme MASSARDIER, je pense qu'on s'est compris.

**Mme MARQUET-MASSARDIER :** Dans le choix des augmentations, il y a aussi un projet politique alors peut-être que ces augmentations-là ne sont pas flagrantes, n'empêche que c'est bien ça. Faire de la politique, c'est faire des choix. Je ne vous demande pas la réponse tout de suite, si vous ne l'avez pas, ce n'est pas grave, mais en tout cas, si on augmente, si on choisit d'augmenter tel budget et pas tel autre, c'est bien parce qu'on le choisit. Ça peut attendre. Je ne suis pas impatiente.

**M. le Maire :** Je ne sais pas si Catherine CHAPARD veut peut-être s'exprimer.

**Mme CHAPARD :** Merci, Monsieur le Maire. Madame MASSARDIER, par rapport au service funéraire, des cimetières, il y a eu quelques augmentations concernant les emplacements, il y a eu une augmentation peut être importante par rapport aux columbariums parce que nous les avons modernisés, ils ont complètement été refaits. Donc, on ne peut pas se permettre de mettre les nouveaux columbariums au même prix que nous les avons précédemment, tout simplement. On essaie de ne vraiment pas faire des augmentations très importantes, on essaie même quelques fois, peut-être 1 € de plus, c'est tout. Mais souvent, l'augmentation intervient parce qu'on a renouvelé, rénové certains monuments, tout simplement.

**M. le Maire :** Merci pour cette réponse précise de Catherine CHAPARD. En effet, nous essayons d'avoir les tarifs les plus attractifs possibles pour nos concitoyens et parfois, c'est vrai que les pourcentages veulent tout dire et ne rien dire parce que parfois, quelques centimes – et je l'ai vu quand j'avais la délégation des sports – parfois, quelques centimes d'augmentation font des gros pourcentages sur des tout petits tarifs, mais on essaie. C'est vrai qu'il y a une augmentation, parfois, due à l'inflation et puis, bien évidemment, par rapport aussi à tous les travaux qu'on peut effectuer dans les différents équipements municipaux du cimetière, à la salle associative, l'établissement sportif ou culturel et je vous en passe d'autres.

Il est proposé d'approuver cette délibération. Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Six abstentions. Merci pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).*

**M. le Maire :** Passons ensuite à la délibération n° 4, le RBF, Règlement budgétaire et financier.

#### ***DL20230150. RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF)***

**M. CADEGROS :** Oui, le Règlement budgétaire et financier. Ça va être un petit peu technique, là, je vais essayer d'être plus clair possible pour ce Règlement budgétaire et financier. Vous savez que suite à la loi NOTRe – c'est la Nouvelle organisation territoriale de la République – qui date du 7 août 2015, les collectivités territoriales doivent adopter une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable qui est la M57 et, ceci, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Je rappelle que nous avons voté ce passage à la M57 lors du Conseil municipal du mois de juin, le 26 juin dernier, et je rappelle que cette nouvelle nomenclature comptable, la M57, va devenir le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales en reprenant les principes communs de la M14 de la commune, de la M52 pour le département et de la M74 pour la région. Cette mise en œuvre, justement, de cette nouvelle nomenclature budgétaire nécessite au préalable l'adoption d'un Règlement budgétaire et financier. Alors, vous avez reçu un document très complet qui a été établi par la direction des Finances avec, à sa tête, Madame Christelle RON que je remercie pour ce travail. Je vais essayer d'en ressortir les principaux éléments.

Tout d'abord, en ce qui concerne le cadre budgétaire et nous parlerons ensuite de l'exécution budgétaire. Le cadre budgétaire, on va rappeler les principes budgétaires et comptables. Il est rappelé, tout d'abord, l'annualité budgétaire, un budget qui est prévu pour une année civile, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, avec des aménagements possibles que sont :

- La journée complémentaire qui permet de régler des dépenses et d'encaisser des recettes jusqu'au 31 janvier de l'année suivante ;
- Et il y a aussi des rattachements, on peut faire des rattachements en section de fonctionnement pour certaines dépenses ou certaines recettes qui n'ont pas pu être payées ou encaissées dans l'année précédente, pour les dépenses, si le service a été fait et que la facture n'est pas parvenue ou pour les recettes, si les droits ont été acquis au 31 décembre de l'exercice et non encore perçus.

Il est aussi rappelé que le budget peut être voté – je le dis pour le Front national – que le budget peut être voté jusqu'au 15 avril de l'année suivante, voire le 30 avril en cas d'élection et en

conséquence – et ça fera l'objet d'une délibération – les dépenses et les recettes peuvent être engagées en section de fonctionnement dans la limite du budget de fonctionnement de l'année précédente et en section d'investissement dans la limite de la carte des crédits hors dette du budget de l'investissement de l'année précédente. Il y aura une délibération aussi pour être encore plus explicite.

On rappelle aussi la spécialisation des crédits. Vous savez que la spécialisation des crédits interdit que les crédits ouverts dans un chapitre budgétaire puissent être utilisés pour une dépense prévue à un autre chapitre. Là, c'est nouveau avec la M57, avec la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable. Ce principe peut être atténué par une délégation du Conseil municipal au Maire de procéder à des virements de crédit, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des crédits affectés à chacune de ces sections. Dans ce cas, l'information de ces mouvements de crédit doit obligatoirement être faite au Conseil municipal à la plus proche séance. Donc, ce qui est nouveau avec la M57, on peut faire des virements de crédit, de chapitre à chapitre, avec une limite de 7,5 %.

On rappelle aussi l'équilibre du budget. Vous savez qu'un budget doit être équilibré autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement et que l'autofinancement, c'est-à-dire notre épargne brute, doit couvrir au moins le remboursement en capital de la dette. En clair, ça veut dire que notre épargne nette doit absolument être positive.

Enfin, on rappelle le principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable public.

Je reviens maintenant à la présentation du budget. Le budget peut être présenté par nature ou par fonction. Pour notre commune, nous avons choisi de présenter le budget par nature, comme on l'a toujours fait jusqu'à présent, avec une présentation croisée par fonction conformément au Code général des collectivités territoriales. Nos documents budgétaires sont édités au moyen de l'application CIVIL Net Finances qui est proposée par l'éditeur Ciril et à ce propos, je voudrais mettre les choses au clair, le logiciel Finance est fourni à la Commune par le biais du SITIV et aucun coût supplémentaire – je sais qu'il y a eu dans l'opposition des questions qui ont été faites, combien ça va nous coûter – aucun coût supplémentaire n'a été réglé ni par le SITIV ni par la Ville au titre de ce passage, c'est-à-dire que ce type de prestation est compris dans le coût de maintenance, un coût de maintenance correctif et évolutif. En effet, les éditeurs de logiciels se doivent de mettre à jour régulièrement leurs solutions en fonction des évolutions réglementaires. Donc, pas de coût supplémentaire pour la Commune. En plus, le logiciel financier de la Commune permet de transposer les comptes de la nomenclature M14 vers la nomenclature M57 en fonction des paramétrages effectués. Ceci permettra de comparer les exercices comptables de l'exercice 2024 avec les exercices antérieurs. Là aussi, je pointe que tout sera transparent pour la Commune et pour tout le monde, qu'il n'y aura pas d'obscurité. C'était une des questions, un petit peu, que le Front national avait posée. Donc, tout sera très clair.

En ce qui concerne le débat d'orientations budgétaires, il est rappelé que le débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget et que ce rapport porte sur les orientations générales pour l'exercice à venir ainsi que ceux des engagements pluriannuels. Le calendrier, en principe, pour une année normale, le débat d'orientations budgétaires, nous aimerions bien le faire en décembre pour un vote du budget en janvier et février. Cette année, c'est décalé, le débat d'orientations budgétaires aura lieu en janvier pour un vote du budget au mois de mars. Enfin, il y a des modifications budgétaires que l'on peut faire tout au cours de l'année lors du budget supplémentaire qui intègre, après le vote du compte administratif, les résultats antérieurs ainsi que les reports autant en recette qu'en dépenses et les décisions modifications, on vient d'en voir un exemple juste avant.

Enfin, pour le compte de gestion et le compte administratif, pour l'instant, il n'y a rien qui change. Le compte de gestion est élaboré par le trésorier-payeur, il doit être voté avant le compte administratif, il doit être voté avant le 30 juin et il doit être conforme au compte administratif, mais il est prévu quelque chose de nouveau avec la M57 aussi : une fusion prochaine du compte de gestion avec le compte administratif, on appellera ça le compte financier unique. Les raisons de sa mise en place, c'est améliorer la qualité des comptes et aussi simplifier les processus administratifs entre le trésorier-payeur et entre tous. Les prérequis, c'est le passage avec la M57 et avoir dématérialisé les documents budgétaires. Donc, j'ai l'honneur de vous dire que nous serons prêts et normalement, le compte financier unique nouveau sera certainement voté, pour l'année prochaine, en 2024, on votera le compte administratif 2023 et en 2025, nous voterons le compte financier unique qui correspondra au compte administratif de l'année 2024.

Maintenant, l'exécution budgétaire. Après le cadre budgétaire, j'en viens donc à l'exécution budgétaire. Il y a une autre slide. Il y a les recettes et les dépenses. On rappelle qu'il y a des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les dépenses de fonctionnement concernent le quotidien de la gestion municipale et les dépenses d'investissement comprennent des opérations qui se traduisent par une augmentation de la valeur du patrimoine de la Ville. Juste un mot pour les dépenses de fonctionnement, pour les charges du personnel, c'est la direction des Ressources humaines qui pilote dans le respect de l'enveloppe qui est établie et un tableau des effectifs – comme jusqu'à présent, d'ailleurs – fera partie des annexes au budget.

Pour les subventions accordées, les subventions font l'objet d'une délibération distincte du budget. Il n'y a pas de changement par rapport à ce que nous faisons jusqu'à présent. Si elle est supérieure à 23 000 €, il y aura une convention d'octroi en plus, comme nous faisons jusqu'à présent.

Pour les recettes, il est rappelé que les recettes ne doivent pas être surévaluées ni sous-évaluées – c'est le principe de la sincérité budgétaire qu'on rappelle dans ce cadre budgétaire – et qu'il y a le principe de la non-affectation, c'est quelque chose d'important parce que la prévision ou l'encaissement de recette ne justifie pas l'octroi de crédit supplémentaire en dépense. C'est quelque chose d'important. Ce n'est pas parce que vous obtenez quelque chose – par exemple, une subvention en recette – qu'il faut que ce soit la personne même qui reçoit cette subvention qui la mette à son budget pour la dépenser, ça intervient dans le pot commun. C'est le principe de la non-affectation que nous rappelons pour ce règlement budgétaire.

La comptabilité d'engagement. Un engagement résulte de la signature d'un contrat et d'un bon de commande. On rappelle que chaque dépense doit faire l'objet d'un engagement préalable et que chaque engagement doit faire l'objet de validations : une validation par les responsables et les élus en charge et une validation d'ordre technique par la direction des Finances qui porte sur l'imputation budgétaire et chaque engagement est porteur d'un numéro qui devra désormais figurer sur la facture. Là aussi, c'est quelque chose que nous allons nous employer à faire pour la M57.

Le traitement des factures. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les factures sont adressées par voie électronique via le portail Chorus Pro du ministère des Finances. La certification du service fait est l'étape obligatoire pour la liquidation d'une facture et la liquidation consiste à vérifier des informations de la facture, à rapprocher l'engagement de la facture et indiquer l'imputation au comptable. Ensuite, il y a le mandatement qui permet de donner l'ordre au Trésor public de payer la facture. Le délai de paiement est de 30 jours pour les administrations, 20 jours pour la collectivité et 10 jours pour le Trésor public et à la Ville de Saint-Chamond, la durée des traitements des factures a été répartie ainsi sur les 20 jours :

- 12 jours pour les services gestion de crédit ;
- Et 8 jours pour la direction des Finances qui contrôlent les éléments et le mandatement.

Il y a aussi les cartes achat collectivité. Le recours à la carte achat a pour objet de simplifier la chaîne des dépenses. Chaque carte est nominative et a vocation d'être utilisée pour une large gamme de biens d'un montant unitaire faible comme, par exemple, fournitures et petits mobiliers de bureau, des services d'imprimerie, l'entretien et réparation, informatique d'appoint, donc vraiment pour des montants unitaires faibles et la Ville dispose de cinq cartes achat dont l'utilisation est strictement encadrée.

Enfin, il y a les provisions et opérations de fins d'exercice. Une provision doit être inscrite en cas d'apparition d'un risque, c'est ce que nous avons toujours fait jusqu'à présent, c'est ce que nous allons continuer à faire, il y a d'ailleurs deux délibérations à ce sujet lors de ce Conseil municipal et il y a des opérations en fin d'exercice, il y a les rattachements dont on a déjà parlé et les reports, ce sont les engagements qui n'ont pas été soldés à la fin de l'année et qui peuvent être reportés à l'année suivante.

Il y a le principe de la pluriannualité aussi, c'est la slide suivante, il y a les AP/CP. Normalement, vous savez que pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité inscrit la totalité des dépenses la première année puis fait un report sur les années suivantes et l'AP/CP est une dérogation. Nous avons déjà fait deux délibérations à ce sujet cette année donc, je ne vais pas rentrer plus dans les détails pour les AP/CP.

Il y a aussi les autorisations d'engagement. Vous savez qu'en dépenses de fonctionnement, il y a des AE, des autorisations d'engagement qui peuvent être créées. Nous ne les avons jamais utilisés, mais c'est une possibilité qui nous est offerte dans ce Règlement budgétaire et financier, mais je ne pense pas que nous allons les utiliser.

Il y a la gestion du patrimoine aussi. La tenue de l'inventaire est quelque chose d'important. Chaque élément du patrimoine, tout ce que nous possédons (les tables, les chaises, les voitures, les véhicules) est référencé sous un numéro d'inventaire qui identifie le compte de rattachement. Les travaux que nous faisons en section d'investissement viennent augmenter la valeur du patrimoine qui peut être constatée à travers la dotation aux amortissements. Justement, les amortissements, c'est la constatation comptable de l'amoindrissement de la valeur d'un élément dans le temps et il y a une durée d'amortissement pour chaque catégorie et on le verra tout à l'heure. Il y a une délibération au sujet de ces amortissements. La cession de biens, la constatation de la sortie d'un bien mobilier ou immobilier se traduit par des opérations d'ordre budgétaires avec constatation d'une plus-value ou d'une moins-value d'ailleurs. Élément important, il doit y avoir une concordance entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable. L'inventaire comptable correspond à l'enregistrement des achats et l'enregistrement physique correspond au comptage sur le terrain de l'ensemble du matériel que la collectivité détient. Il doit y avoir une concordance entre ces deux inventaires, c'est un gros travail que nous avons entrepris ces dernières années au niveau de la direction des Finances pour avoir justement cette concordance entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique et je dois dire, à ce niveau-là, que nous avons une collaboration étroite avec le trésorier public, avec le Trésor public dans le cadre de l'engagement partenarial que nous aurons conclu avec eux, avec la Direction départementale des Finances publiques, pour avoir un inventaire qui soit identique et que nous constatons au niveau de la Mairie et au niveau de la trésorerie publique.

Enfin, les régies. Vous savez que seul le comptable public est habilité à régler les dépenses et encaisser les recettes. Cependant, il y a des aménagements avec les régies qui permettent à des

agents d'encaisser certaines recettes et de payer aussi certaines dépenses. La création d'une régie relève du Conseil municipal ou d'une décision du Maire ; elle obéit à certaines règles c'est-à-dire l'objet de la régie, le versement de l'encaisse dès un certain niveau ou au minimum une fois par mois, la nomination d'un régisseur et il y a plusieurs arrêtés qui encadrent cette activité. L'ordonnateur et le comptable public sont chargés de contrôler tous les deux le bon fonctionnement de cette régie.

Voilà donc pour ce règlement qui est un peu technique, un Règlement budgétaire et financier de 2023, qu'on nous demande de voter avec le passage à la M57.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur CADEGROS, pour ces présentations. Y a-t-il des questions ? Je sais qu'il y a des amendements qui ont été déposés par le groupe Saint-Chamond D'abord. Madame SURPLY, ce que je vous propose, c'est peut-être que Monsieur MINNAERT pose ses questions et puis après, on passera sur vos amendements. C'est à vous, Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT :** Ça aurait pu... au Front national, on aurait pu parler de leur amendement, puisque c'est sur ça que justement, nous allons évoquer, mais bon, on va le dire.

**M. le Maire :** Si vous voulez, on peut renverser.

**M. MINNAERT :** Oui, il n'y a pas de problème.

**M. le Maire :** Allez, on fait les amendements d'abord, finalement.

**M. MINNAERT :** Allez-y.

**M. le Maire :** Très bien. Merci. Madame SURPLY, vos amendements.

**Mme SURPLY :** Merci, Monsieur DUGUA. Nous sommes sur un règlement financier budgétaire qui arrive 18 mois après les 11 recommandations de la CRC. J'ai trouvé ça un petit peu amusant que vous fassiez un peu la morale au début du Conseil et que vous parliez de factures dans ce règlement parce que je vous ai demandé des factures sur plusieurs charges de compte que la CADA a statué plusieurs fois, de vous demander de me donner ces factures que nous avons dépassées, pour certaines de ces injonctions, le délai. J'ai trouvé ça un peu gonflé, mais c'est votre droit – c'est le début de votre mandat – de me faire charge de morale. Je suis venue avec des factures parce que sinon, on n'aurait pas bien compris, puis vous auriez été tenté de me traiter de menteuse à nouveau.

Avec Nathalie, nous aimerions amender – je sais que vous n'avez pas trop l'habitude qu'on fasse ça ici – mais demander des modifications de ce règlement budgétaire.

Le premier étant que la facture comporte un intitulé complet, précis et détaillé sans abréviation possible parce que vous voyez, vous avez beau dire et répéter ce que disait votre père Hervé avant vous qu'un mensonge n'est jamais une vérité, j'ai obtenu des factures quand même parce que dans votre majorité, il y a des gens qui en ont marre de votre gaspillage. Je vais donner un exemple très précis pour illustrer mon amendement.

Une facture comporte un intitulé complet. Quand j'ai une facture d'alcool de 604 € qui est la facture n° 210396 – puisque je vais vous la demander aussi également avec le mandat du trésorier-payeur – et qu'il y a marqué « diverses réceptions » le 2 avril 2021 et que quelques semaines avant, j'ai 45 litres de vin alors que nous sommes en pleine période où les réceptions sont annulées, interdites, que le maire à l'époque, Hervé REYNAUD, annonce qu'il n'y aura pas de

voeux à cette époque, puisqu'il y a ce confinement des réceptions encore qui perdure. Je ne trouve pas que ça soit franchement divers. Soit c'est divers et il y en a 10 et 604 €, c'est énorme, soit vous avez pris le soin de ne pas trop détailler. Quand vous faites également dans vos bureaux de la majorité, le 29 août 2023 pour 200 € de nourriture et que vous prenez sur la ligne de l'alimentation de la charge de compte 60623 et qu'il y a marqué « BM », je me demande ce que c'est. Est-ce un Bureau de la majorité ? Est-ce un Bureau municipal ?

Donc, ce premier amendement – je vais tous les passer, puis vous les mettez au vote – demande à ce que la facture comporte un intitulé détaillé, sinon je ne vois pas comment le contribuable, qui a accès tout comme moi, tout comme dans le public ou ceux qui nous regardent, aux factures qui les concernent, puisque ce sont leur argent d'abord, je ne vois pas comment ils pourraient déceintement savoir comment vous gaspillez, vous dépensez leur argent. C'est une première chose.

Le deuxième amendement concerne les cartes d'achat. On l'avait demandé il y a plusieurs temps. On avait demandé s'il y avait des cartes d'achat, de crédit, des cartes bancaires, nous n'avons jamais eu de réponse, puisque vous ne répondez vraiment qu'à ce qui vous chante et nous découvrons qu'il y a cinq cartes d'achat. Alors, pardonnez-nous, mais en tant que bonne mère de famille, cinq cartes d'achat dans une commune de la taille de Saint-Chamond, c'est irresponsable et c'est la porte ouverte à des erreurs. Donc, nous demandons à ce que soit changé le nombre de cartes à deux, puisqu'une vous suffirait amplement vu que maintenant, vous ne faites plus vos dîners à la Mairie, mais visiblement, à l'école de l'Horme, le soir du Conseil du 23 octobre, c'est votre droit, j'espère juste qu'il n'y aura pas eu de dépenses publiques.

**M. le Maire :** Madame SURPLY, par contre, juste, vous ne pouvez pas dénier un mensonge, il n'y a pas eu de pot à l'école de l'Horme le 23.

**Mme SURPLY :** Si.

**M. le Maire :** Non, pas le 23.

**Mme SURPLY :** Pardon, 26.

**M. le Maire :** Renseignez-vous avant de raconter n'importe quoi, s'il vous plaît.

**Mme SURPLY :** Vous avez le droit. Si vous n'engagez pas des frais publics, c'est très bien, mais vous avez tout le loisir quand même de déposer plainte en diffamation contre moi quand ça vous chante aussi.

**M. le Maire :** Moi, je n'engorge pas les tribunaux pour rien, Madame SURPLY, c'est la différence entre vous et moi.

**Mme SURPLY :** Donc, c'est que c'est vrai. C'est très bien, c'est parfait parce que vous aviez eu l'air de dire que c'était très grave quand même ce que je disais.

Troisième amendement concernant le marché public du carburant. Comme nous n'avons pas eu de commission précédente – en tout cas, on n'a pas été invité – si vous en avez parlé, nous aimerions que chaque carte de paiement soit obligatoirement rattachée à un véhicule unique. C'est peut-être déjà le cas, si c'est le cas, nous retirerons évidemment notre amendement, mais nous pensons qu'un sou est un sou et qu'à l'heure du prix du carburant, il n'y a pas lieu de donner

des tentations à n'importe qui et qu'au moins, c'est réglé. C'est quelque chose qui roule, si vous me permettez cette trivialité.

Quatrième amendement. Nous souhaiterions que soit ajoutée dans le règlement budgétaire financier l'interdiction de retirer de l'espèce parce que, pardon, mais dans la loi de 2004, ce n'est pas du tout inscrit. Ça va mieux en le disant, comme on le dit chez nous. C'est aussi un travers dans lequel on peut tomber quand vous donnez trop de cartes de crédit à des personnes et que vous n'avez pas une nomenclature de facture raisonnable et je peux vous en sortir beaucoup des comme ça. Je reformule aussi ma demande que je vous ai demandé un certain nombre de factures que vous avez refusé de me donner, ce qui est parfaitement scandaleux dans le droit de l'information des élus et des citoyens.

Donc, nous mettons, avec Nathalie, ces quatre amendements au vote et, éventuellement, des réponses où peut-être que mon collègue de gauche va me dire que je suis populiste, mais je l'assume.

**M. le Maire :** Merci, Madame SURPLY. J'aurai l'occasion de vous répondre après les interventions. Puis, sur les factures, je pense qu'on aura l'occasion d'en parler en fin de Conseil municipal, puisque vous avez déposé des questions orales auxquelles, bien évidemment, nous répondrons ce soir. Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT :** Je suis effectivement à la gauche de Madame SURPLY, mais je suis écologiste.

L'extrême droite a proposé divers amendements pour ce Règlement budgétaire et financier. Ces amendements nous posent un cas de conscience. Pouvons-nous approuver une proposition de l'extrême droite sans leur donner une certaine respectabilité ? Dans plusieurs collectivités, la gauche, les écologistes et parfois le centre droit, ne participent jamais au vote d'un texte de l'extrême droite ni ne répondent à une question de l'une de ces formations de l'extrême droite. En effet, ils considèrent que les élus de l'extrême droite ne sont pas fréquentables à cause de l'idéologie qu'ils véhiculent. Nous avons acté, comme élus écologistes de Saint-Chamond, que nous pourrions, si cela se présentait, voter de tels amendements. Prenons acte que malheureusement, des membres de ces formations étaient élus au Conseil municipal de Saint-Chamond. Il reste important d'éclairer la lanterne des électeurs qui se font abuser par cette formation d'extrême droite, qui savent avancer masqués. Ils reprennent dans leurs discours des positions défendues par la gauche et les écologistes, mais agissent en sens inverse dans les majorités aux manettes.

Voici deux exemples à l'appui de mes propos. La protection des travailleurs ubérisés, la droite, la gauche et les écologistes, à l'unanimité, ont voté en faveur de leur droit à une protection sociale juste, seule l'extrême droite a voté contre. La violation des droits humains par les multinationales, la droite, la gauche et les écologistes ont voté pour, l'extrême droite a fait défaut aux devoirs de vigilance et refusait de voter pour la reconnaissance de leurs responsabilités. Il y a donc une différence entre l'extrême droite et des partis de droite républicains, nous savons faire cette différence.

Donc, si nous pouvons être d'accord sur un devoir de vigilance, sur la facturation pour que les factures comportent un intitulé complet, précis et détaillé, sans abréviation possible, nous ne nous inscrivons pas dans le soutien d'une succession de coups politiques en dehors d'une vision globale du respect humain ici, partout dans le monde. Nous aurions donc pu approuver l'amendement n° 1 sur le détail de la facturation. Celle-ci reste floue. Va-t-on demander dans la



facturation d'un repas le menu ? Il faut donc savoir limiter cette demande à partir d'une certaine somme.

Pour les autres amendements, nous ne suivons pas les propositions. Il suffit qu'une carte remise soit tracée pour connaître qui en a l'utilisation tel jour et telle heure.

Les écologistes s'abstiendront pour cette délibération et ne participeront pas au vote si les amendements de l'extrême droite sont soumis à délibération.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur MINNAERT. Régis CADEGROS pour une réponse sur les amendements.

**M. CADEGROS :** Le premier amendement, j'ai rappelé tout à l'heure le traitement des factures. Le contrôle de ces factures consiste à quoi ? Vérifier que la quantité facturée est conforme à la quantité livrée, que le prix unitaire est conforme au contrat et au bordereau de prix, que les éléments facturés correspondent aux prestations réalisées et que la facture ne présente pas des erreurs de calcul et la facture présente tous les éléments obligatoires permettant de liquider la dépense. Donc, les factures doivent présenter tous les éléments obligatoires qui permettent de liquider la dépense, je trouve que c'est suffisamment explicite, qu'il n'y a pas besoin de rajouter quelque chose à ce que vous proposez. Cet intitulé est complet, précis et détaillé. Il y a tous les éléments obligatoires qui sont prévus et qui sont vérifiés au niveau des services finances. Voilà pour le premier amendement.

Le deuxième amendement, nous avons effectivement cinq cartes achat dont l'utilisation – encore une fois – est strictement encadrée, je vais vous dire les personnes qui les ont, il y a le directeur général des services, il y a deux directeurs généraux adjoints, le directeur des services techniques, le directeur des ressources humaines et la responsable du Centre social de Fonsala. C'est un dispositif – comme je l'ai dit tout à l'heure – qui est très utile, qui simplifie énormément notre chaîne de dépenses et nous faisons entièrement confiance à nos agents et l'utilisation est fortement encadrée et, d'ailleurs, validée par le trésorier-payeur. Donc, nous sommes en parfaite confiance avec nos agents et je ne comprends pas bien cette suspicion que vous avez. Je ne sais pas comment vous faites, vous suspectez tout le monde, vous suspectez les élus, vous suspectez les agents de la collectivité en agissant de cette façon. Vous avez vraiment un caractère particulier quand même pour être suspicieuse de cette façon.

Le troisième amendement, pour votre clarté, il ne s'agit pas de carte achat, mais de la carte carburant. C'est différent parce que c'est dans le cadre du marché public, le prestataire met à disposition des cartes carburant. Comme le prestataire peut changer tous les quatre ans, il est difficile de le rajouter dans le cadre du Règlement budgétaire et financier qui est fait pour du long terme, ce n'est pas sa place à ce niveau-là. Alors, pour vous rassurer, chaque carte carburant est rattachée à un véhicule et en plus, il y a une note de service qui précise son utilisation. Encore une fois, nous faisons confiance à nos agents.

L'amendement n° 4, vous nous dites qu'on ne doit pas retirer de l'argent liquide, je dois vous dire que nous sommes parfois obligés, dans des circonstances vraiment exceptionnelles, de retirer de l'argent liquide. Cela a une raison exceptionnelle donc, nous ne rajouterons pas cet amendement. Je vous donne simplement un exemple. Lorsque nous devons, par exemple, reloger en urgence un administré qui vient de tout perdre, sa maison vient de brûler, sa maison était inondée, il se retrouve dans la rue en pyjama en pleine nuit, nous faisons une aide au relogement et nous le rapportons un peu de liquidité en argent liquide effectivement, mais tout ça est, encore une fois,

bien encadré et ça reste vraiment exceptionnel. Cela s'est toujours fait et ça reste du domaine de la solidarité. Je ne sais pas si vous connaissez ce mot, mais c'est la solidarité.

**M. le Maire :** Merci, Régis CADEGROS, pour ces réponses, je pense qu'elles ont été claires. Madame SURPLY, si vous voulez reprendre la parole rapidement, s'il vous plaît.

**Mme SURPLY :** Il y a du niveau, quand même, ce soir.

On va donc retirer. Merci, Monsieur CADEGROS, pour votre réponse sur les cartes carburant. Nous retirons donc notre amendement n° 3 donc, il nous reste trois amendements.

Très rapidement parce que j'ai été interpellée par mon collègue d'extrême gauche, ce que je retiens, c'est :

- que nous ne sommes pas respectables, avec Nathalie ROBERT, et que pas un d'entre vous n'a sourcillé, c'est extraordinaire ;
- que l'arc républicain, finalement, c'est selon des critères parfaitement subjectifs, ce qui n'est pas républicain ;
- que quand Monsieur MINNAERT est hors sujet, vous le laissez parler, je vois un peu la connivence, très bien, mais faites attention à traiter l'opposition de la même manière pour tout le monde.

Votre histoire de suspicion, ce n'est pas parce que vous êtes mal à l'aise avec ces affaires de dîner et de dépenses cachées qu'il faut nous prêter des suspicions. Les agents font ce qu'on leur dit, n'oubliez pas ça. Je n'ai aucune suspicion auprès de nos agents et au contraire, je trouve que c'est – et je l'ai toujours dit – c'est grâce aux agents d'une collectivité qu'une collectivité tourne, ce n'est pas grâce aux élus, c'est quand même grâce aux agents et ça, j'aime à le répéter parce que ce sont souvent des gens qui ne sont pas visités par les élus plus que ça, qui sont invisibilisés et qui abattent un travail de dingue. Il n'y a pas de suspicion, ce n'est pas ça.

**M. le Maire :** Donnez-nous des noms, Madame SURPLY. Quel élu a subi une pression ? Si vraiment vous voulez assumer, donnez-nous des noms. À un moment donné, assumez, vous aussi.

**Mme SURPLY :** Ça s'appelle de la délation. C'est très laid.

**M. le Maire :** Donc, vous n'assumez pas. Vous dites quelque chose, assumez, Madame SURPLY, donnez-nous un nom.

**Mme SURPLY :** C'est comme quand le DST m'appelle pour me demander le nom de l'élu qui peut me rejoindre.

**M. le Maire :** C'est normal, Madame SURPLY. Vous vouliez un chevalet et un micro à côté de vous, il faut bien qu'on puisse vous mettre le micro et le chevalet à côté de vous. S'il y avait vraiment quelqu'un, à un moment donné, il faut assumer, il faut dire la vérité.

**Mme SURPLY :** La vérité est que vous avez des méthodes qui pourraient s'apparenter à un peu de tyrannie quand même.

**M. le Maire :** Madame SURPLY, vous voyez, là, par exemple, vous êtes hors sujet.

**Mme SURPLY :** Je suis hors sujet donc, on va...

**M. le Maire :** Vous l'étiez depuis tout à l'heure, mais je vous ai laissé parler parce que c'est ça aussi la démocratie. Juste sur ça, à un moment donné, soit vous assumez et vous dites l'élu qui – soi-disant – doit vous rejoindre et vous assumez, vous portez les choses, soit si vous ne le faites pas, c'est dommage. Ce n'est pas bien de ne pas assumer, Madame SURPLY.

**Mme SURPLY :** Personne n'a rien entendu, c'est fabuleux. Je n'ai pas entendu ce que vous avez dit parce que vous m'avez donné la parole, vous m'avez coupé la parole et je pense qu'on va avoir deux ans et demi de souffrance parce que vous allez couper la parole.

**M. le Maire :** Vous allez me faire verser une larme.

**Mme SURPLY :** Je peux finir ?

**M. le Maire :** Allez-y.

**Mme SURPLY :** Très bien. Je suis désolée, mais la solidarité, quand des gens viennent nous voir, avec Nathalie, oui, on connaît la solidarité en pensant qu'on travaille pour la Mairie parce que vous n'êtes pas capable de répondre à des gens qui demandent une amicale, un local depuis cinq mois, que je vous envoie les coordonnées de Monsieur DAECH et que je me dis : « Ce n'est pas possible, est-ce qu'ils font ça parce qu'ils sont Franco-Tunisiens ? C'est pour ça ? » Je vous ai agacé, mais vous m'avez répondu. Si vous voulez, c'est toujours en venant au plus proche de vous qu'on arrive à vous faire bouger. Sans cela, il y a énormément de Couramiaux qui nous disent que vous ne répondez jamais. Donc, pardon de poser des questions. Non, d'ailleurs, je ne m'excuse pas de poser des questions parce que c'est mon droit. Réunissez-nous plus souvent et vous aurez moins de problèmes.

**M. le Maire :** Le monologue d'Isabelle SURPLY est donc terminé. Madame MASSARDIER, excusez-moi, allez-y.

**Mme MARQUET-MASSARDIER :** C'est une intervention pour la délibération.

**M. le Maire :** Je vous remercie.

**Mme MARQUET-MASSARDIER :** Nous avons déjà eu l'occasion de préciser de manière publique que notre action municipale et notre travail en tant qu'élus d'opposition s'enracinent dans une démarche de projet. Nous avons pour principe de nous abstenir sur les délibérations qui concernent les choix budgétaires, puisque – je l'ai dit tout à l'heure – les choix politiques sont éclairés par les choix financiers, on n'a pas les mêmes donc, c'est logique. Par contre, nous nous désolidariserons très clairement des positionnements de l'extrême droite qui agitent systématiquement de manière populiste les débats de cette assemblée et les interventions auprès de la population.

**M. le Maire :** Merci, Madame SURPLY. Madame MASSARDIER, pardon. Je suis désolé, excusez-moi, Madame SURPLY, c'est que vu que vous parliez beaucoup, j'ai l'impression qu'il n'y a que vous qui parlez dans l'opposition.

Juste sur les factures, je ne vais pas y revenir maintenant, puisque vous avez posé des vœux, mais vous parlez de gaspillage, enfin, vous partez dans tous les sens, j'aurai l'occasion de vous répondre tout à l'heure, mais il ne faut pas laisser croire aux Saint-Chamonais que leur argent est dilapidé, croyez-nous, on gère ça en bon père de famille, Régis CADEGROS, premier adjoint en charge des finances. Ça vous fait rire, mais il n'y a rien de drôle, Madame SURPLY. Vous savez,

dans la politique, il faut assumer, ce que, d'ailleurs, vous ne faites pas quand vous parlez d'un élu de la majorité qui doit vous rejoindre. Je pense que c'est un mensonge bien évidemment de plus, sinon vous me donneriez tort. En tout cas, merci à tous les services et au service finances pour cette mise en place du Règlement budgétaire et financier qui a demandé beaucoup de travail et je salue tout l'engagement, bien évidemment, de Régis CADEGROS là-dessus pour que les finances soient le plus transparent possible. Je vous en dirai tout à l'heure un mot sur les vœux et ces fameux dîners privés qui sont bien évidemment une élucubration.

Qui s'oppose à la délibération n° 4 ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ?

*Intervention hors micro*

**M. le Maire :** Oui, les amendements, pardon. Je vous propose de mettre au vote, du coup, vos trois amendements, vous avez retiré le numéro 3 donc, le numéro 1, le numéro 2 et le numéro 4. Pour notre part, la majorité municipale, bien évidemment, votera contre vos amendements parce que Régis CADEGROS vous a répondu très clairement sur ceci. Pour les amendements, je propose de tous les voter d'un coup.

Qui est pour les amendements de Madame SURPLY ? Deux pour : Nathalie ROBERT et Madame SURPLY. Qui s'abstient ? Pas d'abstention et le reste vote contre sauf Europe Écologie Les Verts qui ne prend pas part vote. Madame MASSARDIER, vous prenez part au vote ou pas sur les amendements ?

*Intervention hors micro*

**M. le Maire :** D'accord, alors on vous notera contre.

*Intervention hors micro*

**M. le Maire :** Je vous remercie, Madame MASSARDIER. Donc, deux non-participations au vote Europe Ecologie Les Verts et le reste vote contre.

*Résultat du vote : Rejeté à la majorité (2 pour : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT ; 35 contre : majorité, Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER ; 2 non-participations : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT).*

**M. le Maire :** Maintenant, le Règlement budgétaire et financier. Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Six abstentions. Merci pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).*

**M. le Maire :** Je vous propose qu'on enchaîne sur les règles et durées d'amortissement en M57. Régis CADEGROS.

#### ***DL20230151. RÈGLES ET DURÉES D'AMORTISSEMENT EN M57***

**M. CADEGROS :** Je suis désolé, c'est encore un peu technique. C'est la mise en place de la M57 qui implique de fixer et de modifier le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Il y a le principe du prorata temporis, c'est quelque chose de nouveau avec la M57. Vous savez qu'avec l'ancienne nomenclature, la M14, la Commune commençait l'amortissement d'un bien au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant la mise en service du bien. Avec la M57, l'amortissement commencera à la date de mise en service de ce bien. Ce changement va s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sans retraitement des exercices précédents. Alors, il y a des aménagements à cette règle du prorata temporis et cette règle peut être aménagée. Pour les biens de faible valeur, qui sont inférieurs à 500 € hors-taxe, il est proposé de les amortir en une annuité unique au cours de l'exercice qui suit leur acquisition. Pour les biens qui font l'objet d'un suivi globalisé, il y a des biens acquis par lot, des petits matériels ou outillages, dans ce cas, il n'y a pas de prorata temporis. Vous avez toute une liste sur votre délibération, il y a le matériel informatique scolaire, autres matériels informatiques, matériel de bureau et mobilier scolaire, vous regarderez. Donc, c'est une exception pour l'aménagement de la règle du prorata temporis.

Autrement, le champ d'application des amortissements des communes, pour cela, il n'y a rien qui change, chaque immobilisation doit être amortie avec, cependant, des exceptions. Les exceptions sont :

- les œuvres d'art ;
- les terrains autres que les terrains de gisement, on n'en a pas ;
- des frais d'études et d'insertion qui sont suivies de réalisation ;
- des immobilisations qui sont remises en affectation ou à disposition ;
- des agencements et aménagements de terrain hors plantation d'arbres ;
- et des immeubles non productifs de revenus.

Dans ce cas-là, il n'y a pas d'amortissement. Autrement, tout le reste des immobilisations doit être amorti et les durées d'amortissement sont fixées par l'assemblée à l'exception de certains éléments. Je vous en donne quelques exemples :

- les frais relatifs aux documents d'urbanisme ;
- des frais d'études non suivies de réalisation ;
- des frais de recherche et de développement ;
- des frais d'insertion,
- etc.

Pour les autres biens, les durées d'amortissement correspondent à la durée probable d'utilisation. Vous avez tout un tableau derrière votre dossier.

Donc, on vous demande d'approuver ces durées d'amortissement et d'approuver le calcul de l'amortissement au prorata temporis et la dérogation sur certains biens.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur CADEGROS. Je propose qu'on prenne le vote. Qui s'oppose pour cette délibération ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Six abstentions. Merci pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).*

**M. le Maire :** On continue dans les finances avec l'ajustement de la provision pour créances douteuses.

## **DL20230152. AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES**

**M. CADEGROS** : Notre Règlement budgétaire et financier prévoit la constitution de provisions – on en a parlé tout à l’heure – en particulier pour des créances douteuses. Chaque année, le trésorier-payeur principal adresse à la Commune l’état des créances qui datent de plus de deux ans et demande une provision à hauteur de 15 % de ces créances. L’année précédente, nous avons provisionné pour 19 263 € de créances douteuses. Cette année, le montant total des créances douteuses est de 94 457 €.

Il nous est proposé, au Conseil municipal, de constituer une provision à hauteur non pas de 15 %, mais de 20 % de ces créances douteuses. Le trésorier-payeur voulait que ce soit 30 %, mais on a réussi à négocier ces 20 %. Donc, il est proposé au Conseil municipal de constituer une provision à hauteur de 20 % de ces créances douteuses, soit 18 891 €. Comme nous avons provisionné une somme supérieure qui était de 19 263 €, il vous est proposé d’ajuster cette provision en reprenant 372 € sur les 19 263 € provisionnés en début d’année. C’était l’objet d’une partie de la décision modificative dont on a parlé tout à l’heure.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur CADEGROS, pour cette présentation. Y a-t-il des oppositions ? Madame ROBERT, pardon, vous étiez cachée par la caméra. Allez-y.

**Mme ROBERT** : Merci, Monsieur le Maire. Pouvez-vous nous expliquer en quoi consistent ces créances douteuses ? Qui sont ces mauvais clients ou payeurs ?

**M. le Maire** : Régis CADEGROS va vous répondre.

**M. CADEGROS** : On en a déjà parlé. Vous n’avez peut-être pas suivi quand on en avait parlé. Les créances douteuses, il y a une différence avec l’admission en non-valeur. L’admission en non-valeur – on en reparlera tout à l’heure – c’est lorsque le trésorier-payeur a eu recours à toutes les possibilités pour se faire payer et il n’a pas pu et là, c’est une créance, elle est en doute, donc c’est une créance douteuse.

**M. le Maire** : Double prise de parole du rassemblement national, non ? Madame ROBERT.

**Mme ROBERT** : Oui, on va le voir après, mais là, pour l’instant, c’est quoi c’est 94 000 € ? Ne voulez-vous pas nous dire ce que c’est ?

**M. le Maire** : Régis CADEGROS va vous répondre. Bien évidemment, on ne vous cache rien.

**M. CADEGROS** : Je viens de vous l’expliquer. Des créances douteuses, c’est lorsque le trésorier-payeur a un doute pour se faire payer. Vous avez une liste qui correspond à l’admission en non-valeur, on les retrouvera tout à l’heure, ça peut être des produits de cantine, de centre aéré, de crèche, des produits de gestion courante.

*Intervention hors micro*

**M. le Maire** : Attendez, pardon, Madame ROBERT, il faut qu’on parle avec le micro, s’il vous plaît, puisque la séance est enregistrée. Juste, laissez répondre Régis CADEGROS et après, je vous passe la parole sans problème.

**M. CADEGROS** : Ce sont des créances douteuses qui datent de plus de deux ans. Donc, c’est étalé sur plusieurs années. Dans plusieurs années, le cumul fait qu’on a des sommes qui sont douteuses pour 94 457 €.

**M. le Maire** : Plusieurs années de créances douteuses, Madame ROBERT.

**Mme ROBERT** : C'est bon.

**M. le Maire** : C'est bon ? Les explications de Régis CADEGROS vous ont convaincu ? Très bien. Merci.

Je propose de passer au vote. Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Six abstentions. Je vous remercie pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).*

**M. le Maire** : La délibération n° 7, correction sur les exercices antérieurs, régularisation de la TVA.

Monsieur MINNAERT, pardon. Allez-y.

**M. MINNAERT** : Je vais faire une petite correction. Vous parlez d'unanimité, mais de mémoire, quand il y a une abstention, il n'y a pas unanimité.

**M. le Maire** : Il me semble que si, quand il y a des abstentions, il y a une unanimité.

**M. MINNAERT** : L'unanimité, c'est quand il n'y a pas participation au vote.

**M. le Maire** : Il me semble que quand il y a abstention, il y a unanimité.

**M. MINNAERT** : Donc, c'est à vérifier.

**M. le Maire** : À vérifier, mais il me semble que si.

**M. MINNAERT** : Vous verrez que quand vous retracez à une délibération, vous marquez bien dans le journal municipal, il y a unanimité quand tout le monde a voté unanimité et vous mettez bien « abstention » ou « pour » suivant les élections.

**M. le Maire** : Quand il n'y a pas unanimité, c'est quand il y a des contres.

**M. MINNAERT** : Vous êtes nouveau, je vous...

**M. le Maire** : Non. Je ne veux pas vous déranger, Monsieur MINNAERT, mais je crois que j'ai raison là-dessus.

Allez, Régis CADEGROS.

#### **DL20230153. CORRECTION EXERCICES ANTÉRIEURS – RÉGULARISATION DE LA TVA**

**M. CADEGROS** : Délibération suivante, c'est une correction sur les exercices antérieurs – là aussi, c'est un peu technique, désolé – régularisation de TVA.

La Commune avait acheté, en 2009, à EPORA, un terrain qui est situé 10, Grande Rue à Saint-Julien pour le prix de 133 997 €. C'est un terrain qui appartenait auparavant aux établissements Forts. La Commune a donc racheté à EPORA, a démoli le tènement existant sur ce terrain et a revendu le terrain à l'état nu en terrain à bâtir avec deux parcelles :

- une parcelle à Saint-Étienne Métropole, c'est là où il y a la chaufferie qui a été construite, au prix de 134 820 €, ça a été vendu en 2022 ;
- et une parcelle qui a été vendue pour le prix de 82 698 € cette année en 2023 à une entreprise de transport.

Or, comme il y a eu un changement de nature de ce terrain entre l'acquisition et la revente du fait de la démolition du tènement qui existait dessus, la Commune ne doit pas encaisser la TVA. Donc, on régularise aujourd'hui cette situation de 2022, on fait un mandat du compte 673 pour 22 470 €, c'est ce qu'on a vu lors de la décision modificative tout à l'heure et on fait une opération d'ordre, mais qui n'est pas budgétaire, non budgétaire qui est faite par le Comptable public par un débit du compte 192 et un crédit du compte 1068.

**M. le Maire :** Merci à Monsieur CADEGROS pour cette délibération. Pas de question ? Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Six abstentions. Merci pour cette unanimité.

*Résultat du vote :* Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

**M. le Maire :** Délibération n° 8, admissions en non-valeur.

#### ***DL20230154. ADMISSIONS EN NON-VALEUR***

**M. CADEGROS :** Voilà, on y vient. C'est le Comptable public qui avertit la Commune que certains titres que nous avons émis, des titres de recettes, doivent être admis en non-valeur, car leur recouvrement est définitivement compromis. Le montant est de 5 878,93 €. Donc, il vous est demandé d'approuver l'admission en non-valeur de ces titres et d'imputer la dépense au chapitre 65. Là aussi, ça fait partie de ce qu'on a vu tout à l'heure lors de la décision modificative de notre budget.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Résultat du vote :* Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

**M. le Maire :** Délibération n° 9, la reprise de provisions de la ZAC de la Varizelle et des opérations de SWAP sur deux emprunts de la Ville.

#### ***DL20230155. REPRISE DE PROVISIONS DE LA ZAC DE LA VARIZELLE ET DES OPÉRATIONS DE SWAP SUR DEUX EMPRUNTS DE LA VILLE***

**M. CADEGROS :** Là aussi, il s'agit d'une régularisation en vue du passage à la M57. Il y avait une provision en 2014 de 409 600 € pour l'aménagement de la ZAC de la Varizelle. Une partie de cette provision avait été reprise en 2020 pour un montant de 359 600 € et il convient maintenant



– comme il n’y a plus de risque – de reprendre le solde de cette provision, c’est-à-dire 50 000 € et cette reprise a été inscrite déjà au budget de cette année et au budget 2023.

De la même façon, la Commune avait provisionné 38 000 € pour les risques liés aux opérations du SWAP. Ces emprunts maintenant étant soldés, il convient d’effectuer donc une reprise de cette provision de 38 000 €. Là aussi, cette reprise a été inscrite au BP 2023. Donc, on vous demande simplement d’approuver, il suffit qu’on fasse une délibération au vu du passage à la M57 – comme c’est déjà inscrit à notre budget – il convient d’approuver ces reprises de provisions par une écriture d’ordre semi-budgétaire au chapitre 78.

**M. le Maire :** Merci. Madame SIMONIN-CHAILLOT.

**Mme SIMONIN-CHAILLOT :** Ce quartier de la Varizelle est l’exemple même de la municipalité qui fait de la publicité sur la protection de l’environnement, tout en faisant le contraire avec des projets qui participent au réchauffement climatique. C’est bien d’envisager demain autrement en invitant des climatologues pour sensibiliser aux conséquences du dérèglement climatique, mais ça reste très insuffisant devant l’urgence. Nous aimerions savoir si l’intervention de la climatologue qui a été invitée à participer à ce forum « Demain autrement » a été rémunérée par la municipalité pour comprendre si le petit éloge qu’elle a fait à l’action pour le climat de la Commune relève du remerciement poli d’une conférencière rémunérée ou si ne connaissant pas la réalité de Saint-Chamond, elle s’est laissée abuser par les plaquettes de la Ville. Heureusement, un citoyen vigilant, connu et investi dans la Ville a rappelé lors de la conférence, par ailleurs, fort intéressante de la climatologue, comment la majorité municipale participe à la destruction de l’environnement par des exemples précis. Ces faits n’ont malheureusement pas plu à certains élus de droite qui, voyant leur action de communication mise à mal publiquement, se sont plaints à ce citoyen qui n’a pourtant fait que dire des vérités incontestables.

Ce salon « Demain autrement » est une initiative qui n’est pas très engageante pour Saint-Chamond avec l’invitation de conférenciers, certes, reconnus dans leur domaine, mais qui n’abordent pas d’abord la responsabilité politique. Si l’action individuelle a son importance, elle est totalement mineure face au choix politique d’une collectivité qui, elle, peut prendre des mesures écologistes d’ampleur.

Renvoyer les citoyens à une démarche individuelle pour les questions d’environnement, c’est les culpabiliser au lieu de s’attaquer au vrai problème auquel seules des politiques volontaristes ont le pouvoir d’apporter des réponses avec un véritable impact pour la population. Les projets auraient une autre ampleur si les 25 millions d’euros investis pour créer un échangeur autoroutier à la Varizelle étaient utilisés autrement. Avec ces 25 millions d’euros, combien de pistes cyclables pourraient être construites ? Combien de dessertes de bus efficaces ? Combien de trottoirs élargis ? Combien de bancs installés et d’arbres plantés dans la Ville ? Et enfin, combien d’aménagements réalisés pour ralentir la circulation automobile comme devant l’hôpital, par exemple ?

Cette délibération sur la reprise de provisions pour la ZAC de la Varizelle nous rappelle encore combien vous participez, avec la salle omnisport, à l’artificialisation des sols qu’encourage d’ailleurs le président de la Région dont vous soutenez l’action. Il a ainsi désapprouvé la loi Climat et Résilience votée en 2021 qui fixait l’objectif de zéro artificialisation nette pour réduire de 50 % la consommation des espaces naturels d’ici 2030. Il est clair qu’avec la droite de Saint-Chamond et son élu à la Région en soutien à la politique anti-environnement, nous avons peu de chance d’atteindre l’objectif d’ici 2030. Nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. le Maire :** Merci, Madame SIMONIN-CHAILLOT. Une double prise de parole ? Non ? Très court ? Allez.

**M. MINNAERT :** C'est pour rectifier une petite erreur que j'ai faite. Effectivement, l'abstention est considérée comme unanimité.

**M. le Maire :** Je vous remercie, Monsieur MINNAERT, de reconnaître.

**M. MINNAERT :** Je me suis permis d'aller vérifier quand même. Je sais reconnaître une erreur.

**M. le Maire :** Vous pensiez que je mentais, Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT :** Je n'ai pas dit que vous mentiez, j'ai pensé que vous vous trompiez. C'est différent.

**M. le Maire :** Non, ça va.

**M. MINNAERT :** Vous vous trompez tellement souvent.

**M. le Maire :** Ah bon ? Tout le monde dit l'inverse. Allez, merci, Monsieur MINNAERT.

La parole à Bruno CHANGEAT.

**M. CHANGEAT :** Je vais faire quelques réponses à Madame SIMONIN.

Déjà, la conférence a eu lieu dans le cadre – comme vous le savez – de nos ateliers durables. Sur l'année, on a une quarantaine de dates. Le salon « Demain autrement » venait clôturer cette programmation d'ateliers. Ce salon d'ailleurs a vraiment connu un succès, une émulation. On a eu, le vendredi soir et le samedi, plus de 800 personnes qui sont venues, on a eu de très bons retours. Le salon permettait aussi de réunir les initiatives en termes de développement durable et de transition écologique sur notre territoire. Ça a permis aussi aux gens d'échanger. Donc, c'est sur le volet animation et sensibilisation de notre démarche RSO, à savoir que cela s'ajoute, bien sûr, à nos actions concrètes que nous faisons sur Saint-Chamond, que ce soit en termes de biodiversité, en termes de végétalisation des cours d'école, etc. Je ne vais pas les redire tous. Du coup, sur notre démarche RSO, nous avons 12 000 € de budget sur l'année pour tout.

Une conférence, tout travail mérite salaire et nos conférences sont toutes rémunérées. Nos conférenciers qui viennent sont rémunérés, ce qui est normal. Il y a du déplacement, il y a du travail, une préparation, c'est une conférencière de grande qualité, je crois que tout le monde a apprécié. Même des gens qui n'étaient pas forcément sensibilisés à la cause ont vraiment apprécié son intervention. Donc, oui, la conférencière a été rémunérée, mais comme tout autre conférencier qui intervient sur notre programmation. Voilà en ce qui concerne ce salon et cette conférence.

Ensuite, pour revenir juste et rapidement – parce qu'on en a parlé – sur la ZAC de la Varizelle, il y a beaucoup de choses que vous dites qui ne sont pas vraies. On avait une zone humide qui était d'origine anthropique donc, c'est quelque chose qui a été créé par l'humain. On a préservé cette zone humide, on a préservé la biodiversité autour de l'Arena, on a même compensé des obligations réelles environnementales avec des terrains qu'on a gelés pendant 30 ans et qu'on a créés. Donc, on a passé en délibération en Conseil municipal. Ensuite, on n'est pas dans cette optique de se dire : « On revient au moyen-âge, on ne fait plus rien ». C'est d'avancer aussi, on a – je crois – un équipement et l'échangeur va aussi venir en complément parce qu'on sait qu'au

niveau circulation, il y a une problématique autour de l'Arena et cet échangeur va venir compléter cet équipement. On n'est pas dans cette optique de se dire : « On ne fait plus rien sur Saint-Chamond ». Par contre, oui, on préserve la biodiversité, on crée, on végétalise et oui, on sensibilise aussi la population, on essaie de donner l'exemple, mais on porte aussi une parole positive parce que la conférencière en avait justement. Vous n'étiez pas là, je ne vous ai pas vu dans la salle, mais on vous a rapporté, mais elle avait justement ce qu'on a apprécié. Ce que tout le monde a apprécié, c'est qu'elle avait une parole positive et qui allait dans le sens de ce qu'on dit à Saint-Chamond, c'est-à-dire on a, tous, notre part à faire, il ne faut pas baisser les bras et on a tous quelque chose à faire pour lutter contre le réchauffement climatique.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur CHANGEAT. Rapidement, je redonne la parole à Madame SIMONIN-CHAILLLOT.

**Mme SIMONIN-CHAILLLOT :** Très rapidement, je n'ai pas dit qu'il ne fallait rien faire sur Saint-Chamond, mais je ne crois pas qu'un échangeur autoroutier à 25 millions d'euros, soit la priorité pour la Ville.

**M. le Maire :** Chacun a le droit, Madame SIMONIN-CHAILLLOT, d'avoir son avis.

Monsieur MINNAERT, je vais répondre, on va avancer peut-être dans le débat parce que Madame SIMONIN-CHAILLLOT a parlé sur cette délibération. Je propose qu'on avance, bien évidemment, tous ensemble.

*Intervention hors micro*

**M. le Maire :** Monsieur MINNAERT, il y a beaucoup de points à l'ordre du jour, travaillons, avançons. Je vous la laisse rapidement. Allez-y, Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT :** On a de la chance, chez les écologistes, c'est qu'il y a beaucoup de grands spécialistes qui, quand ils interviennent, on leur paie le transport, mais ils viennent gratuitement parce qu'ils reconnaissent dans notre organisation qu'on défend vraiment ce que défendent les personnes du GIEC en particulier. Ça a quand même son importance, une personne qui est payée, mais c'est tout à fait normal, nous aurions organisé une telle action, nous aurions aussi certainement payé la personne, mais ça n'a pas tout à fait le même sens.

**M. le Maire :** On est d'accord alors finalement. Merci, Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT :** Chez les écologistes, on a beaucoup de gens comme Aurélien BARRAU. Quand il vient, il est un grand spécialiste en question d'écolo, mais il vient gratuitement, il vient pour nous soutenir.

*Intervention hors micro*

**M. le Maire :** Il vit donc d'amour et d'eau fraîche.

*Intervention hors micro*

**M. le Maire :** Monsieur MINNAERT, s'il vous plaît, je vous propose que l'on avance sur ce sujet. Je vais essayer de répondre à votre question. Il ne faut pas opposer écologie et économie. Au contraire, le rôle des élus de France, mais aussi des élus locaux, c'est de rapprocher l'économie et l'écologie. C'est vrai que je tiens à saluer la conférence d'Heidi SEVESTRE à laquelle j'étais présent parce que finalement, contrairement à l'écologie parfois punitive que l'on peut avoir, il y

avait vraiment un discours justement de travailler ensemble, justement de faire ensemble écologie. Elle a tenu des propos, d'ailleurs, parce que c'est l'une des rares conférencières qui se rendent dans les banques parce que vous le savez certainement, les banques font partie – à ce qui se dit – des plus grands pollueurs et elle disait : « Vous savez, j'y vais parce que même si c'est 1 % qui est retenu de ma conférence, c'est toujours 1 % de pris ». Elle va faire partie aussi sur les Jeux Olympiques, de la commission pour le développement des installations, c'est pareil, elle a dit : « Si à un moment donné, je peux apporter quelque chose, c'est toujours quelque chose que j'apporterai et même s'il y a une partie qui est écoutée, c'est toujours une partie de plus qui est prise ». Je pense que finalement, le discours est là plutôt que vouloir toujours taper sur les doigts en disant : « Ce n'est pas bien ». Essayons de faire écologie en éduquant les gens, mais en arrêtant, s'il vous plaît, l'écologie punitive.

Je vous propose de passer au vote. Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Six abstentions. Merci pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).*

**M. le Maire** : Je repasse la parole à Monsieur CADEGROS pour la délibération n° 10.

#### **DL20230156. OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024**

**M. CADEGROS** : Il s'agit de l'anticipation des crédits budgétaires pour la section d'investissement en 2024. Comme on l'a vu tout à l'heure, lors du Règlement budgétaire et financier, lorsque le budget n'a pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier, l'exécutif de l'assemblée territoriale peut voter jusqu'au vote de ce budget.

Tout d'abord, en section de fonctionnement, la Commune peut engager des dépenses et des recettes dans la limite du budget de fonctionnement voté l'année précédente et en section d'investissement, elle peut engager des dépenses afférentes au remboursement de la dette et engager des dépenses afférentes à des dépenses d'équipement dans la limite du quart des crédits votés lors du budget d'investissement précédent.

Donc, il est proposé d'approuver l'ouverture de ces crédits des dépenses d'investissement dans les conditions décrites.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur CADEGROS. Madame SURPLY.

**Mme SURPLY** : Merci. Nous nous abstiendrons sur cette délibération, puisque justement, on a critiqué le fait que vous ayez pu – et c'est votre choix le plus légal – repousser le vote du budget de l'année prochaine.

J'ouvre juste une parenthèse que ça me fait rire d'entendre des leçons de morale des écologistes qui commencent des meetings en faisant la danse de la Body Therapy, ce qui était très politique. On a pu se rendre compte que c'était vraiment utile pour la planète de montrer tous ces élus qui remuaient le popotin. Donc, je vous remercie pour cette très, très longue – d'ailleurs, vous avez cité quelqu'un qui est mort, entre nous, soit dit – pour cette explication d'écologie comme si nous ne pouvions pas nous approprier l'écologie et ça n'appartient qu'à eux. Ça, ne l'oubliez pas.

J'aurais une question sur ce quart de budget par anticipation et là, c'est une question sérieuse encore, avez-vous budgété les vœux de l'année 2024 ? Si oui, combien ? Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci, Madame SURPLY. Régis CADEGROS.

**M. CADEGROS :** Nous sommes en pleine préparation budgétaire. Il y aura des vœux l'année prochaine, au mois de janvier, qui seront à la salle Aristide Briand. On avait fait l'année passée parce que c'est exceptionnel pour faire découvrir l'Arena à tous les Saint-Chamonais. Cette année, nous revenons à la salle Aristide Briand et les vœux auront lieu à ce niveau-là.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur CADEGROS, pour ces réponses. Madame SURPLY, rapidement, une reprise de parole.

**Mme SURPLY :** Une rectification parce que ce n'était pas ouvert à tous, c'était des vœux privés, liste d'invités dans laquelle n'apparaissent pas les élus d'opposition, puisque j'ai réussi à me procurer la liste des invités. Donc, attention. Et ça au tribunal administratif, ça passera beaucoup moins.

**M. le Maire :** Vous irez au tribunal administratif, très bien, Madame SURPLY. Allez, engorgez les tribunaux.

Juste pour répondre à votre question, on parlait de cette délibération même quand nous votons le budget fin janvier, on fait d'habitude le débat d'orientations budgétaires au mois de décembre et le vote du budget à fin janvier, nous passons cette délibération au mois de décembre, ça permet déjà de verser une partie des subventions aussi aux associations qui permet aussi la vie de celle-ci. C'est quand même une délibération importante – je pense – là-dessus donc, une délibération, finalement, dans laquelle on a l'habitude de voter au Conseil municipal.

Qui s'oppose ? Madame SURPLY et Madame ROBERT. Qui s'abstient ? Europe Ecologie Les Verts et Saint-Chamond Pour Tous. Je vous remercie pour ce vote à la majorité.

*Résultat du vote : Adopté à la majorité (33 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PAPIER ; 2 contre : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).*

**M. le Maire :** Merci à Régis CADEGROS pour tous ces dossiers finances, mais qui sont importants pour l'avancée de la collectivité et pour pouvoir continuer à travailler sur les dossiers et travailler pour les Saint-Chamonais.

Revenons un petit peu à l'humain avec Béatrice COFFY sur les ressources humaines.

#### ***DL20230157. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS***

**Mme COFFY :** Merci, Monsieur le Maire, surtout que j'ai su que Madame SURPLY, ça vous intéressait beaucoup les ressources humaines, puisque vous avez beaucoup remercié les agents donc, je pense que vous allez écouter attentivement mes propos.

La modification n° 11 qui est sur la modification du tableau des effectifs – vous en avez pris l'habitude – la présente délibération porte sur un ajustement du tableau des effectifs pour prendre en compte les différents mouvements au sein de notre collectivité : la retraite, la mobilité interne, l'accroissement du temps de travail.

Il vous est proposé ce tableau avec les postes à supprimer et les postes à créer. Il est proposé au Conseil municipal donc d'autoriser cela, de modifier en conséquence le tableau des effectifs et d'imputer la dépense au chapitre 012.

**M. CADEGROS** : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur cette délibération ? Le Maire s'est absenté deux secondes. Madame MASSARDIER.

**Mme MARQUET-MASSARDIER** : Je voulais simplement profiter de cette délibération pour demander où on en était du remplacement de la responsable de la politique de la Ville.

**Mme SURPLY** : J'aurais aimé savoir si vous aviez également pu remplacer, je crois – si je ne m'abuse – que c'est le poste responsable des marchés publics, arrêtez-moi si je me trompe.

**Mme COFFY** : Pour le remplacement de la commande publique, il y a eu une autre organisation et nous avons avoir aussi à un agent qui va arriver à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. J'espère avoir répondu à votre question.

Pour l'attractivité, donc, pour Madame MASSARDIER, en effet, la réorganisation de ce service a été validée et les recrutements vont être en cours et l'annonce va partir ou est partie peut-être parce que je n'ai pas regardé si c'était mis en route, mais normalement, voilà.

**M. le Maire** : Merci, Madame COFFY, pour cette présentation. Y a-t-il d'autres questions ? Non, pas d'autres questions. Donc, qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Six abstentions. Merci pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).*

**M. le Maire** : On continue sur les ressources humaines avec la délibération n° 12.

### **DL20230158. PERSONNEL COMMUNAL – MISES A DISPOSITION AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE 2024 – RENOUVELLEMENT**

**Mme COFFY** : La délibération n° 12 porte sur le personnel communal, mise à disposition auprès de divers organismes – ce que nous faisons régulièrement aussi pour le sport – pour l'année 2024.

La Ville de Saint-Chamond emploie depuis plusieurs années du personnel qu'elle met à disposition d'associations locales. Les organismes concernés par ce dispositif présentent une vocation sociale, socioculturelle, culturelle ou encore sportive. Le statut des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales fixe les conditions selon lesquelles les agents sont susceptibles d'être mis à disposition. La Ville souhaite renouveler, pour l'année 2024, la mise à disposition du personnel communal.

Bien sûr que les agents auront un arrêté. En dessous, vous avez le tableau avec le lieu de mise à disposition, le cadre d'emploi et la mission du travail et la durée. Là, c'est le CGOS, un adjoint administratif gestion et temps complet. Pour le Club des retraités de Fonsala, c'est un adjoint technique pour deux heures de temps pour l'entretien.

Il est proposé de prendre acte du renouvellement de la mise à disposition du personnel communal.

**M. le Maire :** Merci, Madame COFFY. Pas de question ? Y a-t-il des oppositions ?

*Intervention hors micro*

**M. le Maire :** On prend acte, pardon, décidément. Merci pour cette délibération.

*Le Conseil municipal prend acte.*

**M. le Maire :** Délibération n° 13.

**DL20230159. MISE À DISPOSITION D'UN TECHNICIEN TERRITORIAL DANS L'EMPLOI  
DE CONSEILLER DE PRÉVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNE DE L'HORME**

**Mme COFFY :** La mise à disposition d'un technicien dans l'emploi de conseiller de prévention auprès de la Commune de l'Horme.

Dans le cadre de la collaboration de la Commune avec les autres communes du Syndicat intercommunal du Gier, nommé le SIPG, il est envisagé de mettre à disposition pour une durée maximale de 100 heures par an un agent auprès de la Commune de l'Horme pour assurer les fonctions de conseiller de prévention.

Le statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales fixe les conditions selon lesquelles les agents sont susceptibles d'être mis à disposition. Alors, à ce jour, par ce dispositif, nous permettons à des communes moins importantes d'avoir un service de prévention. Il faut avouer que ce poste est très recherché et même difficile à recruter. Le partage de compétences entre communes nous paraît essentiel et peut-être mutualiser – nous l'avons déjà fait – peut-être d'autres emplois aussi.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en vertu du décret, la collectivité a l'obligation de se faire rembourser par la Commune de l'Horme la rémunération de l'agent.

Il est donc proposé de prendre acte de la mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

**M. le Maire :** Merci, Madame COFFY, pour cette proposition de mutualisation. Madame ROBERT.

**Mme ROBERT :** Merci. Prévention est un terme très large, pouvez-vous nous donner plus de précisions sur ce poste ? Une prévention de la radicalisation est-elle prévue ? Merci.

**M. le Maire :** Merci, Madame ROBERT. Madame COFFY va vous répondre.

**Mme COFFY :** Ce poste est très large, puisque déjà, à la Commune de Saint-Chamond, on a quand même environ plus de 720 agents, ça dépend des mois en fonction de certains phénomènes. Il s'occupe de la prévention au travail – ça, je pense que vous le connaissez – donc, la santé au travail aussi des agents de ce fait-là, il s'occupe aussi de mettre en place un document qui se dit – oui, je crois que c'est ce mot – document unique justement en fonction de ses visites dans les différents services, des points à améliorer justement pour le bien-être des agents. Lorsque l'on fait aussi, au niveau de la Mairie, des groupes de travail avec des élus pour mettre un meilleur entretien, la personne qui est le préventeur participe à ça pour donner les conseils, les conditions et comment mettre en place de nouveaux dispositifs. Il y a tellement de multiples

choses. Dans les salles aussi qui reçoivent du public, il essaie peut-être d'intervenir, ça, j'en suis peut-être moins sûre parce qu'il y a d'autres interventions.

J'espère vous avoir déjà donné un panel de choses.

**M. le Maire :** Merci à Béatrice COFFY pour ces réponses. Nous devons prendre acte, donc, je vous propose de prendre acte.

*Le Conseil municipal prend acte.*

**M. le Maire :** Délibération n° 14 sur le recrutement d'un ou d'une référente jeunesse par voie contractuelle.

### ***DL20230160. RECRUTEMENT D'UN(E) RÉFÉRENT(E) JEUNESSE PAR VOIE CONTRACTUELLE***

**Mme COFFY :** Le recrutement d'un référent jeunesse par voie contractuelle. Un lieu d'animation et de lien social que vous connaissez, c'est le centre social de Fonsala qui existe depuis 2018. Quartier où résident environ 7 000 habitants.

Dans ce cadre, le référent jeunesse met en œuvre des axes d'intervention en direction des jeunes tel que défini dans le projet social et le projet jeunesse de la structure en construction avec les habitants et les usagers.

Le référent jeunesse porte principalement des missions suivantes, je vais vous en citer quelques-unes, puisque vous les avez lues sûrement :

- accueillir et aller à la rencontre et mobiliser les jeunes afin de créer un climat propice à la prise d'initiatives ;
- accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets et dans leur engagement citoyen ;
- participer aux actions du réseau d'acteur jeunesse du territoire.

Donc, un appel à candidatures a été effectué pour un poste d'animateur territorial.

Compte tenu de la nature des fonctions et de l'expertise demandée, il est proposé d'autoriser un recrutement par voie contractuelle si aucun candidat titulaire ne présente les compétences attendues, ceci en fonction du Code général de la fonction publique qui prévoit cette possibilité lorsque la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient.

Ce contrat pourrait être conclu à compter du 17 janvier 2024 pour une durée déterminée de trois ans, renouvelable trois ans et après ces six années, c'est un contrat indéterminé. Le niveau de rémunération du poste sera fixé par référence de la grille indiciaire du grade d'animateur territorial dans la limite du 5<sup>e</sup> échelon complété par le régime indemnité.

Donc, il vous est proposé d'autoriser le recrutement, d'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat et d'imputer la dépense au chapitre 012.

**M. le Maire :** Merci, Madame COFFY. Une question ? Madame ROBERT.

**Mme ROBERT :** Si on a bien compris, c'est une sorte de médiateur ?



**M. le Maire** : Béatrice, je vous retourne la parole.

**Mme COFFY** : Non, pas du tout, ce n'est pas un médiateur du tout. C'est un contrat qui existe déjà, mais qu'on renouvelle et on relance un recrutement. Il s'occupe du lien social au centre social de Fonsala avec les projets que vous avez dans la délibération.

**Mme ROBERT** : Vous avez déjà reçu des candidatures en interne ?

*Intervention hors micro*

**M. le Maire** : Il faut bien appuyer sur le micro – je suis désolé – pour que tout soit enregistré, s'il vous plaît. Merci, Madame COFFY.

**Mme COFFY** : Pardon. Nous n'avons pas encore reçu les candidats.

**M. le Maire** : Merci, Madame COFFY, pour ces précisions. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Pas d'opposition. Pardon, Madame MASSARDIER. Excusez-moi. Je vous en prie, allez-y.

**Mme MARQUET-MASSARDIER** : Excusez-moi, je voulais juste savoir, c'est un poste vacant ou c'est une création de postes ? Je n'ai pas compris dans l'explication.

**M. le Maire** : Oui, il faut réappuyer. Allez-y, Madame COFFY.

**Mme COFFY** : Non, ce n'est pas un poste qui est vacant, il y a une personne qui, pour l'instant, y est jusqu'à la fin de son contrat qui s'arrête – je vous l'ai dit – je me souviens plus de la date, vous l'avez dans la délibération ou quelques jours avant. Donc, nous avons relancé un recrutement.

**M. le Maire** : Merci, Madame COFFY. Oui, un poste qui s'arrête – et comme c'est écrit dans la délibération – le 16 janvier 2024.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Six abstentions. Je vous remercie pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).*

**M. le Maire** : Je vous propose de passer à la délibération n° 15 sur la création d'un emploi non permanent. Madame COFFY, si vous pouvez réappuyer sur le micro, s'il vous plaît. Je vous remercie.

**DL20230161. CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ EN VERTU DE L'ARTICLE L.332-23 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**Mme COFFY** : Il va falloir mettre des micros qu'on puisse garder... Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnière d'activité. Considérant qu'il est nécessaire pour les besoins du service de recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité et également, il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour l'été 2024, dans le respect du Code général de la fonction publique, ce tableau indique :

- la nature des fonctions ;
- le grade de rémunération ;
- le nombre d'emplois créés correspond au nombre maximum d'agents rémunérés en équivalent temps plein sur l'année et sur la saison estivale.

Puisque vous avez le tableau, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser à recruter ces agents, d'autoriser son représentant à signer le contrat et d'inscrire au budget les crédits, au chapitre 012.

**M. le Maire :** Merci, Madame COFFY. Y a-t-il des questions ? Non, pas de question. Bien évidemment, c'est une demande – je rappelle – de la Cour des comptes aussi de pouvoir avoir cette visibilité tout au long de l'année.

Je vous propose de mettre aux voix. Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Six abstentions. Merci pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).*

**M. le Maire :** La délibération n° 16 sur la médecine professionnelle.

#### ***DL20230162. MÉDECINE PROFESSIONNELLE – MISE À DISPOSITION DE LOCAUX MÉDICAUX SITUÉS 1 RUE BAZINE À SAINT-CHAMOND – RENOUELEMENT***

**Mme COFFY :** La mise à disposition d'un local. La collectivité adhère au service optionnel service santé au travail créé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale, le CDG 42. En contrepartie de cette adhésion, la collectivité s'était notamment engagée à mettre à disposition des locaux adéquats afin d'accueillir d'une part, l'équipe et le matériel de médecine du travail du CDG 42, d'autre part, les agents en consultation, agents donc de la Mairie de Saint-Chamond et ceux des collectivités adhérentes au service santé.

Le local dédié est situé à Saint-Chamond 1, rue Bazine. Il pourra éventuellement être utilisé par d'autres services de santé au travail lors des temps non occupés par le CDG 42 et avec l'accord de celui-ci. Cette convention prenant fin au 31 décembre 2023, il est nécessaire de le renouveler.

Aussi, en contrepartie de cette mise à disposition, la collectivité percevra une indemnisation assise sur le nombre de visites soit 2,10 € pour un entretien infirmier ou une visite médicale, avec une clause stipulant que la recette annuelle ne doit pas être inférieure à la somme de 2 400 €.

Il est proposé donc d'approuver la conclusion de cette convention, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer et d'imputer la recette correspondant au budget général de la Ville.

**M. le Maire :** Merci, Madame COFFY. Pas de question ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Quatre abstentions. Je vous remercie pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER).*

**M. le Maire :** Enfin, le dernier rapport pour les ressources humaines, le tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **DL20230163. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

**Mme COFFY** : Le tableau permanent. Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services dans le respect des dispositions du Code général de la fonction publique et des collectivités territoriales.

Il est également indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification et de création et de suppression de poste comme on l'a fait tout à l'heure et comme on le mentionne à chaque Conseil municipal avec la priorité du reste à nos fonctionnaires, à nos titulaires.

Afin d'en assurer le suivi précis, il convient d'établir un état récapitulatif des postes permanents budgétés et pourvus sous la forme d'un tableau joint en annexe dans la présente délibération.

Il est proposé donc d'établir le tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et d'imputer la dépense correspondant au chapitre 012.

**M. le Maire** : Merci, Madame COFFY. Pas de question ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Merci pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER).*

**M. le Maire** : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 18, les indemnités de fonction des élus présentés par Régis CADEGROS.

### **DL20230164. INDEMNITES DE FONCTION DES ÉLUS**

**M. CADEGROS** : C'est vu différents articles de loi, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser leurs dépenses et leurs sujétions qui résultent de leur exercice. Dans les trois mois qui suivent son installation, le Conseil municipal remanié doit prendre une délibération qui fixe ces indemnités.

Il y a une enveloppe maximale. Pour notre commune, l'enveloppe maximale est définie de cette façon :

- pour le Maire, cela correspond à 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique qui est de 1 027 € en valeur en juin 2020 ;
- et pour les adjoints, comme il y a 12 adjoints, c'est 12 fois 33 % de cet indice.

Ce qui fait une enveloppe totale de 19 857,52 € en valeur de juillet 2023.

En complément, il y a des majorations qui sont applicables, car la Commune bénéficie de la dotation de solidarité urbaine et est chef-lieu de canton, ce qui porte le total de cette enveloppe à 29 095,67 €. C'est l'enveloppe maximale qui doit être répartie ainsi.

Le principe retenu est de partager cette enveloppe avec tous les conseillers municipaux délégués, ce qui conduit de facto à une baisse de l'indemnité du Maire et de ses adjoints. Selon leur disponibilité et leur investissement, une modulation est appliquée aux conseillers municipaux. Vous avez un tableau qui reprend ces explications. Le Maire va donc toucher 99,6 % de l'indice brut terminal, les adjoints, 31,7 % de cet indice brut terminal et les conseillers délégués :

- le A touchera 15,6 % de cet indice brut terminal ;
- un conseiller délégué B, 12,9 %
- et un conseiller délégué C, 6,5 % de l'indice brut terminal.

Autant vous dire qu'il n'y a pas de changement par rapport à l'ancienne équipe municipale, que les indemnités restent les mêmes autant pour les adjoints que pour le Maire que pour les conseillers municipaux.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur CADEGROS. Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT :** Les écologistes ont toujours défendu la juste rémunération des élus. Nous avons également toujours contesté le cumul des mandats et l'hypocrisie de certains maires qui annoncent baisser leur indemnité alors qu'ils ne font qu'appliquer la loi, à savoir ne pas dépasser le plafond autorisé en diminuant l'indemnité liée à l'un de leurs mandats. Le maire précédent était de ceux-là. Il a joué les grands seigneurs en annonçant une baisse de 10 % de l'indemnité de maire à laquelle il aurait pu prétendre. Bien entendu, il oubliait de préciser qu'il acceptait l'indemnité maximum dans les autres instances où il siégeait. Par démagogie, il s'est même autorisé, avec le soutien de sa majorité, à accuser les écologistes de se verser des indemnités augmentées alors qu'il respectait les montants encadrés par la loi pour les élus qui ne cumulent pas de mandats. Il avait également laissé entendre que la conseillère régionale écologiste de la Loire veut se faire un bon pactole avec son nouveau mandat, cumulant des indemnités avec son salaire alors que celle-ci travaille désormais à mi-temps pour mener son mandat et ne profitait d'aucun avantage financier. Bien au contraire, tous ses déplacements hors institution n'étant pas pris en charge.

Donc, notre nouveau Maire, qui déclare dans *Le Progrès* que cette désignation au sein de sa majorité a été acquise avec une différence très significative de trois voix, c'est-à-dire de 10 % sur son concurrent, oublions de dire alors que son élection au Conseil municipal s'est faite en perdant presque 10 % des voix de sa majorité, représentait un bulletin blanc au nom de Monsieur DEGRAIX...

**M. le Maire :** Monsieur MINNAERT, restez dans le sujet, s'il vous plaît, parce que là, vous débordez du sujet, vous reprenez du passé et je vous le demande, s'il vous plaît.

**M. MINNAERT :** Vous n'avez pas le droit de me couper, je ne suis pas hors sujet.

**M. le Maire :** Si, vous êtes hors sujet et je dois mener la police de l'assemblée. Si vous êtes hors sujet, Monsieur MINNAERT, je vous couperai le micro.

**M. MINNAERT :** Si vous décidez de me couper, de toute façon, je vous empêcherai de continuer. Donc, 10 % représentent également l'augmentation de l'indemnité de Monsieur DUGUA qui s'attribue. C'est une augmentation qu'on peut donc qualifier de très significative vu qu'il considère que certaines élections sont significatives.

**M. le Maire :** Attendez, vous allez trop loin, là, Monsieur MINNAERT. Vous racontez des mensonges, Monsieur MINNAERT. Je dois mener la police de l'assemblée, bien évidemment, vous ne pouvez pas dire des mensonges par contre. S'il vous plaît, Monsieur MINNAERT. Je vais vous redonner la parole, mais Monsieur MINNAERT, vous ne pouvez pas dire des mensonges.

Arrêtez de crier, s'il vous plaît.

**M. MINNAERT** : Monsieur DUGUA, vous n'avez pas...

**M. le Maire** : Si, je mène la police de l'assemblée et je ne vous redonne pas la parole, vous avez gagné, Monsieur MINNAERT.

*Intervention hors micro*

**M. le Maire** : Suspension de séance accordée. Deux minutes de suspension de séance, bien évidemment.

*Suspension de séance – Reprise*

**M. le Maire** : Chers collègues, je vous propose qu'on reprenne cette séance. Les deux minutes de suspension de séance ont eu lieu. Si chaque collègue peut, s'il vous plaît, regagner sa place d'opposition et de la majorité pour qu'on puisse continuer sereinement, si possible, les débats sans contre-vérité, cela serait bien.

*Intervention hors micro*

**M. le Maire** : Monsieur MINNAERT, parlez dans le micro, s'il vous plaît. Je vais vous redonner la parole, ne vous inquiétez pas. Allez, c'est reparti pour un tour.

**M. MINNAERT** : Il ne vous appartient pas de décider ce qu'on a exprimé. Vous avez le droit de répondre à ce qu'on dit, vous avez une augmentation de 10 % par rapport à Monsieur REYNAUD qui avait 90 % des indemnités, vous, vous êtes à 99,6 %. J'ai été vérifié donc, vous êtes bien à 10 % de plus. Donc, comme lors du Conseil municipal du 29 juin 2020, nous voterons contre ces indemnités, non que nous ne nous sommes pas opposés à l'indemnisation des élus, mais contre ces indemnités qui vont continuer à desservir Saint-Chamond.

*Intervention hors micro*

**M. le Maire** : Reprenez le micro, s'il vous plaît. Réappuyer, s'il vous plaît, Monsieur MINNAERT. Merci.

**M. MINNAERT** : Revérifiez le tableau ; le Maire était à 90 % et vous, vous êtes à 99,6 % des indemnités.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur MINNAERT, je vais vous répondre. Tout d'abord, vous avez fait un hors sujet. En parlant de mon prédécesseur, vous parlez de choses, c'est ubuesque. Je suis désolé. Vous parlez de choses qui n'ont plus rien à voir avec ce Conseil municipal. Si vous avez quelque chose à dire à monsieur le sénateur REYNAUD, vous lui écrivez un courrier ou vous allez le voir à sa permanence et ce sera beaucoup plus simple qu'en parler ici en Conseil municipal. Vos histoires personnelles d'une conseillère régionale ne nous regardent pas. Vous faites bien ce que vous voulez. Ce n'est pas notre problème.

Désignation, il n'y a pas eu de désignation, mais bien un vote, un mensonge, Monsieur MINNEART ne devient jamais bien évidemment une vérité. Un vote, 10 % dans une élection, je vous laisse savoir, c'est énorme. Vous qui avez été souvent candidat à des élections.

Et puis enfin, sur ce dernier mensonge, je ne peux pas vous laisser dire que j'ai augmenté mon indemnité de 10 % parce que tout comme mon prédécesseur, Hervé REYNAUD, j'ai souhaité que l'ensemble de la majorité des conseillers municipaux de mon équipe qui ont bien évidemment une délégation garde une indemnité donc les taux n'ont pas bougé. Et vous avez raison parce que j'ai un document que je tiens bien évidemment à disposition de la presse et de tous ceux qui peuvent être intéressés, c'est la délibération du lundi 29 juin 2020 où nous votions les indemnités. Et dans le tableau de cette époque-là, je reprends : « Maire – pour la fonction – nombre : 1, taux proposé : 72,6 après majoration du DSU 9873. Total après majoration chef-lieu de canton : 99,6. », exactement comme aujourd'hui. Et, Monsieur MINNAERT, j'ai la délibération. J'ai la délibération qui a été passée en Conseil municipal le 29 juin 2020, validée en préfecture de la Loire le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et je la tiens à disposition, bien évidemment de la presse, de tous ceux qui sont intéressés pour montrer que je ne mens pas et que mon indemnité n'a pas été augmentée. La seule chose qui a été augmentée, et je vous le dis, la seule chose qui était augmentée, bien évidemment, c'est les indemnités par les points d'indice suite aux deux revalorisations gouvernementales. Mais voilà, ce que vous venez dire de, Monsieur MINNAERT prouve que vous avez menti. J'ai la preuve dans les mains. Merci, Monsieur MINNAERT.

Madame ROBERT.

**Mme ROBERT** : Je n'ai pas...

**M. MINNAERT** : J'ai comparé les deux tableaux.

**M. le Maire** : Allez-y, Madame ROBERT, prenez la parole, vous avez le droit.

**Mme ROBERT** : Je crois qu'il serait bon de préciser ici au micro et pour le public, que nous, les élus de l'opposition, ne percevons aucune indemnité.

**M. le Maire** : Madame ROBERT, bien évidemment que les élus d'opposition n'ont pas d'indemnité parce que l'indemnité est due à une délégation, qui sont à la majorité de l'équipe, qui ont tous une délégation. Délégation de signature, je rappelle quand même que c'est quelque chose de rare qu'a lancé Hervé REYNAUD ici à Saint-Chamond. Dans beaucoup de communes, vous avez le Maire, les adjoints et quelques conseillers municipaux délégués et ici, l'intégralité des élus de la majorité, les 33 élus ont une indemnité pour encourager tout le travail qu'ils peuvent effectuer au quotidien.

Je vous propose une dernière prise de parole rapide parce que je trouve qu'on n'avance pas trop sur ce sujet.

Madame SURPLY.

**Mme SURPLY** : Très simplement, si ce n'est pas une évidence pour tout le monde et ce qu'il faut que les gens sachent parce que quand ils nous abordent dans la rue, ils nous demandent si on est payés et combien. Donc, non, les élus d'opposition ne sont pas rémunérés. C'est important de le dire et je trouve votre niveau de mépris très bas. Aujourd'hui, je trouve que ça vole vraiment très bas.

Deuxième chose, pour ce qui est des moyens des élus d'opposition, nous bénéficions de bureaux dans lesquels nous ne pouvons pas recevoir du public, ce qui est quand même assez incroyable et assez rare finalement. Si vous trouvez que les élus de votre majorité sont très bien payés et que vous êtes toujours dans le spectre d'Hervé à parler de ce qu'il a mis en place, sachez que

des bureaux d'élus d'opposition dans lesquels on ne peut pas inviter le public, ce n'est pas très utile.

**M. le Maire :** Encore un mensonge de votre part. « Le spectre d'Hervé REYNAUD », je suis désolé, c'est l'opposition qui en a parlé, pas moi. À un moment donné, je rebondis juste sur ce que dit l'opposition. Donc voilà, je suis désolé. Non, mais c'est vous qui le lancez. À un moment donné, il faut dire la vérité aussi. Vous accumulez les propos mensongers, c'est un petit peu dérangeant.

Madame ROBERT, double prise de parole au Rassemblement national.

**Mme ROBERT :** C'était juste pour dire que même si on n'a pas de délégation, nous aussi, on œuvre pour la population de Saint-Chamond.

**Mme SURPLY :** Mais comment ça ? Vous plaisantez ?

**M. le Maire :** Non, mais c'est votre droit de le penser. Madame MASSARDIER, pour essayer un peu, d'apaiser ces débats engagés et stériles, s'il vous plaît.

**Mme MASSARDIER :** Je ne vais pas vous traiter de menteur, mais c'est Philippe KIZIRIAN en 2008, qui a permis à ce que tous les élus de la majorité soient rémunérés, ce qui ne se faisait pas avant.

**M. le Maire :** C'est une très bonne chose et donc, ce sera la troisième génération de maires qui font ça et c'est à saluer. Je vous remercie.

Qui s'oppose à cette délibération ? Deux oppositions. Qui s'abstient ? Je reprends, qui s'oppose ? Quatre abstentions. Qui s'abstient ? Quatre oppositions, deux abstentions. Je vous remercie pour ce vote.

*Résultat du vote : adopté à la majorité (33 pour, 4 contre : Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, Mme Nathalie ROBERT. 2 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER)*

## **CULTURE**

### **DL20230165. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION COMITÉ DES FÊTES ET LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND – RENOUELEMENT**

**M. le Maire :** Je vous propose qu'on passe à la délibération 19 sur la convention pluriannuelle d'objectifs avec le comité des fêtes et je donne la parole à Monsieur Alexandre CIGNA.

**M. CIGNA :** Merci, Monsieur le Maire.

Donc, ça concerne la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'association « Comité des fêtes » et la commune de Saint-Chamond. On renouvelle la convention qui se termine le 31 décembre 2023.

La convention définit les conditions dans lesquelles la commune de Saint-Chamond et l'association Comité des fêtes unissent leurs efforts pour atteindre leurs objectifs partagés qui sont :

- de contribuer à l'animation générale de la commune à travers l'organisation de fêtes traditionnelles : fête nationale, fête de la septembre ;
- d'organiser une action annuelle qualitative en direction des personnes âgées, le gala des retraités, qui aura lieu au mois de janvier ;
- et de créer avec la commune de nouvelles actions et manifestations.

Les moyens octroyés à l'association pour la réalisation de ces objectifs sont les suivants :

- la mise à disposition d'un local et d'une salle partagée à l'Hôtel-Dieu pour les activités administratives ;
- la mise à disposition de locaux pour la fabrication et le stockage des chars décorés, c'est au Centre d'activités artisanales et industrielles (CAAI) ;
- la mise à disposition de moyens techniques et logistiques ;
- la valorisation des actions de l'association dans le cadre de la communication de la Ville, moyens des supports disponibles : magazine municipal, panneaux lumineux ;
- et l'attribution d'une subvention.

La convention prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une durée de trois ans et se terminera le 31 décembre 2026.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Comité des fêtes, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document s'y rapportant, d'imputer les dépenses correspondantes au budget de la Ville, sous réserve de la prescription effective des crédits correspondants.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur CIGNA, pour la présentation de cette délibération. Et la parole est à Madame ROBERT.

**Mme ROBERT** : Merci. Avant tout, nous tenons à adresser nos félicitations et nos remerciements au Comité des fêtes qui nous ravit les yeux et le cœur à chaque réalisation. Merci beaucoup. Nous savons l'investissement que cela représente.

Nous profitons de ces délibérations pour adresser deux propositions au Comité des fêtes qui s'engage à présenter annuellement des projets à la Ville. Nous aimerions suggérer deux idées directement remontées du terrain. La première, pourquoi ne pas réfléchir à réinstaurer les feux de la Saint-Jean, dont le passé a donné son nom au gentilé « couramiaud » ? Ce sera un si beau projet. Quoi de mieux que de faire société autour d'un bon feu et de notre histoire ? Seconde idée : que diriez-vous de proposer un projet Événement patrimoine pour la fête de Saint-Ennemond, soit Saint-Chamond, célébrée chaque 28 septembre ? Nous sommes sûrs que ces propositions trouveront bon accueil dans vos projets.

**M. le Maire** : Merci, Madame ROBERT. Je donne la parole à Monsieur PIPIER.

**M. PIPIER** : Merci. Alors, cette délibération est l'occasion pour nous de souligner le travail effectué chaque année par le Comité des fêtes et l'importance pour la Ville de les accompagner. Tout au long de l'année, le Comité des fêtes de Saint-Chamond est porteur d'événements culturels



populaires organisés sur notre commune. Le gala des retraités et les festivités du 14 juillet et les fêtes de la septembre, entre autres, attirent chaque année des milliers de personnes. Cette année, près de 9 000 personnes se sont déplacées le 13 juillet à l'esplanade de Novaciéries pour participer aux animations et assister au concert et au traditionnel feu d'artifice. Cet espace est idéal pour réunir un maximum de Couramiaux qui viennent chaque année, de plus en plus nombreux. Les bénévoles du Comité des fêtes ont à cœur de se renouveler et de proposer des festivités de grande qualité et différentes d'une année sur l'autre. Il partage également un grand nombre d'événements avec d'autres associations de la Ville. Alors, pour toute cette implication des bénévoles du Comité des fêtes, il est important pour la commune que la municipalité continue à les soutenir financièrement et techniquement à la hauteur de la qualité de leur travail. Un grand merci à eux de faire vivre notre ville, d'y apporter de la joie et de la bonne humeur. Et évidemment, nous voterons pour cette délibération.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur PIPIER.

Madame SIMONIN.

**Mme SIMONIN-CHAILLOT :** Oui, nous approuverons cette délibération pour le Comité des fêtes qui fait beaucoup pour l'animation de la ville. Nous aurions aimé que soit inscrite dans la convention la suppression des animations sexistes comme l'élection des Miss.

**M. le Maire :** Merci, Madame SIMONIN. En effet, saluer, et vous l'avez tous fait, le travail quotidien et annuel du Comité des fêtes. J'aimerais bien évidemment remercier les bénévoles, le président, les coprésidents, le bureau et surtout tous les bénévoles et les petites mains qui, tout au long de l'année, créent ces jolies fleurs, justement, pour les chars et pour notre traditionnel corso. Je rappelle aussi bien évidemment que la Ville est le premier partenaire financier du Comité des fêtes et qui, grâce à cet argent et ce matériel prêté par la collectivité, ça permet d'animer notre commune avec de belles manifestations – Monsieur PIPIER l'a rappelé –, que ce soit pour le 14 juillet avec de nombreuses personnes présentes sur l'esplanade Simone VEIL, donc merci à eux pour le travail qu'ils effectuent et merci, Alexandre CIGNA, pour ce travail quotidien et régulier qu'il effectue avec eux.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

*Résultat du vote : adopté à l'unanimité (39 pour)*

#### ***DL20230166. SAISON CULTURELLE 2023-2024 – PARTENARIAT AVEC DIFFÉRENTS ACTEURS LOCAUX – CONVENTIONS***

**M. le Maire :** Délibération 20. Sandrine FRANÇON pour la saison culturelle et les partenariats avec les acteurs locaux.

**Mme FRANÇON :** Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

Cette délibération concerne le partenariat avec différents acteurs locaux. Il s'avère qu'il nous tient à cœur de développer l'ancrage et la diversité de la programmation culturelle. Et pour cela, Saint-Chamond travaille avec plusieurs partenaires afin d'être porteur d'une programmation plus enrichie.

Pour ce qui concerne la fin de la saison, nous avons travaillé ensemble sur des accueils de spectacles partagés et les partenaires en question sont Beaulieu Spectacle Vivant et Les Amis

des Orgues de Saint-Pierre, voilà. Là, en l'occurrence, il s'agit donc d'un premier spectacle, le spectacle de Bun Hay Mean qui sera présenté le 28 février, salle Aristide Briand en partenariat avec l'association Beaulieu Spectacle Vivant. Le budget prévisionnel est évalué à 14 500 € et la répartition du contingent de places se fera de la sorte et ainsi du budget : 7 250 € pour l'association Beaulieu Spectacle Vivant et un quota de 375 places à vendre et la même chose pour la Ville de Saint-Chamond.

La commune de Saint-Chamond participera également à hauteur de 2 000 € aux frais globaux de communication du festival ArcomiK 2024 sur présentation d'une facture.

Ensuite, je peux vous parler également de ce deuxième partenariat avec les Amis des Orgues de Saint-Pierre. La commune de Saint-Chamond interviendra là en qualité d'organisateur référent et donc fixe une contribution financière au partenariat pour l'accueil du spectacle « Bach ou pas Bach » qui se déroulera le dimanche 7 avril à 17h00, à l'église Saint-Pierre et donc, nous l'organisons en partenariat. Là, la prise en charge des dépenses artistiques et la répartition du contingent de places est un peu différente : 35 % pour l'association des Amis des Orgues, plafonnée à une participation à hauteur de 2 389,88 € et un quota de 175 places à vendre, et la commune de Saint-Chamond assurera donc 65 % et le reste des dépenses engagées est un quota de places de 325 places. Le budget prévisionnel est établi à 6 828,25 € et sera réajusté en fonction du réalisé.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion des conventions de partenariat avec les associations Beaulieu Spectacle Vivant et les Amis des Orgues de Saint-Pierre dans le cadre de cette programmation.

**M. le Maire :** Merci, Madame FRANÇON, pour ces explications et pour ces belles propositions de spectacles.

Madame MASSARDIER.

**Mme MASSARDIER :** Moi, j'ai simplement une question qui pourrait tout à fait plus se poser pendant les commissions, qui pourra se rediscuter aussi à ce moment-là. Mais dans ces expériences partenariales, c'est qui qui est à l'initiative ? C'est les associations qui proposent ? C'est la mairie, c'est la municipalité et le service culturel qui va chercher ? Comment se construisent les partenariats ?

**M. le Maire :** Merci, Madame MASSARDIER, pour ces questions. Sandrine FRANÇON.

**Mme FRANCON :** Pour ma part, depuis que je suis en charge de ce mandat, les partenariats, en fait, qui étaient en place, nous avons continué à les nourrir, mais nous restons ouverts à d'autres propositions. L'année dernière, nous avons préparé un spectacle avec notre partenariat qui n'existait pas et qui était ponctuel. Nous sommes ouverts aux propositions. Tout est possible et se discute, bien sûr.

**M. le Maire :** Merci, Madame FRANÇON, pour vos réponses. En effet, je pense que c'est important de développer justement des partenariats avec d'autres structures et comme c'est le cas-là, avec les Amis des Orgues de Saint-Pierre et Beaulieu Spectacle Vivant sur de l'humour et sur aussi du plus classique. Je pense que c'est intéressant d'avoir de la diversité dans l'offre culturelle pour les Saint-Chamonais.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

*Résultat du vote : adopté à l'unanimité (39 pour)*

**DL20230167. CONVENTIONS TRIENNALES DE RÉSIDENCES D'ARTISTES AVEC LES COMPAGNIES AOI ET VOLTAÏK 2021-2023 – AVENANTS N° 1**

**M. le Maire** : Délibération n° 21.

**Mme FRANÇON** : Oui, ce que je rajouterais juste, c'est qu'effectivement, ces partenariats nous permettent d'enrichir notre programmation et puis de nous appuyer sur des forces vives locales donc c'est tout à fait intéressant de pouvoir travailler avec ces partenaires-là.

La délibération suivante concerne donc la convention triennale des résidences d'artistes et donc des compagnies AOI et Voltaïk qui travaillent avec nous et avec lesquelles nous étions liés de 2021 à 2023. Ces conventions arrivent à leur terme et nous souhaitons travailler autour d'un avenant.

En effet, l'accueil des compagnies s'inscrit dans un programme de résidence artistique qui vise à soutenir la création, à assurer une présence artistique forte sur notre territoire afin de toucher le public le plus large possible et on est très attaché à ceci, favoriser un égal accès pour tous à la culture. Ces conventions triennales qui encadrent en fait la venue de ces compagnies sur notre territoire se terminent au 31 décembre 2023 et étant donné que nous avons traversé cette crise Covid, à titre exceptionnel, la commune de Saint-Chamond souhaitait prolonger pour une année supplémentaire l'accueil des compagnies en résidence. Vous pouvez voir à l'image la compagnie AOI qui nous accompagne dans le cadre du théâtre.

Et nous avons également la compagnie Voltaïk. Alors, à titre indicatif – et je ne serai pas trop longue –, cette compagnie Voltaïk nous accompagne dans le cadre de la danse. Le public touché cette année par ces résidences s'élève à 1 420 personnes. Ces résidences sont très importantes sur notre territoire. Elles nous ont permis de pouvoir défendre ce droit au label Éducation artistique et culturelle et elles font un travail remarquable en matière de médiation ; médiation culturelle, qui nous amène à toucher tous les publics. Cette année, 50 heures d'atelier ont été proposées, 300 jeunes ont été touchés, 16 types d'activités ont été proposés sur notre territoire. Il ne faut pas croire qu'une compagnie en résidence ne fait que profiter d'une salle sur la commune de Saint-Chamond, ça va bien au-delà. Elles sont dans des conditions favorables pour travailler leurs créations. Leurs créations sont intégrées à part entière dans notre saison culturelle. Et voilà, il y a tout ce travail de médiation intéressant qui touche tout type de public et là, en l'occurrence, nous avons eu des propositions, des balades sonores, des représentations qui ont été proposées à tout type de public. Il y a eu également des ateliers hip-hop, des ateliers slam, des ateliers d'éveil à la danse, à la lecture à haute voix.

Ces compagnies en résidence sont très précieuses sur nos territoires puisqu'elles nous permettent aussi de faire vivre les événements qui ponctuent l'année de la municipalité. En particulier, par exemple, les Mots en scène à l'occasion de l'ouverture de la médiathèque, la Semaine chez Louise a été marquée par l'intervention de ces résidences qui sont venues faire des interventions. Vous avez peut-être pu les voir au moment du lancement de la saison, des Olympiades culturelles. Bref, tous les partenaires sont touchés : médiathèque, conservatoire. Je ne serai pas exhaustive, mais ça touche l'Éducation nationale, les collèges, les lycées, MJC, centres sociaux, cinémas. On a aussi l'occasion, grâce à ces compagnies en résidence, de travailler avec des partenaires institutionnels comme l'Éducation nationale, le rectorat, la DRAC. Et surtout, ce qu'il y a d'intéressant, c'est qu'on touche des publics divers et variés jusqu'aux

seniors. Les compagnies en résidence sont même allées dans les EHPAD pour pouvoir travailler avec eux et proposer un spectacle qui s'inspirait justement sur le temps. Je ne serai pas bien plus longue, mais c'est vrai que cette perspective de renouvellement d'une année nous permet bien sûr de renforcer d'abord cette labellisation que nous avons reçue. Et pour pouvoir se montrer digne de cette labellisation, il faut faire vivre la culture et donc en s'appuyant sur ces compagnies en résidence, nous avons matière à pouvoir la faire vivre, cette culture, dans tous ses états, à travers tout un tas d'initiatives et nous y sommes très attachés.

On vous propose d'approuver la conclusion de cet avenant pour pouvoir leur permettre de rester sur notre territoire une année supplémentaire.

**M. le Maire :** Merci à Sandrine FRANÇON pour cette présentation.

Madame SURPLY.

**Mme SURPLY :** Oui, merci. Une remarque et une question puisque du coup, on n'a pas eu de commission Culture. C'est une remarque très simple, mais sur le site de AOI, l'adresse de Novaciéries est mal orthographiée, si vous pouviez leur demander peut-être de rectifier.

La deuxième, c'est une question : est-ce que vous avez vu – je m'étonne que vous n'en parliez pas à la présentation du diaporama – la très excellente et fort lamentable tragédie de « Roméo et Juliette » dont il est question dans les annexes. Est-ce que vous l'avez vue, la pièce ?

**Mme FRANÇON :** Je n'ai pas vu la pièce. Je tente bon gré mal gré de suivre un peu tout ce qui se fait, mais c'est tellement riche que je ne suis pas sur toutes les propositions.

**Mme SURPLY :** Puisqu'on va y dédier 4 000 € dans les annexes et qu'il est question d'un nombre de spectacles exhaustif, ce n'est pas pour tout public, cette pièce. J'ai eu l'impression – je vous le dis – de voir deux écolos sous LSD, c'est-à-dire à la fin, la dame finit toute nue et le monsieur lui caresse les seins. Je voulais vous prévenir. Donc nous, on va s'abstenir parce que je vous ai entendue et je sais qu'il y a de très bonnes choses qui se font par ailleurs, mais le tout public, non. Il faut vérifier parce que ce n'est pas tout public.

**M. le Maire :** Madame FRANÇON.

**Mme FRANÇON :** Je n'ai pas eu le privilège de voir cette pièce, mais on va porter notre attention sur la remarque que vous nous faites.

**M. le Maire :** Merci pour ces remarques et en effet, nous serons vigilants sur le « tout public », mais vraiment saluer les deux compagnies en résidence parce qu'elles font un travail assez exceptionnel. C'est vrai qu'on l'a vu par rapport aux jeunes et puis aussi finalement, tout cet intergénérationnel qui va jusqu'aux EPHAD et finalement, tous les effets thérapeutiques que ça peut avoir pour les personnes âgées. Je parle sous contrôle de plusieurs médecins qui sont dans l'hémicycle. Je pense que c'est intéressant de les prolonger justement d'une année de plus parce que malheureusement, le Covid les a touchés en début de résidence. En tout cas, on est ravis de pouvoir travailler une année de plus avec eux et je pense que la direction des affaires culturelles aussi et bien évidemment Sandrine aussi, sur ce sujet.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération. Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Deux abstentions du Rassemblement national. Merci pour cette unanimité.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité (37 pour, 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT)

**DL20230168. ACTION CULTURELLE – CONVENTIONS PLURIANNUELLES  
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS ARTE DIEM, ATOUT  
MONDE ET RHINO JAZZ (S) FESTIVAL – RENOUVELLEMENT**

**M. le Maire** : Délibération 22, Madame FRANÇON.

**Mme FRANÇON** : Oui, alors cette délibération concerne les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens qui nous lient aux associations Arte Diem, Atout Monde et Rhino Jazz et là, il s'agit en fait d'un renouvellement. La commune de Saint-Chamond, soucieuse d'une vie culturelle riche et dynamique, souhaite renouveler les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec ces associations-là. Les projets de convention définissent les conditions avec lesquelles Saint-Chamond et ces associations unissent leurs efforts pour atteindre des objectifs partagés et précisent les moyens octroyés par la Ville à ces associations pour la réalisation de ces derniers. Les présentes conventions sont établies pour une durée de trois ans, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens de ces trois associations : Arte Diem, Atout Monde et Rhino Jazz Festival pour une période de trois ans.

**M. le Maire** : Merci, Madame FRANÇON. En effet, trois associations qui viennent enrichir encore une fois le volet culturel de la Ville de Saint-Chamond.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

**DL20230169. CONVENTION RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE À LA SAS VEO URFOL SAINT-CHAMOND DANS LE CADRE DE  
LA LOI SUEUR – AVENANT N ° 1**

**M. le Maire** : Nous passons au dossier 23 sur la convention relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'URFOL cinéma VEO Saint-Chamond.

Madame CALACIURA.

**Mme CALACIURA** : Oui, merci. Un avenant à la convention relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle avec le cinéma VEO de Saint-Chamond dans le cadre de la loi Sueur. Je vous rappelle que nous avons versé une subvention exceptionnelle de 80 000 € en 2022 suite aux difficultés qu'avait le cinéma suite à la crise sanitaire. Je voulais profiter de cette délibération pour vous dire que le cinéma vient de fêter son cinquième anniversaire et que le public a été retrouvé puisqu'il compte atteindre l'objectif de 185 000 entrées à la fin de l'année 2023 et se fixe 200 000 entrées pour les prochaines années.

Dans cet avenant, la convention prévoyait que le cinéma mette à disposition de la commune de Saint-Chamond ces écrans pour une promotion avant séance des événements culturels et

citoyens. La commune de Saint-Chamond fournit pour chaque événement un carton numérique fixe au format image. Les besoins ayant évolué, les parties se sont rapprochées pour modifier la convention et pour pouvoir proposer différents formats pour la projection sur grand écran.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion de cet avenant n° 1 à la convention de 2022.

**M. le Maire :** Merci. Madame SURPLY.

**Mme SURPLY :** Oui, merci pour cette présentation. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais on avait eu un débat assez vif l'année dernière sur la subvention de 80 000 € exceptionnelle puisque ma collègue avait pointé du doigt le fait qu'il y avait eu un résultat d'exploitation déficitaire entre 2018 et 2019. Nous n'avions pas eu de réponse à l'époque suite à ce que ce résultat d'exploitation avait soulevé puisqu'on avait demandé s'il y avait eu une revisitation de la politique commerciale, si ça semblait nécessaire. Et aujourd'hui, on va vous demander du coup le bilan 2022 et également un bilan de cette subvention des 80 000 €, c'est-à-dire : est-ce que c'est quelque chose qu'il va falloir renouveler de manière exceptionnelle, de quelle manière ça a été injecté puisque vous avez parlé de 185 000 entrées, c'est ça ? Ok. Et donc, nous faire un petit bilan et surtout pouvoir si on pouvait accéder au bilan N-1. Avant la délibération, c'est toujours mieux pour nous de voter puisqu'encore une fois, je me répète, mais il n'y a pas eu de commission et on n'a pas les documents. Donc, c'est difficile pour nous de poursuivre dans cet avenant d'une décision qui a été quand même assez houleuse l'année dernière, de savoir si c'était pertinent ou non. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci, Madame SURPLY. Madame CALACIURA.

**Mme CALACIURA :** Oui. Donc, cette subvention exceptionnelle avait été attribuée puisque le cinéma avait perdu beaucoup d'entrées suite à la fermeture et ensuite, suite aux restrictions qu'il y avait eu au niveau notamment du nombre de personnes qui pouvaient être présentes en même temps au cinéma. Et puis également par rapport à la petite restauration, vous vous souvenez, qui était fermée à un moment donc c'est vrai qu'il y avait eu des baisses de recettes importantes pour le cinéma à ce moment-là. L'idée de les aider avec cette subvention, c'était pour qu'ils puissent passer ce cap suite à la crise sanitaire et là – c'est ce que je vous disais –, ils nous annoncent une bonne nouvelle pour cette année 2023 puisqu'ils devraient atteindre les 185 000 entrées et ils ont un objectif supérieur de 200 000 entrées. Donc, ils espèrent pouvoir atteindre lors des prochaines années. On n'a pas reçu encore leur bilan comptable, mais dès que nous aurons le bilan comptable, vous pourrez venir le voir au secrétariat sans souci.

**M. le Maire :** Merci. Pas d'autres questions ?

Je vous propose de passer au vote. Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)*

**DL20230170. COMMERCE – DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES AU REPOS  
DOMINICAL ACCORDÉES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024  
– AVIS**

**M. le Maire :** Le dossier n° 24 et les dérogations exceptionnelles au repos dominical accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2024. Stéphanie CALACIURA.

**Mme CALACIURA :** Oui, il s'agit d'une délibération que l'on passe chaque année pour les dérogations exceptionnelles au repos dominical. Elles ne peuvent excéder 12 dimanches ouverts par année civile. On vous propose donc, pour les commerces de détail, 12 dates et également pour les commerces de détail automobiles, des dates supplémentaires qui correspondent aux portes ouvertes des commerces automobiles. Rien de bien particulier. Juste en profiter pour souligner, puisque nous avons, parmi les dates proposées, les quatre dimanches de décembre qui correspondent aux fêtes de fin d'année. En profiter pour vous dire que cette année, nous avons mis en place beaucoup d'animations en lien avec le commerce pour ces fêtes de fin d'année et pour encourager les habitants à consommer local à Saint-Chamond donc, un gros programme d'animations qui est proposé, en lien également avec l'association des commerçants Carrément Saint-Chamond, qui propose également beaucoup de festivités pour cette fin d'année. Sachez que du 1<sup>er</sup> décembre jusqu'au 7 janvier, nous aurons un beau programme d'animations en centre-ville, place Dorian, place Grevenbroich et également sur le square Croix Gauthier où nous installons cette année notre village de Noël et la patinoire, qui sera présente place de l'Hôtel-Dieu, donc de belles festivités tout au long du parcours shopping de la ville de Saint-Chamond.

**M. le Maire :** Merci. Madame SIMONIN-CHAILLOT, je sens que vous allez nous parler du repos dominical.

**Mme SIMONIN-CHAILLOT :** Oui, nous nous sommes déjà longuement exprimés contre le travail du dimanche. Nous y sommes toujours opposés, car nous considérons qu'un jour par semaine, le même pour tous doit être réservé au repos et aux rencontres gratuites. La pandémie du Covid avait – nous semble-t-il – montré qu'un monde sans hyperconsommation était possible et désirable. Nous voterons donc contre cette délibération.

**M. le Maire :** Merci. Madame MASSARDIER.

**Mme MASSARDIER :** Nous vivons dans une société construite sur un modèle capitaliste. Ce fonctionnement capitaliste atteint des paroxysmes inquiétants alors que la sagesse devrait nous conduire à nous rapprocher d'une décroissance raisonnable, nous sombrons dans une spirale du toujours plus. Les strass de la surconsommation éblouissent et les frustrations entraînent violences et délits. Nous avons la responsabilité de soutenir un commerce juste, local, mesuré, respectueux de la vie humaine et des équilibres naturels, alors respectons les rythmes de travail et les temps de congés et occupons nos fins de semaine à soigner nos relations humaines, à découvrir les richesses de notre environnement, à prendre du temps pour lire, regarder un film. Nous sommes défavorables aux dérogations exceptionnelles au repos du dimanche accordées aux emplois du commerce.

**M. le Maire :** Merci, Madame MASSARDIER.

Pour notre part, on est très heureux, nous, d'accompagner les commerçants de la ville de Saint-Chamond parce qu'il ne faut pas oublier que finalement, les commerçants, c'est ce qui font vivre aussi une ville, le commerce local justement, le commerce de proximité qui a durement été touché malheureusement par la crise Covid, puis par différentes manifestations, parfois les Gilets jaunes,

parfois les grèves de trains. Quand ça tombe en plus, pendant les fêtes, j'ai des souvenirs de deux Noëls compliqués pour eux, et je pense que c'est notre devoir d'élu local en tout cas, de pouvoir les accompagner. Le commerce, bien évidemment, fait partie des priorités de mon équipe municipale pour pouvoir travailler ensemble main dans la main. Et d'ailleurs, je salue tout le travail des commerçants et bien évidemment, de Carrément Saint-Chamond, qui est l'association qui regroupe plus d'une centaine de commerçants et qui met en œuvre parfois et souvent aussi par ses propres moyens, que ce soit financier, logistique ou humain, malgré qu'il y ait une aide financière de la Ville et nous avons ici voté une convention d'objectifs tripartite pour trois ans, mais qui s'investit vraiment en plus de la tenue de leur commerce. Et ces gens-là, leur raison de vivre, c'est l'investissement financier parfois compliqué aujourd'hui, quand on voit l'état du commerce, ils mettent parfois en péril leur famille, en péril leur maison, en péril leurs biens, pour pouvoir développer tout ça et pouvoir nous apporter un service justement de proximité. Alors, défendons notre commerce local. En tout cas, c'est la politique que nous souhaitons porter, les accompagner au mieux et plus le temps va avancer, en tout cas, plus nous souhaitons avoir une politique volontariste en matière de commerce.

Je vous propose de voter cette délibération.

Madame MASSARDIER, pardon.

**Mme MASSARDIER :** Je suis désolée, mais mon intervention ne prétend pas ne pas soutenir le commerce local. Je pense que je le soutiens à ma façon et en tant qu'élu, je pense qu'on peut le soutenir, pas de souci là-dessus. Par contre, c'est une vision de la société et c'est une vision certainement plus large qu'on ne partage pas. Je crois qu'on ne partage pas la même idée de la société. Moi, je peux vous dire en face des malheurs des commerçants dont vous parlez, le malheur aussi de tous les gens qui se retrouvent pris dans des spirales pas possibles de surendettement par rapport à tout un tas de choses et je crois qu'on ne peut pas non plus y mettre un trait dessus. Et puis, il y a aussi tout le respect des équilibres familiaux, des temps pour l'enfance, tout un tas de choses comme ça. Moi, j'ai vécu une partie de ma vie professionnelle avec des gamins qui, tous les week-ends, allaient faire les courses, donc c'est aussi un autre pan de la société qu'on veut. Mon intervention n'est pas du tout à l'encontre du commerce de Saint-Chamond. Pas du tout.

**M. le Maire :** Merci, Madame MASSARDIER. À aucun moment, je n'ai dit ça d'ailleurs, dans mon propos. J'ai juste parlé de la majorité municipale et du travail qu'on faisait. En même temps, je donne un avis, une vision des choses. C'est normal, c'est ça aussi, Madame MASSARDIER, le débat démocratique et je respecte votre avis et votre vision des choses. Mais nous avons le droit bien évidemment de ne pas avoir la même.

Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT :** Les dérogations, elles touchent surtout les grandes surfaces parce que les petits commerces à qui cela appartient, peuvent tout à fait ouvrir. Ils n'ont pas besoin de dérogation. Ils peuvent ouvrir leur commerce et eux, souvent, ils vont être obligés d'ouvrir parce qu'effectivement, les grands commerces vont l'ouvrir et en gros, on leur prend aussi des congés qu'ils avaient le droit. De toute façon, quand on consomme le dimanche, on ne vient pas consommer un autre jour. C'est aussi à réapprendre qu'il y a des jours pour consommer, des jours pour se reposer et vivre au niveau familial. Il y a assez de métiers comme ça dans la vie qui prennent les gens le dimanche. Les infirmières sont obligées de travailler, les médecins. Les commerçants, ils ont le droit aussi à une vie de repos et je pense que faire vivre le petit commerce, c'est empêcher justement cette dérogation à ces grosses surfaces.



**M. le Maire :** D'accord. Merci, Monsieur MINNAERT. On parle bien évidemment des petits commerces saint-chamonais et c'est ce qui permet aussi de les faire vivre parce que vous pouvez le voir, il y a beaucoup aussi de fêtes et on sait très bien que les gens consomment plus pendant les fêtes, donc autant qu'ils consomment bien évidemment dans nos commerces locaux. En tout cas, c'est ce que nous, majorité municipale, nous souhaitons.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération. Qui s'oppose ? Quatre oppositions Europe Écologie-Les Verts, Saint-Chamond Pour Tous. Qui s'abstient ? Une abstention, le Rassemblement national, Madame SURPLY, c'est ça. Je ne dis pas de bêtises. Une abstention pour Madame SURPLY. Je vous remercie pour ce vote.

*Résultat du vote : Adopté à la majorité (34 pour, 1 abstention : Mme Isabelle SURPLY. 4 oppositions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER)*

### **DL20230171. MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS À TITRE GRATUIT AU PROFIT D'ASSOCIATIONS – MODÈLES DE CONVENTIONS**

**M. le Maire :** Je vous propose qu'on passe à la vie associative et à la délibération n° 25 présentée par Andonella FLECHET.

**Mme FLECHET :** Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, dans le cadre de sa politique d'accompagnement et de soutien à notre tissu associatif, la commune de Saint-Chamond met à disposition des associations, des locaux et des équipements sportifs à titre gratuit pour le déroulement de leurs activités et de leurs différents événements. Ces mises à disposition peuvent se décliner de manière différente en fonction de leurs besoins. Elles peuvent être à titre permanent et à usage exclusif, à titre permanent et à usage partagé, voire même de manière ponctuelle.

En fonction du type de mise à disposition, des conventions sont signées avec les associations et nous avons souhaité harmoniser ces conventions sur la base de modèles communs, sachant que ces mises à disposition, bien sûr, seront satisfaites en fonction des disponibilités effectives de locaux, du bénéficiaire, de l'intérêt de l'activité de l'association pour le territoire saint-chamonais et ses habitants.

Il est proposé d'approuver le modèle de convention pour la mise à disposition à titre gracieux de locaux et d'équipements sportifs au profit des associations.

**M. le Maire :** Merci, Madame FLECHET.

Y a-t-il des prises de parole ? Pas de prise de parole, en effet, une délibération pour homogénéiser finalement toutes ces conventions et plus de clarté à la fois pour les différents services d'avoir une base commune bien évidemment.

Qui s'oppose à cette délibération ? Pas d'opposition ? Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)*

**DL20230172. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PÉTANQUE SAINT-CHAMONAISE**

**M. le Maire :** Nous passons désormais au sport avec la délibération n° 26 et l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de la pétanque saint-chamonaise. M. FAYOLLE.

**M. FAYOLLE :** Oui. La délibération 26 consiste en l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Pétanque saint-chamonaise. Compte tenu de l'implication de l'association Pétanque saint-chamonaise dans le développement de la pétanque à Saint-Chamond et sa parfaite connaissance du site, la commune de Saint-Chamond lui a confié l'animation du boulodrome Albert Maitrias et de son espace convivialité. Une convention entre la Ville et l'association définit les termes de la mise à disposition et de l'animation du complexe sportif.

L'association sollicite la collectivité pour bénéficier d'une aide exceptionnelle qui participerait au financement de différentes actions organisées au boulodrome, notamment l'organisation de concours et l'animation des espaces de convivialité. Compte tenu de l'importance de l'animation de ce site sportif fréquenté par de nombreuses associations et usagers, la collectivité souhaite apporter son soutien à cette association. C'est un lieu en plus, de plus en plus fréquenté par le public senior. Cette association a en plus signé un contrat républicain.

Il est proposé donc au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € au profit de cette association.

**M. le Maire :** Merci à Daniel FAYOLLE, nouvel adjoint aux sports, pour cette présentation et le remercier pour l'implication dans les dossiers ces dernières semaines parce que c'est une grosse délégation. Il y a beaucoup de choses et tu fais ça très bien, Daniel, merci en tout cas.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)*

**DL20230173. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPÉLÉO CLUB LES OREILLARDS**

**M. le Maire :** Nous continuons dans les sports avec une subvention pour le Spéléo Club Oreillards.

**M. FAYOLLE :** Cette délibération n° 27 consiste aussi à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Spéléo Club Les Oreillards. L'association Spéléo Club les Oreillards sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'un camp d'été qui s'est déroulé du 5 au 12 août 2023 à La Pierre-Saint-Martin, à destination de 15 jeunes adhérents au club. L'objectif de ce stage était d'apprendre aux participants la topographie souterraine, la méthode de prospection en haute montagne et la sécurité dans ce genre d'explorations pour les préparer à prendre la succession des bénévoles actuels de l'association. La commune souhaite apporter son soutien par l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 €. Cette association a 26 adhérents.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur FAYOLLE. Madame SIMONIN-CHAILLOT.

**Madame SIMONIN-CHAILLLOT :** Oui, nous découvrons d'ailleurs qu'une association de spéléologie existe à Saint-Chamond et nous voterons pour cette subvention. Nous voulions surtout, dans cette intervention, féliciter les organisateurs du stage dont l'objectif vise à préparer la jeunesse à la succession des bénévoles actuels de l'association. De nombreuses associations ont des difficultés à renouveler leurs dirigeants. Il est donc intéressant d'entendre une telle expérience qui peut inspirer d'autres acteurs indispensables pour la vie d'une ville.

**M. le Maire :** Merci, Madame SIMONIN-CHAILLLOT. Madame SURPLY.

**Madame SURPLY :** Oui, merci. Monsieur FAYOLLE, c'est une question qui revient souvent dans la mandature. Nous voterons évidemment pour ce dossier. Pourquoi est-ce que la subvention arrive après l'événement ? Est-ce qu'on peut travailler parce qu'à traduire auprès du grand public, c'est toujours un peu compliqué quand les gens nous disent : « Oui, mais nous, on a demandé et on ne nous l'a jamais donnée » ou alors il y en a certains, ils ont l'impression que c'est du favoritisme en fait. Je pense qu'il y a une raison très simple à cela et que vous allez sûrement nous donner.

**M. le Maire :** Je vais vous redonner la parole, Monsieur Daniel FAYOLLE. Merci.

**M. FAYOLLE :** Je pense effectivement que l'association a demandé après, une subvention.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur FAYOLLE, pour cette réponse. En effet, l'association a demandé après parce qu'elle a connu un déficit lors de cette organisation, cette manifestation. Je tiens, c'est vrai, à saluer le travail des bénévoles. Vous avez raison, Madame SIMONIN-CHAILLLOT, il nous faut, nous, collectivités locales, encourager le bénévole. La crise du Covid, c'est vrai qu'elle a fait, je pense, beaucoup de mal à ce niveau-là. Donc, on doit les accompagner, on doit pousser et on doit en tout cas faire le plus possible de ce qui est en notre pouvoir et dans nos moyens pour pouvoir les accompagner. Parce que c'est des bénévoles généralement qui passent beaucoup de temps dans les associations, qui dépensent parfois leur argent personnel pour le développement de leurs associations, donc c'est vraiment à saluer et à encourager.

Il n'y a pas du tout de favoritisme, Madame SURPLY. Je pense qu'on refuse rarement.

*Hors micro*

**M. le Maire :** Non, non, pas du tout. Vous avez parlé de favoritisme. Je répète juste, je réutilise juste le même mot que vous, Madame SURPLY, donc, il n'y a pas de favoritisme ici. On essaie d'accompagner le plus possible dans la possibilité qu'on peut avoir justement sur ces associations-là, quand elles font une demande de subvention exceptionnelle. Mais d'ailleurs, que ce soit pour le sport, la culture, les associations caritatives et de nombreuses associations, je pense que c'est très, très rare que l'on réponde négativement, en tout cas sur une subvention exceptionnelle. On essaie toujours au maximum d'encourager les initiatives des associations.

Madame CHAPARD.

**Madame CHAPARD :** Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Simplement, je voulais signifier que je ne participerai pas au vote, tout simplement.

**M. le Maire :** D'accord. Je vous remercie, Madame CHAPARD. C'est noté. Catherine CHAPARD ne participe pas au vote. Qui s'oppose à cette subvention exceptionnelle ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (38 pour ; 1 Ne prend pas part au vote : Madame CHAPARD)

**DL20230174. CONVENTION DÉFINISSANT LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION ATTRIBUÉE À LA SAS SAINT-CHAMOND BASKET VALLÉE DU GIER EN SOUTIEN AU CENTRE DE FORMATION**

**M. le Maire** : Sujet suivant, la délibération n° 28, Monsieur FAYOLLE.

**M. FAYOLLE** : La délibération 28 consiste à une convention définissant les conditions d'utilisation de la subvention attribuée à la SAS Saint-Chamond Basket Vallée du Gier en soutien au centre de formation. Le montant maximum des aides pour les missions d'intérêt général concernées est précisé dans des articles du Code du sport. La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés font partie de ces missions d'intérêt général. C'est sur la base de ces dispositions que la Ville de Saint-Chamond soutient financièrement le centre de formation du Club sportif professionnel au titre de sa mission d'intérêt général. Le Club sportif Saint-Chamond Basket Vallée du Gier repose sur deux entités distinctes : l'association SC BVG, qui gère le secteur amateur composé de 433 licenciés, 10 équipes de jeunes, trois équipes seniors dont une équipe féminine qui évolue en championnat de France nationale 2 ; et une société anonyme sportive, le SAS Saint-Chamond Basket Vallée du Gier qui gère le secteur professionnel et le centre de formation. Le centre de formation du club est financé à la fois par les subventions publiques et la SAS Saint-Chamond Basket Vallée du Gier. Les relations entre l'association et le SAS Basket Vallée du Gier font l'objet d'une convention. 27 salariés sont dans cette association SAS Vallée du Gier.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur FAYOLLE, pour cette présentation.

**M. FAYOLLE** : Je n'ai pas terminé.

**M. le Maire** : Pardon. Au temps pour moi. Je t'en prie Daniel, tu peux continuer.

**M. FAYOLLE** : Le centre de formation doit permettre aux stagiaires de bénéficier d'une formation sportive et par conséquent d'un temps de jeu suffisamment important. Aucun objectif de performance et de classement n'est attendu par la Ville. Le soutien apporté par la Ville sera subordonné au respect du cahier des charges des centres de formation. Cette convention sera chaque année soumise au vote du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention entre la commune de Saint-Chamond et la SAS Saint-Chamond Basket Vallée du Gier telle que présentée ci-dessus et définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur FAYOLLE.

La parole est à Madame SIMONIN-CHAILLOT.

**Mme SIMONIN-CHAILLOT** : Oui, nous sommes toujours mitigés sur ce centre de formation pour le basket et comme nous l'avons déjà évoqué à propos de l'équipe de basket, nous sommes plutôt pour un centre de formation de Saint-Étienne Métropole et pas simplement sur Saint-Chamond. Donc, nous nous abstenons sur cette convention.

**M. le Maire** : Merci, Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Madame SURPLY.

**Mme SURPLY:** Merci. Monsieur FAYOLLE, vous présentez ça vraiment magnifiquement bien et vous faites ça très bien. Mais nous allons nous abstenir pour la simple et bonne raison que nous ne prendrons plus de décision concernant le basket puisque vous le savez, nous attendons la copie des marchés publics, nous attendons – on en parlera à la fin du Conseil – la liste des bénéficiaires des places de matchs de basket, nous attendons la liste des associations, etc. Donc, pour l'instant, nous nous abstiendrons puisque nous manquons vraiment d'un effort de transparence de la part de la majorité et je trouve dommageable que nous soyons obligés de nous abstenir.

**M. le Maire :** D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions. En effet, c'est vrai que là, c'est vraiment une subvention au développement justement du centre de formation du Saint-Chamond Basket Vallée du Gier. J'ai quelques chiffres de cette formation finalement qui est importante et qui touche des jeunes de tous horizons. En U17 l'année passée, ils ont intégré les U18 Élite justement et ils ont fait des huitièmes de finale de Coupe de France. Les U18 sont qualifiés pour la poule haute et avec une défaite en huitième de finale contre nos amis rouennais qui ont d'ailleurs été les futurs champions de U18 France et les Espoirs Pro B où ils ont fini premiers de la poule haute et ont participé au Final 4, Finale 4 en français et Romain PAOUR d'ailleurs, qui a été élu le meilleur entraîneur de l'année en Espoirs. Il y a un gros travail et finalement dans la formation, ce n'est pas forcément que la formation sportive, même s'il y a des critères sportifs, bien évidemment, mais il y a aussi les critères de suivi médical, les critères de suivi scolaire, parce que je pense que c'est important que ces jeunes-là suivent une bonne scolarité. Des critères d'hébergement aussi, et différents accompagnements que peut avoir le Saint-Chamond Basket Vallée du Gier à leur égard pour finalement essayer de former les joueurs de demain et pourquoi pas les joueurs du Saint-Chamond Basket Vallée du Gier qui pourront fouler les parquets de Pro B. On le voit d'ailleurs encore récemment, le match qui a été parrainé par la Ville vendredi soir avec l'entrée de deux jeunes justement du centre de formation, dont un qui a marqué le dernier panier des deux points sous une ovation de l'Arena de Saint-Étienne Métropole. Voilà, je pense qu'il faut pousser sur sept sur cette formation pour accompagner au mieux les jeunes et le club Saint-Chamond Basket Vallée du Gier.

Je vous propose de passer au vote. Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Six abstentions. Je vous remercie pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour, 6 Abstentions : Madame Christian MARQUET-MASSARDIER, Madame Isabelle SURPLY, Monsieur Jean MINNAERT, Madame Patricia SIMONIN-CHAILLOT, Monsieur Romain PIPIER, Madame Nathalie ROBERT)*

#### **DL20230175. MAISON DES SPORTS – RÈGLEMENT INTÉRIEUR – MODIFICATION**

**M. le Maire :** Une dernière délibération de sports avec le règlement intérieur de la Maison des sports.

**M. FAYOLLE :** Oui, cette délibération 29 consiste en la modification du règlement intérieur de la Maison des sports. Établi en 2018, le règlement intérieur a pour but de définir les conditions d'utilisation de la Maison des sports, mais également les droits et obligations des utilisateurs ainsi que la responsabilité encourue en cas de manquement à certaines des règles établies. La Maison des sports a connu une modification en 2023 avec la construction de quatre garages attenants au bâtiment. Il apparaît nécessaire d'ajouter un article concernant l'accès aux garages et d'établir

des règles d'utilisation afin de garantir des conditions d'accueil adaptées et de sécuriser le bâtiment. L'Office des sports tenant un rôle particulier dans le fonctionnement de la Maison des sports en assurant la gestion et l'attribution des locaux, salles de réunion et boîtes aux lettres, une modification a également été apportée aux horaires d'accueil du public et aux heures d'ouverture du secrétariat de l'Office des sports à Saint-Chamond.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement d'utilisation de la Maison des sports.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur FAYOLLE.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention ? Je vous remercie pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)*

### ***DL20230176. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RELAIS PETITE ENFANCE DE SAINT-CHAMOND***

**M. le Maire :** On passe sur une autre thématique, l'éducation-enfance-jeunesse, et on commence par la délibération n° 30 sur le règlement intérieur du Relais petite enfance de Saint-Chamond présenté par Madame VANELLE.

**Mme VANELLE :** Merci, Monsieur le Maire. Le Relais petit Enfance, situé 5, place Hôtel de Ville à Saint-Chamond, est un lieu central au service des parents et assistants maternels de la Ville. Les trois agents qualifiés qui animent le Relais petite enfance ont pour mission, entre autres, de recevoir et informer les parents sur les modes de garde collectifs ou individuels proposés par la commune, les accompagner dans leur choix le mieux adapté à leurs besoins, offrir aux assistants maternels un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles, proposer et organiser trois matinées dans la semaine des temps collectifs d'éveil pour les enfants qu'ils accompagnent, faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels.

Suite à la réforme de 2021 sur la petite enfance, le Relais petite enfance doit se doter d'un règlement intérieur. Ce document a pour objectif de présenter le fonctionnement et l'organisation du Relais. La proposition faite s'appuie sur un travail à partir d'observations sur les besoins et les pratiques, en concertation avec les assistants maternels. Ce nouveau règlement du RPE, du Relais petite enfance est en annexe.

Il nous est donc, ce soir, demandé d'approuver ce règlement et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**M. le Maire :** Merci, Madame VANELLE.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non, pas de question. Ah ! Pardon, Madame MASSARDIER. Allez-y, je vous en prie.

**Mme MASSARDIER :** J'ai une question qui est plus aussi dans le cadre d'une commission, mais tant pis, on pourra répondre après. Mais est-ce qu'on peut avoir le pourcentage des assistants maternels de Saint-Chamond qui utilisent le Relais sur les modes de garde ? Pas tout de suite, mais en tout cas ce rapport-là.

**M. le Maire :** Merci, Madame MASSARDIER. Madame VANELLE.

**Mme VANELLE :** On a à peu près 180 assistants maternels sur notre commune et le pourcentage qui utilise le relais, je ne l'ai pas, mais effectivement, on pourra mettre en commission et je vous en reparlerai.

**M. le Maire :** Merci, Madame VANELLE, pour cette réponse.

Je vous propose de mettre cette délibération aux voix. Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)*

**DL20230177. DISPOSITIF « NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE » – FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE – CONVENTIONS DE FINANCEMENT**

**M. le Maire :** Nous continuons avec la délibération n° 31 et le dispositif Notre école, faisons-la ensemble.

**Mme VANELLE :** Oui, c'est le programme NEFLE. C'est une démarche nationale qui a pour but de faire émerger des projets pédagogiques, innovants au service de la réussite de tous les élèves. Le projet part au départ d'une démarche volontaire d'un directeur d'école en associant les équipes éducatives, les familles, les élèves ainsi que les élus locaux.

Ensuite, ils élaborent un projet pluriannuel au service de la réussite des élèves. Ce projet qui définit les priorités de la communauté éducative et les plans d'action est présenté en commission académique. S'il est retenu, il obtiendra le soutien financier du Fonds d'innovation pédagogique. À ce jour, 350 projets ont été déposés dans l'Académie de Lyon, 104 ont été validés.

À Saint-Chamond, après concertation avec le service scolaire de la Ville, Sylvie THEILLARD et plusieurs écoles, quatre projets NEFLE ont été présentés et validés par la commission académique. Entre autres, pour l'école Fournas Garat, ils ont présenté la culture et le bien-être des élèves, vecteur d'égalité des chances. Ils ont obtenu la somme de 126 500 €. Pour l'école Cézanne, la somme de 55 360 € a été accordée pour le projet « Entre cour et jardin ».

Cette délibération a pour objet de signer une convention entre la Ville et le rectorat. En effet, les écoles ne disposent pas de statut juridique ni d'autonomie financière. Les rectorats proposent donc aux collectivités d'assurer la gestion de ces fonds d'innovation pédagogique pour le compte des écoles et pour chaque projet validé par la Commission académique, une convention entre le rectorat de Lyon et la Ville sera rédigée.

Je vous propose d'approuver les trois conventions de financement, d'approuver le principe de gestion par la collectivité des fonds d'innovation pédagogique pour chaque projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

**M. le Maire :** Merci, Madame VANELLE, pour cette présentation.

Madame SURPLY.

**Mme SURPLY :** Oui, chers collègues, si je comprends bien dans cette délibération, est proposé plus de 200 000 € à des écoles pour faire tout sauf aider aux fondamentaux, c'est-à-dire lire,

écrire, compter aujourd'hui ne sont plus des choses qui sont proposées si je comprends bien ou ne sont plus aidées. Moi, je suis désolée, mais quand je lis : « Améliorer la vie et le bien-être des élèves vers un climat scolaire apaisé, favoriser les vecteurs d'égalité des chances » alors qu'en sixième, quand nos collégiens arrivent, plus de 40 % d'entre eux ne savent pas lire. Je suis désolée, mais on a contacté l'Académie pour avoir la copie des projets ou au moins, alors, encore une fois, on n'a pas de commission, on ne connaît même pas la nature des projets, moi, je suis désolée, mais avec Madame ROBERT, on va voter contre parce que 200 000 € pour faire tout sauf ce qui est le plus important à l'école, c'est enseigner et le mot « élève » veut bien dire élever. C'est incroyable, le nivellement par le bas, même Pap NDIAYE le disait, même lui l'assumait en disant que ces 40-60 dernières années ont été une catastrophe et nous, on continue avec des projets qui n'ont ni queue ni tête, qui dépassent les enfants – vous le savez très bien – et qui de toute façon se retrouveront mal au collège parce qu'ils ne sauront ni lire une consigne ni la comprendre.

**M. le Maire :** Madame VANELLE.

**Mme VANELLE :** Oui. Ça, c'est votre jugement, c'est votre avis. Pour moi, cette délibération demande d'approuver la convention entre le rectorat et la Ville. Les projets ont été accordés et lus par le rectorat. Je n'ai pas à y voir. Pour l'instant, je vous demande de voter cette convention qu'on a parce que ces écoles-là n'ont pas d'autonomie financière. Ma convention s'arrête là. Après, votre avis, vous l'avez, ce n'est rien qu'à vous.

**M. le Maire :** Une question rapide, Madame SURPLY.

**Mme SURPLY :** Seriez-vous capable de nous décrire un projet en particulier ? Non ? Elle est juste en blanc.

**M. le Maire :** Non. Je vais juste donner la parole à Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT :** C'est une illusion en particulier de l'extrême droite de toujours faire croire que ce qui fait un être humain qui se construit intellectuellement, c'est apprendre à lire et à écrire. Un être humain se construit par plein de choses et c'est parce qu'il a un environnement qu'il apprend à bien lire, à bien écrire et qu'il se cultive. La société, contrairement à ce qu'on dit, s'est améliorée intellectuellement. Effectivement, il y a de plus en plus de gens qui avant étaient plus bas, ont monté, mais les gens qui étaient forts intellectuellement, qui réussissaient à l'école, ils sont toujours aussi forts, ils sont toujours en haut, donc moi personnellement, je préfère avoir les gens qui montent ensemble. L'idéal, ça sera un jour que ça se rassemble de plus en plus, mais il y a une montée en réalité de la population. Et souvent, les gens qui critiquent ça sont souvent les gens qui dans leurs études ont plutôt eu des difficultés.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur MINNAERT, pour cette prise de parole. S'il vous plaît, le public, s'il pouvait garder un peu de calme, ce serait sympathique. Je vous remercie.

Madame VANELLE.

**Mme VANELLE :** Ce n'est même pas le propos. On peut délibérer sur ce que vous pensez, sur comment on voit les choses, mais moi je vous demande juste que le rectorat donne une somme d'argent à ces écoles qui ont eu un projet et que c'est parti du directeur et de l'équipe éducative et qu'on fasse juste la banque en fait, qu'on récupère cet argent et qu'on travaille avec eux et qu'on redistribue parce qu'ils n'ont pas d'autonomie financière. La convention s'arrête là. Après,



allez voir le rectorat pour leur dire ce que vous en pensez, mais moi, ce soir, ce n'est pas ça. La délibération s'arrête là.

**M. le Maire :** Merci, Madame VANELLE, pour avoir mis le cadre qui est important justement et de rappeler les bases de cette délibération.

Madame SURPLY, une dernière prise de parole.

**Mme SURPLY :** Le mot de la fin. Il y a des fautes de français dans la convention déjà. Pardon, les mots ont un sens et Monsieur MINNAERT, je vous prends quand vous voulez en anglais, en espagnol et en russe. Moi, ça s'est bien passé ma vie universitaire. Je ne sais pas vous, mais quand j'entends des enfants qui ne font pas la différence entre le mot « statue » qui est une œuvre d'art et « statut » qui est un article et un document, je me fais du souci pour la société française.

**M. le Maire :** Je vous laisserai continuer votre combat de coqs à l'extérieur de l'hémicycle. Pour reprendre finalement l'intérêt de cette délibération et comme ça été bien évidemment expliqué, je pense que déjà, l'argent transite par la Ville parce que c'est un projet porté par le rectorat et l'Éducation nationale. On veut justement financer des actions aux jeunes et je pense qu'il faut le faire, il faut y aller. Quand j'entends des vecteurs d'égalité de chance, je dis « oui », à un moment donné, c'est intéressant. Le bien-être des élèves, oui, la culture, oui, parce qu'il y a le vecteur aussi, quand on parle de bien-être des élèves, je pense au harcèlement scolaire. On en parle beaucoup en ce moment. Je pense qu'il y a beaucoup à faire là-dessus et quand j'entends parfois certains propos, je me dis que c'est peut-être faire régresser la société alors finalement, il faut continuer à la développer et nous continuons justement à la développer avec ces aides-là. Si ça ne convient pas à certains, ce que je peux entendre parce que chacun est libre d'avoir bien évidemment son avis et sa pensée, mais il faut s'adresser aux bonnes personnes qui, sur le coup, est le rectorat ou s'adresser aux députés ou aux sénateurs.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération. Qui s'oppose ? Pas d'opposition ? Qui s'abstient ? Il faut lever la main un peu plus vite, s'il vous plaît. Qui s'oppose ? Deux oppositions au Front national. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette délibération.

*Résultat du vote : adopté à la majorité (37 pour, 2 contre : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT)*

#### **DL20230178. RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE**

**M. le Maire :** On continue sur la jeunesse et le développement justement de nos actions jeunes avec le règlement de fonctionnement du conseil consultatif qui nous sera présenté par Dudu TOPALOGLU.

**Mme TOPALOGLU :** Merci, Monsieur le Maire. La délibération concerne l'évolution du règlement du conseil consultatif de la jeunesse. Pour rappel, cette instance existe depuis 2009. Là, le mandat s'achève. Donc, je ne sais pas si vous vous souvenez, mais il y a trois ans, on avait voté le rallongement du mandat du CCJ. Là, c'est l'occasion de pouvoir mettre en place ce nouveau règlement puisque les nouvelles élections vont se tenir en février 2024.

Cette instance de participation citoyenne a permis la création d'événements phares tels que la Saint-Cham Game's week, la fête du sport, la semaine du développement durable ou encore la

fête du vélo. Je tiens du coup, par cette occasion à saluer les jeunes élus du CCJ pour leur engagement. Là, l'idée, c'était de pouvoir vous présenter les changements du règlement du CCJ. D'une part, nous avons un changement au niveau des conditions d'entrée puisqu'on propose d'élargir les candidatures au sein des établissements scolaires. C'est déjà le cas actuellement, mais également aux centres sociaux, à la MJC et à la mission locale. L'idée, c'était de pouvoir avoir des jeunes qui représentent toutes les structures jeunesse. D'une autre part sur les élections puisqu'il va y avoir un bureau de vote par structures, donc les huit établissements scolaires, la MJC, les quatre centres sociaux, la mission locale, voilà. On voulait également élargir le nombre d'élus à 39 comme les élus actuellement du vrai Conseil municipal. Il y a également du coup un changement puisqu'on veut davantage travailler avec nos structures jeunesse et notre passé aussi, pour ça qu'on veut intégrer également des jeunes des centres, de la mission locale et de MJC.

Il est également proposé de pouvoir travailler sur une charte d'engagement républicain avec les jeunes élus. L'idée, c'est de pouvoir l'écrire avec eux directement quand ils seront élus. Et enfin, de développer l'engagement des jeunes puisqu'on s'est rendu compte que c'était difficile pour certains jeunes de s'engager pour trois ans. Là, l'idée, c'est de pouvoir permettre à certains jeunes de s'engager ponctuellement sur certains événements et de favoriser du coup l'engagement des jeunes de manière générale.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement du Conseil consultatif de la jeunesse. Merci.

**M. le Maire :** Merci, Madame TOPALOGLU, pour cette présentation.

Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT :** Vous réécrivez un peu l'histoire. Ce n'est pas un Conseil consultatif de la jeunesse qui avait été mis en place en 2009, mais un Conseil municipal des jeunes. Cette instance avait donc une démarche décisionnelle. Les écologistes du Gier n'ont jamais été très favorables à ce type de conseil pour des villes avec une population aussi nombreuse qu'à Saint-Chamond. Si cela a un sens pour les villages et petits villages où la population se connaît bien, faire vivre réellement et sans démagogie une expérience démocratique à l'échelle communale à des jeunes dans des villes de la taille de Saint-Chamond est beaucoup plus difficile. Je rappelle d'ailleurs que c'est un élu écologiste en Alsace qui a été le premier à créer un Conseil municipal des jeunes. Nous sommes beaucoup plus favorables à l'idée de proposer à la jeunesse des actions collectives qui correspondent à leur attente dans une démarche d'éducation populaire. Le risque est grand de faire croire à des jeunes qu'ils ont défini des commissions thématiques, alors qu'au vu de l'expérience, on retrouve l'empreinte d'adultes dans le choix opéré, mais nous reconnaissons qu'il y a une démarche positive dans ce qui est fait et nous nous abstiendrons pour cette raison.

**M. le Maire :** C'est noté.

Madame SURPLY.

**Mme SURPLY :** Merci, Madame TOPALOGLU, pour cet exposé. On a bien lu attentivement le règlement. On souhaite bonne chance aux futurs élus. On remercie évidemment au nom du groupe Saint-Chamond d'Abord ! les élus sortants pour le travail qu'ils ont fait. On notera toutefois, notre groupe soulignera toutefois une phrase dans ce règlement qui nous a paru un peu problématique. C'est quand il y a une un motif de sanction grave pour un fait grave qui a été commis mais, j'imagine, ça n'a jamais eu lieu, c'est d'être également jugé avec l'approbation de

quatre de ses pairs. Moi, je pense que c'est un petit peu dangereux de faire ça. C'est l'article 12, si je ne m'abuse. Je trouve ça un peu dangereux puisque par exemple, dans les instances comme la nôtre, quand il y a une sanction ou à l'assemblée, il n'y a pas besoin de l'approbation de ses pairs. Ils sont jeunes, ils peuvent être très cruels entre eux. On parlait harcèlement scolaire et le harcèlement passe aussi par ce genre de petites attaques. Je ne l'ai pas amendé parce que je savais le conseil suffisamment long, mais voilà, si on pouvait éviter de passer par ces tribunaux parce que c'est déjà un âge où on est souvent jugé. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Très bien.

Madame MASSARDIER.

**Mme MASSARDIER :** Je ne reviendrai pas sur la date de 2009 et le Conseil municipal des jeunes, mais j'insiste quand même sur la différence entre un Conseil municipal des jeunes et un conseil consultatif. On avait amorcé ce fonctionnement et cette proposition en 2009. Je pense qu'elle était en progression. Je pense que c'est des initiatives qui demandent un accompagnement important aussi bien dans l'investissement des suivis qu'on peut faire et puis de tout ce qu'on met à disposition pour assurer l'accompagnement de ces jeunes, donc je pense que la voilure est trop petite dans ce qui est proposé ici. Je fais aussi le parallèle, j'en profite, avec les conseils de quartier. Je crois que c'est vraiment des choses au niveau de la démocratie qui demandent un investissement soutenu et je crois qu'on n'en est pas la hauteur là. Un CCJ, ce n'est pas la même fonction ni symbolique ni opérationnelle donc on s'abstiendra.

**M. le Maire :** Merci, Madame MASSARDIER. Peut-être des éléments de réponse de la part de Dudu TOPALOGU.

**Mme TOPALOGU :** Oui. Merci pour vos interventions. Je pense quand même que le Conseil consultatif de la jeunesse est une instance importante pour les jeunes qui viennent. Je ne dis pas que vous ne l'avez pas dit, mais le fait de comparer le CCJ au Conseil municipal, ça donne également de l'importance à ces jeunes qui arrivent et qui se disent qu'ils participent aussi à la vie municipale et à la vie de Saint-Chamond de manière générale, puisqu'ils apportent des projets, puisque leurs projets vont au bout et qu'aujourd'hui, comme vous le savez, on a plein d'événements inscrits grâce aux jeunes du CCJ. Pour l'article, je ne l'ai pas retrouvé, mais on pourrait... 3,4, OK.

L'idée, c'était de pouvoir en fait prendre une codécision avec les jeunes, Madame SURPLY, et c'est pour ça qu'on l'avait intégré. C'était de pouvoir dire que si jamais on n'a pas de respect du règlement, c'était de pouvoir prendre une décision avec les jeunes, mais de manière collégiale. C'était ça dans le règlement. Après, si ça ne vous convient pas, on peut également en parler. Je pense qu'en commission aussi, on pourra en discuter.

**M. le Maire :** Très bien, merci. C'est vrai, l'importance de ce CCJ, Dudu le connaît bien parce qu'elle a vécu dès le CMJ justement créé en 2019 par l'équipe dont vous faisiez partie, Madame MASSARDIER. C'est vrai que l'on a voulu insister justement sur ce mot « consultation », parce qu'il faut consulter les jeunes et qui veut dire consulter les jeunes, travailler avec les jeunes pour pouvoir monter ensemble des projets. Quand j'entends dire : « Finalement, ils n'ont pas forcément d'autonomie », c'est faux. Madame TOPALOGU a parlé de la Saint-Cham Game's week, elle a été créée par le CCJ. C'est une idée du CCJ qui a été créée par le CCJ et ça, c'est important. Je pense à la fête du sport qui parfois une année sur deux est la fête des associations, mais la fête du sport, c'est une idée à l'époque du CMJ qui perdure depuis maintenant de nombreuses années. Il participe aussi à la saison culturelle. On va essayer d'amplifier justement

ce travail de consultation et de participation parce que l'objectif, c'est de les impliquer le plus possible. Plus, je pense, on implique les jeunes, plus les jeunes sont réceptifs et plus ils participent justement aux projets menés par la collectivité de Saint-Chamond et je pense que cette instance qu'est le CCJ est d'une importance capitale pour une ville, finalement deuxième ville de la Loire, 36 000 habitants. On comptait, on avait une note, c'est entre 9 000 et 10 000 jeunes sur la commune de Saint-Chamond, c'est important. Donc, autant leur donner des moyens d'écoute et travailler en plus avec les différentes structures, ce qui est une nouveauté cette année, les différents centres sociaux, la MJC, on ne peut que saluer finalement ce travail ensemble, ce travail commun parce que je pense qu'on est toujours plus fort à plusieurs que tout seul. C'est vraiment ce qu'a voulu être créé par Madame TOPALOGU et toute l'équipe du Bureau information jeunesse, donc c'est à saluer. Bien évidemment, remercier aussi l'investissement des jeunes parce que ce sont des jeunes qui s'intéressent à la vie locale, qui s'intéressent à ce qui est fait dans leur commune et qui cherchent à développer. Donc, c'est plus que respectable, le travail effectué par le CCJ et je les en remercie grandement.

Je vous propose d'approuver cette délibération. Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Quatre abstentions, Saint-Chamond pour toujours, Europe Écologie-Les Verts, je vous remercie pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER).*

#### **DL20230179. DISPOSITIF INITIATIVES LOCALES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

**M. le Maire :** On continue sur la jeunesse avec la délibération n° 33 sur les initiatives locales.

**Mme TOPALOGU :** Oui, merci. Là, ce qui est proposé, c'est une demande de subvention à travers le dispositif « Initiatives locales ». Ce dossier clôturera cette année 2023 et il est porté par le lycée Saint-Ennemond. Le nom du dossier, c'est « Prévention des comportements addictifs au numérique des lycéens prévenus puis formés à la prévention pour qu'ils préviennent d'autres populations. » Là, c'est 30 élèves de 1<sup>ère</sup>-bac qui sont mobilisés. Le lycée va travailler avec plusieurs associations, notamment Addictions France, le CDP Henry's, MAS Les Quatre Vents. L'idée, c'était de travailler en cinq temps et l'objectif étant de pouvoir prévenir les comportements addictifs au numérique et d'autre part, à réfléchir sur la santé mentale des jeunes. Il est proposé de les aider à hauteur de 460 €.

**M. le Maire :** Merci, Madame TOPALOGU.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, merci. Qui s'oppose pour cette délibération ? Pas d'opposition ? Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Merci pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)*

#### **DL20230180. CESSION D'UN LOCAL COMMERCIAL SIS 9 RUE GAMBETTA À LA SCI MURAT**

**M. le Maire :** On passe sur le patrimoine communal avec la délégation 34, Monsieur DEGRAIX.

**M. DEGRAIX :** La commune est propriétaire des murs du local commercial situé 9, rue Gambetta. Il s'agissait d'un commerce d'alimentations générales qui a depuis donc le début de l'année 2023

quitté les locaux. Nous avons mis en vente ce local et c'est la pharmacie juste en face, la pharmacie de Plaisance, qui se propose d'acheter ce local commercial pour développer son activité et la proposition est de 125 000 €. Cette proposition est conforme à l'avis des Domaines et donc, nous pensons que le développement des activités de pharmacie de l'autre côté de la rue Gambetta est une bonne chose pour cette rue Gambetta en termes de vitalité commerciale.

**M. le Maire :** Je vous remercie.

Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT :** Petite question : c'est la pharmacie Plaisance ou la pharmacie La Fayette ?

**M. le Maire :** Monsieur DEGRAIX, si vous voulez répondre.

**M. DEGRAIX :** C'est la pharmacie qui est juste en face.

**M. MINNAERT :** Sur la pharmacie, il est marqué « Pharmacie La Fayette ».

**M. DEGRAIX :** En fait, c'est la SCI Murat qui achète. J'ai précisé « pharmacie de Plaisance » pour que ça soit audible pour tout le monde, mais c'est bien la SCI Murat qui achète ce local commercial.

**M. le Maire :** Merci pour cette réponse. En effet, ça montre aussi, j'en parlais tout à l'heure de politique de développement de commerce dynamique, cette délibération montre le développement d'un commerce juste en face pour continuer à développer cette rue Gambetta qui est aussi un axe majeur de développement sur la commune de Saint-Chamond. Et ça participe aussi – on aura l'occasion d'en parler tout à l'heure – à ce que nous demandait la Chambre régionale des comptes sur le fait de vendre quelques bâtiments qui nous appartiennent et celui-ci en fait partie.

Je propose de mettre aux voix. Qui s'oppose ? Pas d'opposition ? Qui s'abstient ? Deux abstentions, Europe Écologie-Les Verts. Je vous remercie pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT)*

#### ***DL20230181. CESSION DE L'IMMEUBLE 16 RUE ANTOINE DUMAINE A LA SAS TSI***

**M. le Maire :** Dossier n° 35.

**M. DEGRAIX :** Vous savez que lors du Conseil municipal du mois de novembre 2022, nous avons ouvert à la vente quelques bâtiments communaux et notamment cet immeuble qui se situe rue Antoine Dumaine sur le quartier du Creux, un bâtiment quand même emblématique, d'une certaine qualité et nous envisagions sur ce bâtiment un projet immobilier. Nous avons donc lancé un appel à candidatures avec un cahier des charges avec le souci d'avoir des propositions de création de logements qualitatifs pour favoriser la mixité sociale sur le quartier parce qu'il y a beaucoup de logements sociaux sur le quartier, donc avoir des logements en accession à la propriété, ça nous paraissait important. Il y a toute une procédure qui s'est mise en place. Trois dossiers ont été étudiés d'abord lors d'une première commission Urbanisme en date du 10 juillet 2023. Et puis, à la suite de cette commission, nous avons rencontré les porteurs de projets, les trois porteurs de projets. Je remercie d'ailleurs mes collègues François MORANGE et

Michel DUVERNAY de s'être prêtés à l'exercice de recevoir ces candidats. Nous les avons auditionnés, ce qui nous a permis d'apporter les réponses à la deuxième commission d'urbanisme qui s'est tenue récemment et qui a finalement attribué le bien à la SAS TSI représentée par Monsieur MASTROSIMONE.

Son projet est bien la création de 15 logements en accession à la propriété et le prix proposé pour l'achat de ce bien est de 500 000 € évidemment validé par le service des Domaines. Je remercie vraiment tous les membres de la commission Urbanisme qui se sont réunis pour étudier ces trois projets ; il y avait trois projets avec des logiques peut-être un petit peu différentes, mais qui avaient quand même le mérite de vouloir valoriser ce bâtiment. Il y a un projet d'ailleurs qui était d'une très grande qualité. On aurait pu le retenir, simplement la grille de lecture que nous avons eue pour ces dossiers : 40 % pour le prix, 60 % pour le projet, voilà. Peut-être que Monsieur MASTROSIMONE a fait la différence par le prix qu'il propose qui n'est pas négligeable quand même, 500 000 €, qui viennent aussi alimenter les caisses de la Commune, mais on le rappelle, son projet est quand même de qualité.

**M. le Maire :** Merci pour cette présentation.

Madame SIMONIN-CHAILLOT.

**Mme SIMONIN-CHAILLOT :** Oui. Suite à notre intervention lors du Conseil municipal du 7 novembre 2022 où nous mettions en doute la procédure d'appel, vous avez pris en compte notre remarque et proposé un autre calendrier. Nous n'avons donc plus de remarque à ce sujet. La procédure a été respectée et nous ne pouvons que nous féliciter que l'opposition ait été entendue par Monsieur DEGRAIX.

Nous nous abstiendrons pour cette délibération, même si lors de la commission, nous avons approuvé le projet retenu parmi les autres projets proposés. En fait, c'est la grille de critères – vous en parliez – qui a posé problème. Le cahier des charges ne prévoit pas, par exemple, l'interdiction de faire des appartements dans les combles. Or avec le dérèglement climatique et les canicules à répétition qu'il engendre, les appartements sous les toits anciens finissent par être climatisés, ce qui a un impact important sur le réchauffement climatique. Un autre projet avec les mêmes combles aménagés cette fois en grenier pour chaque appartement aurait été plus conforme aux enjeux environnementaux.

Nous considérons qu'accorder une trop grande importance à la partie financière dans les critères d'attribution conduit inmanquablement à retenir des projets qui seront moins-disant sur le plan environnemental. C'est ce qui s'est passé sur ce projet-là où la Ville va faire, certes, une bonne opération financière puisque le prix proposé par le promoteur est bien au-dessus de l'estimation des Domaines, mais une mauvaise opération climatique pour la Ville.

**M. le Maire :** Merci, Madame SIMONIN-CHAILLOT. C'est vrai que c'est un projet d'envergure et bien évidemment que la municipalité, Jean-Luc DEGRAIX et le service urbanisme seront attentifs au développement de ce projet parce que c'est vrai que c'est une somme importante pour la collectivité, mais nous veillerons à ce que Monsieur MASTROSIMONE respecte à la fois le Plan local d'urbanisme et puis les propositions qui ont été faites en commission urbanisme pour laquelle vous vous êtes montrés favorables.

Je vous propose de mettre cette délibération aux voix. Qui s'oppose ? Pas d'opposition ? Qui s'abstient ? Deux abstentions, Europe Écologie-Les Verts. Je vous remercie pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT)*

**DL20230182. SIEL – TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) – PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – 4EME TRIMESTRE 2023**

**M. le Maire :** Je vous propose que l'on parle du SIEL avec Jean-Paul RIVAT pour le dossier n° 36.

**M. RIVAT :** Oui, merci. C'est une délibération habituelle qu'on passe tous les trimestres et qui concerne le remplacement sécuritaire du matériel vétuste, mais surtout malheureusement endommagé régulièrement, donc il y en a pour – comme les autres fois – 27 000 € HT avec un reste à charge pour la commune de 25 110 €.

**M. le Maire :** Très bien. Merci, Monsieur RIVAT. Pas de questions ? Qui s'oppose ? Pas d'opposition ?

Pardon, Florence VILLEDIEU.

**Mme VILLEDIEU :** Merci, Monsieur le Maire. Pour information, sur cette délibération ainsi que la 37, je ne prendrai pas part au vote.

**M. le Maire :** Merci de votre information. Les services notent que Florence VILLEDIEU ne prendra pas part au vote aux délibérations n° 36 et n° 37.

Nous revenons à la délibération 36. Qui s'oppose ? Pas d'opposition ? Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (38 pour ; 1 ne prend pas part au vote : Mme Florence VILLEDIEU)*

**DL20230183. SIEL – TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) – DISSIMULATION DE RÉSEAUX SECS ET TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE RENÉE PEILLON**

**M. le Maire :** Nous pouvons passer à la délibération 37 qui concerne toujours le SIEL.

Monsieur RIVAT, je vous donne la parole.

**M. RIVAT :** C'est toujours dans le cadre de la rénovation de notre parc d'éclairage public. Là, on vous propose la rénovation de l'éclairage de la rue Peillon.

La rue Peillon, il y a actuellement dix luminaires de type SHP – c'est sodium haute pression – d'une puissance de 150 W qui est installée, soit 15 000 W. C'est dix heures d'éclairage en moyenne. Après les travaux, il y aura toujours des luminaires LED qui auront une consommation totale de 9 840 W, donc une économie de plus de 34 % pour la même durée d'utilisation. Nous avons bien sûr réalisé aussi les travaux d'enfouissement de réseaux pour les sommes qui sont inscrites sur le rapport, un total de 125 871 € HT.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur RIVAT.

Madame SIMONIN-CHAILLLOT.

**Madame SIMONIN-CHAILLOT :** Oui, nous voudrions rappeler que pour faire des économies d'énergie, il faut d'abord éteindre les lumières et le changement de matériel peut venir en second lieu. Nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. le Maire :** Comme d'habitude, nous en avons l'habitude autour de cet hémicycle.

Je vous propose qu'on mette aux voix cette délibération n° 37. Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Deux abstentions, Europe Écologie-Les Verts. Merci pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (36 pour ; 2 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; 1 ne prend pas part au vote : Mme Florence VILLEDIEU)*

**DL20230184. DISPOSITIF CHANTIERS ÉDUCATIFS – CONVENTION AVEC LES PARTENAIRES SOCIO-ÉDUCATIFS DE LA VILLE ET LA DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA LOIRE (DTPJJ) – AVENANTS N° 3**

**M. le Maire :** Je vous propose qu'on passe au dossier de prévention et de sécurité. La délibération 38 sur les chantiers éducatifs qui nous sera présenté par Gilles GRECO, adjoint à la sécurité.

**M. GRECO :** Merci, Monsieur le Maire. Tout le monde connaît aujourd'hui de ce dispositif Chantiers éducatifs qui consiste à conventionner avec les partenaires socio-éducatifs de la Ville et aussi la DTPJJ, la protection judiciaire de la jeunesse. Ce dispositif entre dans le cadre du CISPD, le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. C'est une démarche de prévention et de médiation qui s'adresse à des jeunes âgés de 16 à 25 ans avec le but de les aider à prendre confiance en eux à répondre à un besoin de reconnaissance, leur permettre en fait de découvrir le monde du travail, de se lever le matin pour aller travailler, faire sonner le réveil – enfin, aujourd'hui c'est le téléphone. Ça participe au lien social sur les différents quartiers.

Les chantiers de l'année 2023 représentent un total de 232 heures, réparties entre les partenaires suivants : le centre social d'Izieux-Le-Creux pour 176 heures, le centre social de Saint-Julien pour 28 heures et la MJC pour 28 heures également. Les chantiers s'étant déroulés à la grande satisfaction de tous, il est proposé de reconduire cette action sur 2024 avec les mêmes principes et les mêmes formes de rétribution et donc, d'actualiser les conventions pour l'année 2024.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur GRECO. Pas de questions ? Je vous propose de voter. Qui s'oppose ? Pas d'opposition ? Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)*

**DL20230185. CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE ET LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND POUR LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

**M. le Maire :** Je vous propose qu'on passe à la libération n° 39.



**M. GRECO :** La délibération 39 concerne la convention de coopération entre Saint-Étienne Métropole et la Ville de Saint-Chamond, établie pour l'heure d'accueil des gens du voyage. Elle définit les conditions et les modalités de gestion par la commune de Saint-Chamond de l'aire de 900 m<sup>2</sup> qui comprend trois emplacements pour six places de caravane et trois blocs avec WC PMR, douche PMR et coin buanderie.

Il est proposé d'approuver la convention pour 2023 avec reconduction tacite pour 2024.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur GRECO. Je vous remercie pour cette délibération et j'en profite pour le remercier aussi d'avoir accepté de voir rajoutés à sa délégation justement les gens du voyage, un travail qu'il fait bien évidemment de bon cœur et avec bienveillance envers toutes ces personnes qui sont sur notre aire des gens d'accueil et du voyage justement. Merci à toi, Gilles, pour ce travail.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition ? Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Merci pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)*

***DL20230186. CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE  
ET LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND POUR LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL  
DES TERRAINS FAMILIAUX***

**M. le Maire :** On continue sur les terrains familiaux sur la libération 40.

**M. DEGRAIX :** Oui, c'est sur le même site, la délibération 40 qui concerne la convention de coopération entre Saint-Étienne Métropole et la Ville établie pour la gestion de 11 terrains familiaux permettant la sédentarisation des gens du voyage. La superficie de 4 500 m<sup>2</sup> comprend donc 11 emplacements, 11 blocs séjour avec pour chacun une pièce de séjour, un espace cuisine avec évier et appareils de cuisson, un sanitaire aux normes PMR et quatre places de stationnement par emplacement. À la différence des aires d'accueil, les familles seront locataires des terrains par un bail d'une durée de trois ans.

La délibération de juillet 2023 a également créé la mise en place d'une commission d'attribution qui prévoit la participation d'une personnalité qualifiée en raison de sa connaissance des gens du voyage. C'est un représentant de la SOLIHA Loire-Puy-de-Dôme, l'association Solidaire pour l'habitat.

Il est proposé donc d'approuver la convention pour 2023 avec reconduction tacite pour l'année 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire associer la SOLIHA Loire-Puy-de-Dôme à la commission d'attribution des terrains familiaux.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur GRECO, et merci pour votre participation à cette commission en préfecture il y a 15 jours. Y a-t-il des oppositions sur cette délibération ? Pas d'opposition ? Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

*Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)*

**DL20230187. SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE – APPROBATION DE LA REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION COMMUNALES DANS LE CADRE DE TRAVAUX EXCEPTIONNELS DE VOIRIE, CONFORMÉMENT À L'AVIS RENDU PAR LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) RÉUNIE LE 24 OCTOBRE 2023**

**M. le Maire :** Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 41 sur l'approbation de l'avis de la CLECT, Monsieur Régis CADEGROS.

**M. CADEGROS :** Suite au passage en Communauté urbaine en 2015, la compétence voirie de la commune et donc remontée à Saint-Étienne Métropole. Au moment de cette remontée de compétences, il était prévu que Saint-Étienne Métropole prenne en charge chaque année une enveloppe voirie, et cette enveloppe voirie a été fixée à 1,3 million par an. La commune souhaite aujourd'hui que Saint-Étienne Métropole engage des travaux exceptionnels de voirie sur notre commune, donc des travaux en plus.

Pour les financer, conformément aux principes de la CLECT, la Commission locale d'évaluation des charges transférées, il est proposé que le besoin de financement supplémentaire soit prélevé sur nos attributions de compensation communales. Il s'ensuit donc une révision des attributions de compensation communales. Une attribution de compensation positive de fonctionnement sera minorée de 56 437,50 € par an et l'attribution de compensation négative d'investissement sera majorée de 125 000 € par an. Il y a eu un avis favorable de la CLECT le 24 octobre 2023 à l'unanimité.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur CADEGROS.

Il n'y a pas de question ? S'il n'y a pas de questions, je propose de mettre cette délibération aux voix. Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Quatre abstentions, Europe Écologie-Les Verts, Saint-Chamond Pour Tous. Je vous remercie pour cette unanimité.

*Résultat du vote :* Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER)

**DL20230188. SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022**

**M. le Maire :** Le dossier 42, c'est moi qui vais vous le présenter. C'est le rapport d'activités 2022 de Saint-Étienne Métropole. Comme vous le savez, chaque année, ce document Rapport d'activités qui fait 60 pages cette année est transféré à tous les conseillers municipaux pour prendre acte justement de la connaissance de ce rapport d'activités et du compte administratif de 2022. Je pense que vous l'avez tous eu dans vos annexes au Conseil municipal. Vous avez pu vous familiariser avec, donc je vais demander s'il y a des questions, sinon nous prendrons acte du rapport d'activité de Saint-Etienne Métropole.

Madame MASSARDIER.

**Mme MASSARDIER :** Depuis un an, notre intercommunalité est mise à mal. L'absence de présidence et les rebondissements dus aux affaires stéphanoises fragilisent durablement la crédibilité de la Métropole vis-à-vis des milieux économiques notamment. Actuellement, nous constatons avec les habitants de l'agglomération, le triste délitement de Casino et surtout le manque de réaction de la Métropole. Nous n'avons plus aucune voix crédible capable de

représenter le territoire et dire toute la colère de voir partir un des fleurons de l'économie locale. La Métropole devrait pouvoir faire connaître sa position et dire à quel point elle est en opposition avec la vente à la découpe qui est en train de s'opérer auprès de Casino. Empêtré dans cette sordide histoire de chantage à la vidéo, c'est tout l'exécutif de la Métropole qui est paralysé, tétanisé.

Les autres territoires continuent d'avancer, de préparer l'avenir, d'anticiper les prochaines conséquences déjà bien concrètes des transitions en cours. Nous restons à la traîne. À la traîne sur le développement des modes doux de déplacement, à la traîne sur le développement de projets économiques du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire sans artificialisation des terres agricoles. Que propose Saint-Étienne Métropole ? Le contraire, le développement d'une nouvelle zone de 40 ha prélevés sur d'intéressants terrains agricoles, terrains qui sortiront à jamais de l'espace de production de nourriture du territoire. Stelytec 2 est un exemple parfait de l'anachronisme avec lequel est gérée l'agglomération. Ce sont des méthodes des années 80 qui sont encore à l'œuvre : consommation de foncier agricole, absence de vision de recyclage urbain et en même temps des dizaines et des dizaines d'hectares de friches industrielles en bord d'autoroute ou de voie ferrée à dépolluer à grand renfort d'argent public. On marche la tête à l'envers comme le clame en ce moment le monde agricole.

Saint-Étienne Métropole continue d'empiler les rapports d'activités comme si de rien n'était, comme si les élus qui restent dans le navire et les cadres dirigeants du mastodonte ne voyaient pas ce qui se trame sous nos yeux. Où sur les projets de changement de paradigme : le développement massif des aménagements cyclables, la mise en place de la gratuité des transports en commun, la mise en place de systèmes d'autopartage, les aménagements piétonniers ?

Mesdames et Messieurs les élus de Saint-Étienne Métropole, les directeurs de service, il est grand temps de faire de l'agglomération, le fer de lance des transitions en cours. Le temps presse. Les citoyens et la planète n'attendront pas. Saint-Étienne Métropole gère une grande partie de notre quotidien et pourtant, les habitants de la métropole n'ont jamais été aussi loin des circuits de prise de décision. Le projet politique de l'Agglomération est difficilement visible. Il a été abandonné au profit de la recherche vitale d'un consensus, seul rempart à l'effondrement provoqué par les agissements d'élus et de cadres peu scrupuleux sur les moyens d'acquérir et conserver un pouvoir puissant et non partagé. Gare au retour de bâton démocratique. Nous avons déjà connu l'abstention record qui n'émeut plus grand monde. Cette accoutumance à la non-participation de la vie démocratique est en train de se doubler d'une montée des extrêmes, les forces sombres de notre société sont aux portes du pouvoir. Et pendant ce temps, la techno-administration de nos instances territoriales continue comme si de rien n'était.

Nous devons réagir, recréer les conditions d'une envie politique. Saint-Étienne Métropole a besoin d'une révolution. Repenser l'agglomération dans un rapport au territoire qui intégrerait ce qui se passe dans la métropole de Lyon. Comment regarder sans agir un territoire sous tension à 50 km de chez nous qui accueille quasiment la population de Saint-Chamond tous les ans et qui fait face à une crise du logement sans précédent, alors qu'ici, près de 14 % de nos logements sur Saint-Étienne et Saint-Chamond sont vides ? Ce n'est pas de projets en concurrence dont nos territoires ont besoin, mais bien d'une vision partagée qui permettra de trouver des équilibres justes, de limiter les déplacements inutiles, de proposer des conditions de logement dignes à toutes et à tous. Nous avons besoin d'une véritable vision d'aménagement et d'enveloppement plutôt que d'un développement tous azimuts qui ne respecte pas le territoire et encore moins ses habitants. Le sursaut est urgent, nous n'avons plus beaucoup de temps.

**M. le Maire :** Merci, Madame MASSARDIER. Je vais laisser la parole à Régis CADEGROS qui va vous répondre sur ces sujets-là.

**M. CADEGROS :** Oui. Alors, effectivement, il y a un problème de gouvernance pendant quelque temps au niveau de la Métropole. Vous connaissez l'histoire, je ne vais pas revenir dessus, de Monsieur PERDRIAU et du chantage. Les maires des 53 communes ont pris position, une position claire, donc une mise en retrait du Président. Malheureusement, ce n'est qu'une mise en retrait et il a toujours la fonction de président et il y a actuellement une présidente par intérim qui est Sylvie FAYOLLE qui fait un travail remarquable, je tiens à vous le dire. Donc actuellement, il n'y a plus de problème de gouvernance. Sylvie FAYOLLE s'en occupe. Il y a toujours cette épée de Damoclès que Monsieur PERDRIAU souhaite revenir, aimerait revenir, mais pour l'instant, il n'en a pas les capacités et nous ne souhaitons pas parce qu'il y a eu un vote qui a été décidé au niveau de la Métropole, nous ne souhaitons pas qu'il revienne pour l'instant dans ces conditions tant que le jugement n'aura pas été validé. Il y a un jugement qui risque de traîner encore de quelques mois, ça on n'y peut rien, c'est un problème de justice, mais la Métropole avance.

Je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a pas de Métropole. Je ne sais pas si vous avez eu le rapport d'activités, le rapport d'activités qui est énorme, qui est important. Vous me parliez du plan vélo, c'est 45 millions. Le plan vélo, c'est quand même des choses importantes. Il y a un PLUi qui est actuellement en cours d'élaboration au niveau de la Métropole. Il y a des activités au niveau de l'innovation, de soutien aux start-ups. Je ne vais pas tout lire, la Métropolitaine santé, vous avez des tas de choses. Je pense, moi, je ne peux que vous inciter à lire ce rapport d'activités. Vous verrez qu'il y a beaucoup de choses qui ont été faites et c'est quelque chose d'important.

Je voudrais dire que nous avons retrouvé quand même une certaine sérénité avec nos partenaires institutionnels de la Métropole que sont le Département et la Région. La meilleure preuve, c'est que le Président WAUQUIEZ est venu, il n'y a pas très longtemps, apporter des financements au niveau de la Métropole. C'est quelque chose d'important. Nous retrouvons quand même une confiance avec nos partenaires et c'est vrai que c'est quelque chose de pas négligeable.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur CADEGROS.

Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT :** Oui, nous, on va le dire clairement, on n'a pas eu le temps d'étudier l'ensemble du dossier. On a quand même des critiques à faire. On était étonnés d'abord que l'éditorial soit fait par justement le Maire actuel, mais surtout c'est qu'il y a des choses qui sont catastrophiques à Saint-Étienne Métropole. Actuellement, il y a Stelytec 2. Vous savez qu'il y a tout un collectif qui s'y oppose, qui exprime tout le problème que ça implique au niveau environnemental et ils sont même venus intervenir aussi à Saint-Chamond plusieurs fois publiquement, en particulier sur la semaine développement durable, mais je le dis entre guillemets parce que c'est développement de la pub et qui se sont fait applaudir par leurs propos.

Saint-Étienne Métropole, c'est aussi des choses très bien parce que nous les écologistes, nous défendons cette Métropole. Il y a des points que nous pensons que ça doit être vu d'une manière intercommunale, mais il y a des choses qui sont prises aussi, qui manquent effectivement d'une forte démocratie. On ne connaît pas toujours. Saint-Étienne Métropole, il n'y a pas un vote politique derrière, alors qu'ils prennent bien des positions politiques et on a plutôt l'impression que les communes qui sont fortes, qui ont du poids, en gros, chacun tire pour lui, mais on ne voit pas une politique d'ensemble. Voilà ce que nous reprocherions à la Saint-Étienne Métropole. Nous

avons eu déjà l'occasion de le dire, c'est qu'il manque une politique globale à Saint-Étienne Métropole.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur MINNAERT. Jean-Luc DEGRAIX d'abord, pardon. Allez-y.

**M. DEGRAIX :** Merci. Je voudrais revenir 30 secondes sur l'intervention de Madame MASSARDIER. Je ne partage pas forcément toute votre logique, mais vous avez quand même le mérite de poser un certain nombre de questions et notamment la question de l'aménagement du territoire, mais repris également par Monsieur MINNAERT finalement entre les communes centres, les communes périphériques. Je ne partage pas votre point de vue. En revanche, c'est sur cette idée que Saint-Étienne Métropole finalement ne serait pas dans l'air du temps, et que nous serions dans la consommation foncière.

Vous savez, dans quelques semaines dans cette assemblée, nous allons vous présenter le plan d'aménagement de développement durable du futur Plan local de l'urbanisme intercommunal. Peut-être que Gilles THIZY d'ailleurs, le Maire de Marcenod en charge de ce dossier à Saint-Étienne Métropole sera présent et le premier axe de ce document d'urbanisme qui fixe finalement la politique générale du futur PLUi, c'est un territoire au travail. Et le territoire au travail, ça passe dans un premier temps par accompagner l'agriculture et la préservation du foncier agricole et c'est quelque chose qui est extrêmement valorisé dans ce qu'on appelle le PADD.

Après, où il faut faire attention en termes de politique, c'est qu'effectivement, cette réduction de la constructibilité, notamment sur les terrains agricoles pose aussi un certain nombre de questions dans les villages environnants. La difficulté, c'est bien sûr de faire adhérer tout le monde à cette politique et il y a aujourd'hui dans les communes environnantes, des maires inquiets pour l'avenir de leurs écoles, pour l'avenir de leurs commerces parce qu'effectivement, les lois votées au niveau national imposent une restriction très forte et cela pose l'avenir des campagnes environnantes et des villages.

Donc, il y a toute une réflexion autour de l'urbanisme, toute une réflexion autour d'habiter autrement qui se pose et je pense que ce débat, Madame MASSARDIER, nous l'aurons ensemble début février, fin janvier ou début mars sur ce document qui sera essentiel pour avoir justement, Monsieur MINNAERT, une politique globale à l'échelle Saint-Étienne Métropole.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur DEGRAIX.

Peut-être donner la parole à Andonella FLECHET qui est vice-présidente de Saint-Étienne Métropole et qui de mieux qu'une vice-présidente pour nous donner l'avis éclairé sur la politique générale de SEM.

**Mme FLÉCHET :** Dire qu'il n'y a pas une volonté d'intérêt collectif pour les 53 communes de Saint-Étienne Métropole, je m'inscrirais en faux là-dedans puisque si vous siégiez au Conseil métropolitain, vous entendriez les maires des petites communes affirmer et remercier la Métropole pour tout l'accompagnement qu'ils peuvent trouver et être conscients que sans la Métropole, il y a certains projets qui ne pourraient pas voir le jour. Pour exemple, ne serait-ce que le plan de relance qui a permis à de nombreuses petites communes de pouvoir mettre en œuvre des projets qu'ils avaient dans les tiroirs depuis de nombreuses années, mais dont ils n'étaient pas en capacité d'en assumer financièrement la mise en œuvre. Dire qu'il ne se dégage pas une politique globale, ce serait mentir, puisque toutes les collectivités sont entendues, tous les besoins sont pris en compte dans les différentes politiques qui peuvent être menées au sein de la Métropole.

**M. le Maire :** Merci, Madame FLECHET. Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT :** Je ne partage pas du tout ce point de vue. Je pense que c'est souvent une réponse à telle ou telle commune. Chaque commune va être contente parce qu'on va lui financer tel projet, mais souvent il n'y a pas une vision d'ensemble. Je vais revenir sur un point, on n'a pas préparé notre intervention, on a eu déjà l'occasion de l'exprimer à d'autres moments. Il y a un point, Saint-Étienne Métropole vient d'être désavoué concernant le Paradis, sur tout le projet qui devait se faire au Paradis, donc les gens ne sont pas expropriés et là par exemple, on découvre à peu près que désormais sur les endroits qui avaient des espaces jardins ouvriers, ils évoquent dans le journal qu'on va peut-être faire de l'urbanisme dessus. Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Il ne fallait surtout pas construire et maintenant, on vient nous dire ça construit. Voilà un exemple peut-être d'une action de la Métropole qui fait que les gens localement se disent : « Mais tout vient de là-bas et rien n'a été réfléchi localement. » Et heureusement, pour une fois, il y a eu une enquête publique et l'enquête publique a permis que certaines personnes ne vont pas être expropriées. Nous défendons, nous, la Métropole. Il faut être clair. Nous, chez les écologistes, on la défend. Par contre, on pense qu'il y a un véritable problème d'organisation de la Métropole et d'une pensée globale. Par exemple, je ne suis pas capable aujourd'hui de dire : est-ce que la Métropole porte une politique de droite, est-ce qu'elle porte une politique de gauche, mais ça, ça a son importance. J'aime bien être dans une mairie, de savoir ce qu'elle porte, ce qu'une mairie porte. Après, c'est toujours pour l'intérêt des habitants, mais on a des idéologies différentes.

**M. le Maire :** Très bien. Merci, Monsieur MINNEART. Peut-être Jean-Luc DEGRAIX, un mot sur Paradis.

**M. DEGRAIX :** Un mot sur Paradis. Oui, effectivement, il y avait une DUP qui était positionnée sur la partie en amont du pont qui finalement ne sera pas mis en application. Alors pourquoi ? Parce que d'abord, il y a des travaux qui ont été menés sur le pont et il y a des travaux qui ont été menés sur la colonne d'assainissement, Jean-Paul RIVAT pourra confirmer. Si bien qu'on a fait baisser le risque non habilité sur ce secteur de la ville qui ne rend plus très utile finalement de préempter des terrains parce que même si l'on préemptait aujourd'hui les terrains pour élargir le lit de la rivière, on ne mettrait pas à 100 % en sécurité les maisons qui sont à proximité. La sagesse à la fois technique et financière fait que finalement, aujourd'hui, on ne mettra pas en application cette DUP.

**M. le Maire :** Monsieur MINNAERT, on ne va pas y passer la nuit. Une réponse rapidement, s'il vous plaît ?

**M. MINNAERT :** Nos interventions justement concernaient cet espace-là et là, nous n'arrêtons pas de dire qu'il fallait absolument écouter les gens et que c'est en les écoutant que peut-être, il allait y avoir d'autres solutions. Ce qu'on constate, c'est que les autres solutions ont été vues.

Après, on avait un autre problème sur le fait de la route qui était un autre problème, mais il faut bien voir que notre première intervention concernait aussi le problème que les gens étaient expropriés et nous disions qu'il fallait les écouter et ils n'étaient pas écoutés au départ.

**M. le Maire :** Très bien. Merci, Monsieur MINNAERT. En effet, pour réagir un peu aux propos de chacun et de chacune autour de cet hémicycle, je salue bien évidemment, l'arrivée en fonction de Sylvie FAYOLLE et du travail aujourd'hui de rassemblement qu'elle est en train de faire des élus métropolitains suite à cette sordide affaire finalement de vidéo chantage à la sextape. Je pense qu'on a tous un avis là-dessus qui peut être différent. C'est vrai que ce sont des méthodes

barbares qui ont été utilisées, mais n'étant ni juge et ici nous ne sommes ni un tribunal, la justice – comme l'a très bien dit Régis CADEGROS – statuera dans les prochaines semaines, voire les prochains mois, voire peut-être les prochaines années malheureusement avec les lenteurs que la justice peut connaître et un jugement sera fait et la justice sera à ce moment-là rendu et chacun bien évidemment, devra assumer ses responsabilités, assumer ses propos et assumer ses actes. En tout cas, c'est vrai que – Andonella l'a dit aussi – la Métropole est au travail. Quand, Monsieur MINNAERT, vous dites : « On ne sait pas si la Métropole fait une politique de gauche ou droite », j'ai envie de dire tant mieux puisque finalement, elle fait une politique qui est intéressante pour les habitants de Saint-Étienne Métropole et elle fait de la politique pour l'intérêt des habitants de notre métropole et du coup, pour les intérêts des habitants de Saint-Chamond et de la vallée du Gier.

Sur Casino, j'entends, Madame MASSARDIER, vos propos. Je pense que c'est un terrain un petit peu glissant en ce moment parce que beaucoup de rumeurs fusent. On ne sait pas si ça va être racheté, pas racheté, si ça va rester à Saint-Étienne, pas rester à Saint-Étienne. Je pense que dans les prochains mois, bien évidemment, cette situation – et je le souhaite en tout cas – se décante parce que c'est un milieu économique très important, le groupe Casino fondé dans notre belle ville de Saint-Étienne et donc dans notre métropole.

Le plan vélo – et on l'a dit –, 45 millions d'euros qui seront investis chaque année, c'est des centaines de milliers d'euros aussi qui sont investis à Saint-Chamond sur le développement du plan vélo et d'ailleurs, nous aurons l'occasion d'en inaugurer dans les prochains mois une partie vers la Total et Triolaire, donc on continue notre déploiement aussi grâce à Saint-Étienne Métropole. C'est vrai que la situation est apaisée avec la Région, avec le Département, aussi avec l'État qui avait coupé beaucoup de subventions pour cette Saint-Étienne Métropole suite à cette sordide affaire. Le président de Région d'ailleurs, Laurent WAUQUIEZ s'est rendu sur place, mais ça fait l'objet d'une question diverse, on aura l'occasion d'y répondre tout à l'heure pour apporter justement du financement pour la maison de santé de Fonsala et continuera – et je salue tout le travail d'Aline MOUSEGHIAN en Conseil régional à ses côtés – pour l'obtention de subventions parce que c'est aussi un objectif que nous a donné la Cour régionale des comptes. On aura l'occasion d'y revenir dans quelques instants et nous travaillons là-dessus et puis, bien évidemment, travailler main dans la main avec le président ZIEGLER.

Sur Stelytec, aujourd'hui, c'est à une phase d'étude. C'est un pavé sur une carte. Il n'y a rien d'alarmant, mais croyez-moi, je peux vous assurer que je serai vigilant sur le développement de Stelytec 2 et bien évidemment à l'écoute de tous les riverains du quartier. N'étant pas, comme vous le savez, élu à Saint-Étienne Métropole, j'aurais quand même un contact régulier et quasiment quotidien avec Sylvie FAYOLLE pour faire avancer les dossiers de Saint-Chamond, parce qu'encore une fois – je le disais tout à l'heure –, c'est ensemble que l'on doit travailler et nous travaillerons ensemble main dans la main, la Région, le Département et bien évidemment Saint-Étienne Métropole.

Je vous propose de prendre acte de ce rapport.

*Le conseil municipal prend acte.*

**DL20230189. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER (SIARG)  
– RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022**

**M. le Maire :** Et nous allons maintenant passer à la délibération n° 43 pour à nouveau prendre acte d'un rapport sur le syndicat intercommunal de l'aqueduc Romain du Gier et je laisse la parole à Yves ALAMERCERY.

**M. ALAMERCERY :** Merci, Monsieur le Maire. On a sous les pieds un monument qui n'a pas loin de 2000 ans et pendant très longtemps, jusqu'à une période récente qui prend naissance à Saint-Chamond pour apporter l'eau à Lyon et personne ne s'en est trop occupé, on l'a même joyeusement détruit par-ci par-là. Et puis Hervé REYNAUD a eu la bonne idée de me confier un mandat pour la valorisation de ce monument, je l'en remercie et je remercie aussi Axel DUGUA d'avoir confirmé cette mission. Depuis quelque temps, on s'en occupe. On est devenu membre du Syndicat intercommunal de l'aqueduc romain du Gier (SIARG) qui a pour vocation de regrouper les communes traversées par cet aqueduc, 11 dans la Loire et 10 dans le Rhône et donc ce syndicat conduit un certain nombre d'actions que je vais vous présenter brièvement.

On a organisé des visites découvertes sur tous les secteurs de l'aqueduc qui ont permis aux élus des différentes communes de mieux se connaître et puis de voir aussi le monument ailleurs que dans leur pré carré. Différentes opérations de restauration ont eu lieu dont un premier diagnostic à Saint-Chamond qui a été en partie financé par le SIARG et qui continue puisqu'on est en train de lancer les travaux de restauration du pont-canal du Langonand. Les communes de la Loire qui avaient totalement disparu du syndicat ont progressivement, pas toutes, mais ont progressivement repris leurs adhésions, ce qui fait qu'on a actuellement sept communes sur les 11 de la Loire qui adhèrent et qui sont toutes très impliquées sur les actions du syndicat ; ce qui est une nouvelle. Il en manque quatre, je ne vais pas les énoncer, mais on va travailler pour essayer de les convaincre de nous rejoindre.

On a créé des supports de communication, un livret d'activités destiné aux scolaires que je vous ai distribué, il y a à peu près un an. Vos enfants, vous-mêmes, vous êtes peut-être amusés avec. Et puis, dans le cadre de la biennale du design de Saint-Étienne Métropole, on a créé aussi avec le SIARG une petite plaquette qui a été distribuée à l'occasion de cette biennale et qui a pas mal de succès, notamment dans le pays mornantais.

On a également attaqué, enfin, même terminé le balisage d'un sentier qui part de Saint-Chamond, qui va jusqu'à Lyon et qui suit à peu près l'aqueduc. Ça, ça a été fait avec un groupe de bénévoles. Il y a quand même une quarantaine de kilomètres donc, ça, c'est bouclé. On est en train de travailler sur la brochure qui va décrire ce sentier qui va sortir bientôt et il sera ouvert au début de l'année prochaine au public.

Dernière chose, on intervient aussi dans les écoles pour sensibiliser les enfants au sujet. Le public, c'est CM1-CM2. On est intervenu à Saint-Laurent-d'Agnay, à Saint-Chamond, l'école Cézanne, à Rive-de-Gier à l'école des Collines, demain matin, on est à Cellieu et début janvier, on sera à Saint-Joseph. Il y a aussi toute une action de promotion de l'aqueduc auprès des jeunes. Ce sont les différentes actions.

Il y a un budget, je ne vais peut-être pas m'épancher là-dessus, je ne pense pas que ça intéresse grand monde. En plus, je n'ai pas du tout la vocation de faire des comptes d'apothicaire de seconde zone comme on entend parfois ici, donc je vais m'arrêter là pour cette intervention. Merci.

**M. le Maire :** Merci à Yves ALAMERCERY pour ce condensé du rapport d'activités du SIARG.



Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT** : C'est très bien ce rapport d'activités pour sauver l'aqueduc romain du Gier et nous avons toujours approuvé cette action. Mais on pourrait rapporter la même bêtise sortie de la bouche d'un conseiller de la majorité : « Il n'est peut-être pas utile de sauver toutes ces pierres si nous en gardons quelques-unes. » Ces propos n'évoquent pas l'aqueduc, mais les cheminées industrielles. Il y en avait une cinquantaine qui s'élançait dans le ciel à Saint-Chamond. Il en reste trois dans le patrimoine. Une de moins n'était pas très grave. Il fallait déterminer des priorités ; priorités non en vue de restaurer et entretenir le patrimoine historique, mais pour une opération immobilière comme si faire cadeau à des promoteurs immobiliers était la priorité qui permet de s'affranchir des règles comme l'affichage public pour la vente d'appartements près de l'Hôtel-Dieu aux bâtiments classés.

Préserver le patrimoine nécessite une vue d'ensemble et un plan cohérent. On ne peut pas mener politiquement, mobiliser la population et gagner son adhésion pour la préservation de son patrimoine permet à la ville d'être accueillante, agréable à vivre. Votre majorité a détruit tristement beaucoup du patrimoine saint-chamonnais ces dernières années et nous le regrettons. Heureusement qu'il y a quand même des gens qui défendent l'aqueduc romain.

**M. le Maire** : On est parti un petit peu sur tout et n'importe quoi parce qu'on est parti de l'aqueduc romain du Gier pour déborder sur d'autres dossiers qui n'étaient pas dans la délibération mais ça, c'est votre choix et votre tendance malheureusement, de sortir du sujet.

Je vous propose qu'on prenne acte du dossier et encore une fois, on remercie Yves ALAMERCERY.

Dossier n° 44 encore pour prendre acte.

Le conseil municipal prend acte.

#### ***DL20230190. SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) CAP MÉTROPOLE – RAPPORT DE GESTION 2022***

**M. le Maire** : Je donne la parole à Jean-Luc DEGRAIX sur Cap Métropole, le rapport de gestion 2022.

**M. DEGRAIX** : Oui, merci. Cap Métropole, l'actualité 2022, on revient bien sur cette année-là. L'entrée de trois communes : Châteauneuf, Roche-la-Molière et Sorbiers, la commune de Saint-Chamond détient toujours 6,33 % du capital. 29 salariés dans cette société – je rappelle – qui a été créée à l'époque de la mandature Vincent KIZIRIAN pour l'aménagement de Novaciéries. Aujourd'hui, l'entreprise a bien grossi, elle compte 29 salariés. Elle vient de déménager sur l'Espace Fauriel.

L'activité est plutôt florissante puisque son chiffre d'affaires est en augmentation et dépasse maintenant les 2 millions d'euros. Je rappelle que c'est un bureau d'études, une assistance à maîtrise d'ouvrage. L'activité de la société sur Saint-Chamond toujours Novaciéries avec la réhabilitation de la Halle 07, les ex-halles Roures qui seront transformées en Pôle entrepreneurial, et puis la réhabilitation du bâtiment 59, le Nova, avec des travaux aujourd'hui qui sont générés sur la rue Royer de la Bastie. Et puis, on rappelle aussi que Cap Métropole intervient pour le compte de la rénovation urbaine sur le centre-ville de Saint-Chamond dans le cadre des

opérations pour l'amélioration de l'habitat à la fois pour les opérations de restauration immobilière. Vous savez qu'il y a 19 immeubles qui ont été fléchés sur le centre-ville de Saint-Chamond dont neuf immeubles ont été acquis par Cap Métropole avec l'objectif bien sûr de réhabiliter ces immeubles pour les remettre ensuite sur le marché et là aussi favoriser l'attractivité du centre-ville.

Des aides aux travaux également qui sont proposées via l'opération OPAH-RU. Et je rappelle que Cap Métropole, Madame VALEZY tient permanence tous les mardis matin de 9h00 à 12h00 et elle accueille tous les propriétaires privés du secteur du centre-ville qui voudraient être intéressés par des aides pour la rénovation de leurs logements et pas uniquement énergétiques. Ça concerne également l'accessibilité et l'adaptation des logements au vieillissement.

Voilà pour le rapport d'activités Cap Métropole 2022.

**M. le Maire :** Merci, Jean-Luc DEGRAIX, pour ce rapport détaillé, précis qui permet de voir toutes les actions de Cap Métropole en faveur, en tout cas, de notre commune de Saint-Chamond. Et on parlait tout à l'heure de travailler main dans la main avec les différentes structures : Département, Région, Saint-Étienne Métropole mais Cap Métropole est aujourd'hui un atout en tout cas, pour une ville comme Saint-Chamond. On l'a vu d'ailleurs avec Novaciéries. Cap Métropole avait été créé d'ailleurs à l'époque pour le développement de Novaciéries et ce superbe parc de plus de 60 ha. Donc voilà, de très beaux projets là-dessus.

Il n'y a pas de question ? Très bien. Je vous propose que l'on continue. Oui, tout le monde prend acte ? OK.

Le conseil municipal prend acte.

***DL20230191. INTERCOMMUNALITÉ – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV) – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022***

**M. le Maire :** Le rapport n° 45. Je vais donner la parole à Jean-Luc BOUCHACOURT sur le Syndicat intercommunal de l'information pour les villes, pour le rapport d'activités 2022.

**M. BOUCHACOURT :** Oui, merci, Monsieur le Maire.

Par cette délibération, il vous est proposé de prendre acte du rapport d'activités et du rapport de présentation du compte administratif 2022 du SITIV. Pour rappel, le SITIV, c'est le Syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes. Il a été créé en 1972. À ce jour, il compte huit communes qui sont Corbas, Grigny, Pierre-Bénite, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Rive-de-Gier et Saint-Chamond qui est membre depuis 2013. Il est organisé autour d'un comité syndical qui compte 16 élus avec deux délégués par commune, d'un bureau syndical avec huit élus, d'un comité de pilotage des DGS des villes, d'un comité technique des DSI et du groupe de travail et ce sont 31 agents qui travaillent dans ce syndicat.

Ses principaux objectifs sont d'accompagner la transformation numérique de ces huit communes en relevant différents défis comme celui du numérique inclusif, d'un numérique sécurisé, souverain, transparent et résilient face aux attaques. Et ses principales missions sont d'accompagner les collectivités adhérentes dans le fonctionnement et le développement de leurs systèmes d'information, de maîtriser les technologies de l'information et des télécommunications,

de favoriser et développer les échanges intercommunaux ainsi que de développer les compétences. Donc, il est juste proposé de prendre acte de ces rapports.

**M. le Maire :** Merci, Jean-Luc BOUCHACOURT, pour ce rapport précis aussi du Syndicat intercommunal de technologie et de l'information pour les villes. C'est vrai qu'il y a un travail qui est fait depuis que Jean-Luc BOUCHACOURT est vice-président depuis mars 2020, beaucoup plus, qui a été amplifié en tout cas par les services. Je le remercie pour le travail qu'il effectue au SITIV et bien évidemment aussi celui qu'effectuent les services de la Ville de Saint-Chamond, parce que ça nous permet de développer beaucoup de choses, comme l'a expliqué Jean-Luc, d'ailleurs, sur la cybersécurité aussi aujourd'hui, qui est une des priorités, d'ailleurs, de beaucoup de collectivités, parce qu'on a tendance à recevoir de plus en plus d'attaques. On en reçoit aussi personnellement et le SITIV là-dessus fait un gros travail. Donc, merci à Jean-Luc et au bureau pour tout ce qu'ils peuvent apporter en tout cas aux communes, dont Saint-Chamond qui en fait partie.

Le conseil municipal prend acte.

#### ***DL20230192. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV) – MODIFICATION DES STATUTS***

**M. le Maire :** La délibération 46 toujours sur le SITIV et la modification des statuts.

**M. BOUCHACOURT :** Oui, il s'agit d'une délibération concernant la modification des statuts du SITIV. Donc, considérant que le projet de modification statutaire a pour objet de permettre d'une part l'adhésion de toute personne publique au syndicat et d'autre part, la transformation du SITIV en un syndicat que l'on peut dire à la carte ;

Considérant que ces modifications impliquent également d'adapter le fonctionnement du comité syndical et la définition des participations des adhérents au syndicat ;

Considérant que le projet de statut a été élaboré en collaboration avec un conseil juridique et les services de l'État ;

Considérant qu'à compter de la notification de la délibération du comité syndical du SITIV, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

En considérant que la décision de modification des statuts est subordonnée à l'accord des conseillers municipaux dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement, à savoir des deux tiers au moins des organes délibérants des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci ou de la moitié au moins des organes délibérants des communes membres représentant les deux tiers de la population, avec de plus l'accord obligatoire des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée ;

En considérant que la décision des modifications statutaires est prise par arrêté du représentant ou des représentants de l'État dans le ou les départements intéressés ;

Et considérant que par manque de visibilité sur les modalités financières à venir dans le cadre de ce syndicat à la carte, par crainte de perdre en réactivité dans le traitement des demandes et des

incidents, par crainte d'avoir un déséquilibre au sein de la gouvernance entre les communes historiques et les communes nouvelles bénéficiant de l'offre de services du futur syndicat à la carte, notamment quant aux modalités d'entrée et de sortie ;

Il est proposé au Conseil municipal de désapprouver ces statuts modifiés du SITIV annexés à la présente délibération.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur BOUCHACOURT, pour cette présentation.

Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT :** Nous nous abstenons sur cette délibération. En fait, nous ne comprenons pas pourquoi vraiment la Ville de Saint-Chamond tient à voter contre la modification des statuts qui ne font qu'entériner le retrait de Pierre-Bénite suite à sa fusion avec la commune voisine. Les statuts n'avaient jamais envisagé ce cas de figure et en réalité, cette situation conduit Pierre-Bénite à participer encore pendant au moins trois ans au syndicat intercommunal avant d'en sortir définitivement. Ces statuts, c'est d'abord pour répondre à une situation qui n'avait pas été prévue.

**M. le Maire :** Peut-être que Jean-Luc BOUCHACOURT va vous répondre mais je ne suis pas sûr de ce que vous avancez, Monsieur MINNAERT.

**M. BOUCHACOURT :** Tout d'abord, Pierre-Bénite, on le verra dans la prochaine délibération, celle qui est dans la suivante. Les statuts ont sans doute été un peu impactés par cette décision, mais Pierre-Bénite ne fera plus partie du syndicat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et non plus pour trois ans. C'est juste l'étalement de leur prime de départ qui est étalée sur trois ans, c'est-à-dire que les 512 000 € qu'ils doivent payer au syndicat sont répartis sur une durée de trois ans. Mais officiellement, ils ne feront plus partie du syndicat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il y a juste le syndicat qui va les accompagner encore pendant quelques mois pour tout ce qui est transfert des données techniques. Mais ces nouveaux statuts sont un petit peu impliqués par leur départ, parce que du coup, de ce fait-là, le SITIV cherche un peu des financements un peu différents en incorporant des villes autres avec un statut qui sera différent. C'est ce que je crains surtout, c'est d'avoir cette perte de gouvernance.

Par rapport à nos communes historiques, c'est des communes qui seront quand même assez privilégiées, qui pourront repartir au bout de trois ans si elles le souhaitent, qui vont piocher un petit peu des missions qui vont les intéresser, alors que nous, ville historique, on finance tous les projets entièrement. C'est sur ces points particuliers. D'ailleurs, il n'y a que la commune de Saint-Chamond qui s'oppose à ces statuts et puis une personne qui a voté et qui s'est abstenue. On est un petit peu même plutôt très réservés sur cette modification de statut.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur BOUCHACOURT. Une dernière prise de parole rapide, Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT :** Je vais expliquer un peu cette délibération. C'est peut-être un peu technique. Moi, ce que j'ai compris, c'est qu'en fait, Pierre-Bénite, ils ont une pénalité ; quand on sort de ces syndicats, on a une pénalité qui est assez importante. Pierre-Bénite, effectivement, ils vont étaler ce qu'ils ont à payer. Mais en gros, ce qu'ils vont payer sur les trois ans, c'est ce qu'ils finançaient, c'est ce qu'ils payaient déjà pour y être. Non, mais les répercussions pour la Ville de Saint-Chamond et pour les autres villes, ça va plutôt venir d'ici trois ans. On est d'accord là-dessus. En fait, quand je dis qu'ils vont continuer à participer, c'est bien, ils vont continuer à participer pendant à peu près trois ans. Ce qui permet quand même les nouveaux statuts, c'est qu'en gros, si demain,

d'une manière majoritaire, l'ensemble, il y avait une majorité qui disait qu'ils souhaitent sortir de ce syndicat, désormais, ça va le permettre. Actuellement, il y a un blocage, mais si demain, par exemple, il y a un accord, majoritairement, ce syndicat dit : « Il faut voir les choses autrement », c'est possible sans avoir de pénalité. Ça, c'est ce que permet quand même une partie de ces statuts.

**M. le Maire :** Monsieur BOUCHACOURT, pour une réponse.

**M. BOUCHACOURT :** Les communes qui adhéreront à SITIV avec une proposition à la carte, elles pourront sortir au bout de trois ans si elles le souhaitent. Les communes historiques – c'est complètement indépendant des statuts qui vous seront proposés aujourd'hui – ne peuvent absolument pas sortir du SITIV. Mis à part si vous arrivez à comprendre des deux tiers des communes membres, enfin bon, bref, un petit peu charabia.

*Hors micro*

**M. le Maire :** Monsieur MINNAERT, juste si vous voulez prendre la parole, par contre, avec le micro, que ce soit enregistré, s'il vous plaît.

**M. BOUCHACOURT :** Les communes historiques ne peuvent pas sortir du syndicat, mis à part de fusionner avec une autre commune comme fait Pierre-Bénite avec Oullins. Mais les communes historiques ne peuvent pas sortir de...

*Hors micro*

**M. le Maire :** Je vais vous donner la parole, par contre, rapidement, parce que là, je pense qu'on est en train de perdre tout le monde. On pourra peut-être en discuter en fin de conseil, tous les deux là-dessus, il n'y a pas de souci.

**M. MINNAERT :** Les communes historiques, elles peuvent en sortir s'il y a un accord à l'unanimité de la dissolution du syndicat. La dissolution, oui. Il peut y avoir un jour des gens qui se disent « Il y a peut-être un intérêt à aller vers une autre voie ». Je vais prendre comme exemple, je crois que sur la ville qui font partie, par exemple, de Saint-Étienne Métropole, il y a un Rive-de-Gier et il y a Saint-Chamond qui en font partie. Demain, il peut très bien se décider que la Métropole de Lyon prenne en charge ce service, considérant que ça peut être un service intercommunal et que Saint-Étienne Métropole le décide et qu'ils auraient une réponse à ces demandes et qu'à ce moment-là, l'ensemble de ces syndicats décide de se dissoudre. Voilà, il y a des solutions qui peuvent être envisagées sur l'avenir qui ne le sont pas aujourd'hui.

**M. le Maire :** Monsieur MINNAERT, merci pour vos suppositions. Jean-Luc pour une dernière intervention, puis après, on mettra aux voix cette délibération.

**M. BOUCHACOURT :** Ce que vous vous dites là, Monsieur MINNAERT, c'est complètement indépendant des nouveaux statuts qui sont proposés. La dissolution d'un syndicat avant qu'elle puisse être actée, je pense qu'il peut couler de l'eau sous les ponts. Je ne sais pas si vous avez fait attention à ce que je vous ai lu sur les statuts pour sortir. Vous avez compris ? Moi, je n'ai toujours rien compris.

*Hors micro*

**M. BOUCHACOURT :** Mais c'est indépendant, une dissolution d'un syndicat, c'est extrêmement complexe. Je pense que c'est un autre débat.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur BOUCHACOURT. Je propose de mettre aux voix cette délibération qui est la délibération n° 46. Qui s'oppose à la désapprobation des statuts, bien évidemment ? Qui s'oppose ? Pas d'opposition ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions, Europe Écologie-Les Verts et Saint-Chamond Pour Tous. Je vous remercie pour cette unanimité.

*Résultat du vote : adopté à l'unanimité (35 pour, 4 abstentions : Mme Christiane MARQUE-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER).*

**DL20230193. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
POUR LES VILLES (SITIV) – RETRAIT DE LA COMMUNE DE PIERRE-BÉNITE DU  
SITIV**

**M. le Maire :** Et je vous propose qu'on passe à la dernière délibération concernant le SITIV, la délibération n° 47. Jean-Luc BOUCHACOURT.

**M. BOUCHACOURT :** Comme vient de l'évoquer Monsieur MINNAERT, considérant que les communes de Pierre-Bénite et Oullins ont pour projet la création d'une commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant que dans ce cadre, il est nécessaire que le système d'information de la ville de Pierre-Bénite soit géré de la même manière que celui de la ville d'Oullins ;

Vu la délibération du 11 juillet 2023 du conseil municipal de Pierre-Bénite pour solliciter son retrait du SITIV ;

Vu la délibération du 29 septembre 2023 du comité syndical approuvant le retrait de la commune de Pierre-Bénite du syndicat ;

Considérant que le retrait de la commune de Pierre-Bénite implique de disposer de l'accueil de la majorité qualifiée de ces communes adhérentes ;

Considérant qu'une analyse des conséquences notamment financières du retrait de la commune de Pierre-Bénite prévoit que le montant dû par la commune de Pierre-Bénite soit lissé sur trois ans ;

En considérant qu'il convient pour la commune de Saint-Chamond de se prononcer sur le retrait de la commune de Pierre-Bénite du Syndicat intercommunal des technologies et de l'information pour les villes ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le retrait de la commune de Pierre-Bénite.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur BOUCHACOURT, pour cette présentation de la délibération. Il n'y a pas de question ?

On passe au vote. Qui s'oppose à cette délibération ? Pas d'opposition ? Qui s'abstient ? Six abstentions. Les groupes d'opposition. Je vous remercie pour cette unanimité.

*Résultat du vote : adopté à l'unanimité (33 pour, 6 abstentions : Mme Christiane MASSET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT)*

**DL20230194. REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION  
LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – MODIFICATIF**

**M. le Maire :** Les délibérations suivantes vont peut-être être un petit peu plus rapide. C'est des délibérations qui concernent les modifications de représentation au niveau de la commune dans certaines instances.

Je vous propose tout d'abord la délibération numéro n° 48, la représentation de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées, la CLECT en acronyme. Jusqu'à présent, Monsieur Hervé REYNAUD siégeait, était titulaire et Monsieur Régis CADEGROS était suppléant. Je propose de mettre aux voix comme titulaire Régis CADEGROS et comme suppléant, moi-même. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Pas de candidat ? Qui est contre ?

*Hors micro*

**M. MINNAERT :** Nous souhaiterions qu'il y ait un vote secret et non pas un vote à main levée ? Vous avez souhaité tout à l'heure faire durer le conseil en ne permettant pas de m'exprimer. Et en plus, nous avons une possibilité de constater un 10 % significatif dans un vote secret. Donc, nous demandons un vote secret pour cette délibération.

**M. le Maire :** Alors, je reprends le règlement intérieur qui fait foi, Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT :** Moi, je vous reprends la délibération.

**M. le Maire :** Attendez, c'est moi qui parle, s'il vous plaît. Donc, en effet, vous avez le droit, on peut voter à bulletin secret soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclament, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Donc, vous voulez faire durer le suspense ? Il n'y a pas de souci, on va procéder à un vote à bulletin secret comme le réclame...

*Hors micro*

**M. le Maire :** Non, je vais vous répéter le règlement intérieur. Il y a deux raisons. La première, c'est un tiers donc on est d'accord qu'on ne l'a pas. Et la deuxième raison, parce que Monsieur MINNAERT est un procédurier, il connaît très bien le règlement intérieur, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Et donc, c'est une nomination, bien évidemment. Donc le vote à bulletin secret est de droit, Monsieur MINNAERT. Je pense que vous n'allez pas vous faire que des amis avec, finalement, cette proposition qui est ubuesque et de mauvais goût. Mais bon, on va le faire.

*Hors micro*

**M. le Maire :** Non, on va le procéder, il n'y a pas de souci. Si les services peuvent mettre en place les votes à bulletin secret, il n'y a pas d'isoloir, par contre, chacun va voter à sa place parce que pour l'isoloir, il faut qu'un tiers des conseillers le demande. Nous avons tout prévu, bien évidemment, donc nous allons procéder à un vote à bulletin secret.

*Hors micro*

**M. le Maire :** Oui, Madame SURPLY.

**Mme SURPLY** : Est-ce qu'on peut procéder à cinq minutes de suspension de séance, s'il vous plaît ?

**M. le Maire** : La suspension de séance est de droit donc suspension de séance de cinq minutes.

*Suspension de séance.*

**M. le Maire** : Chers collègues, s'il vous plaît, je vous propose qu'on reprenne la séance. J'ai l'impression que Monsieur MINNAERT a quitté l'Assemblée. J'espère qu'il n'est pas rentré chez lui. Non, ça va. Je vous propose que l'on procède au vote pour la CLECT. Je rappelle que l'équipe de la majorité municipale propose en titulaire Régis CADEGROS et en suppléant, moi-même.

Je répète, s'il vous plaît, chers collègues, si les conseillers municipaux peuvent rejoindre leur place, la majorité.

Je le répète, la délibération 48, pour remplacer Hervé REYNAUD et Régis CADEGROS à la CLECT, l'équipe de la majorité municipale vous propose comme titulaire Régis CADEGROS et comme suppléant Axel DUGUA. À la demande de Monsieur MINNAERT, bien évidemment, ce sera un vote à bulletin secret.

Et s'il vous plaît, chers collègues, bien évidemment qui dit vote à bulletin secret dit personnes pour faire le dépouillement. Donc, il nous faut deux personnes, deux titulaires pour dépouiller. Andonella FLECHET se propose et Alexandre CIGNA se propose pour effectuer le dépouillement des voix. Merci à eux malgré l'heure tardive.

Les collègues qui ont des pouvoirs, n'oubliez pas de voter deux fois parce que malheureusement, certains collègues ont dû nous quitter. Certains se lèvent à 4h00 demain matin pour aller à leur travail. Donc, ils ont dû nous quitter mais ils ont laissé des pouvoirs à la majorité. Est-ce que tous les collègues qui ont un pouvoir ont deux bulletins ? Est-ce que Monsieur BERNOU a deux bulletins pour le pouvoir de Béatrice COFFY ? Est-ce que Monsieur FAYOLLE a le bulletin de Philippe PARET ? Très bien. Tu en as deux ? Très bien. Est-ce que Monsieur GRECO a le pouvoir d'Ayse CALYAKA ? Très bien. Et le pouvoir de Sandrine FRANÇON est donné à Bruno CHANGEAT. Très bien. Michèle FREDIERE a donné son pouvoir à Luc CHEVALIER. Très bien. Vous savez, quand vous vous levez à 4h00 du matin, Monsieur MINNAERT, à un moment donné...

*Hors micro*

**M. le Maire** : Non, mais pas à 4h00 du matin, ça, j'en suis sûr.

Nous allons pouvoir procéder au dépouillement. Je vais donner le résultat du vote. Il y a 32 bulletins avec Régis CADEGROS titulaire et Axel DUGUA suppléant. Un bulletin où il n'y avait qu'un nom et les autres bulletins sont nuls ou blancs. Régis CADEGROS sera titulaire à la CLECT et je serai moi-même suppléant. Je vous remercie.

*Résultat du vote : adopté à l'unanimité (32 pour, 4 votes blancs, 3 votes nuls)*

*Sont désignés pour siéger à la Commission locale d'évaluation des charges transférées : M. Régis CADEGROS (représentant titulaire) et M. Axel DUGUA (représentant suppléant).*



## **DL20230195. REMPLACEMENT AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES**

**M. le Maire :** Délibération suivante, la délibération n° 49. Remplacement au sein de diverses instances.

*Hors micro*

**M. le Maire :** Monsieur MINNAERT, j'ai l'impression d'avoir un enfant en face de moi qui fait un caprice.

On va passer à la délibération n° 49, le remplacement.

*Hors micro*

**M. le Maire :** Suspension de séance accordée, deux minutes.

*Suspension de séance*

**M. le Maire :** Chers collègues, je vous propose qu'on lève cette suspension de séance et que l'on reprenne nos délibérations : la délibération n° 49. Comme vous le savez, Madame THEILLARD a démissionné de son mandat de conseillère municipale.

*Hors micro*

**M. le Maire :** Monsieur MINNAERT, vous êtes en train de vous ridiculiser. Vous êtes en train de vous ridiculiser devant le public, devant les élus de la majorité et de l'opposition. Vous êtes aussi en train de vous ridiculiser devant les gens qui nous regardent à la télé. Vous savez, les gens qui nous regardent, quand ils voient ça, je pense que ça les dépote.

*Hors micro*

**M. le Maire :** Vous avez parlé depuis tout à l'heure 32 minutes et 15 secondes donc vous avez largement eu le temps, Monsieur MINNAERT, de vous exprimer. Vous avez voulu jouer l'enfant par petite vengeance et représailles pour lever la séance. Ça fait deux minutes, ça tombe bien, on peut recommencer.

Je vous propose pour le remplacement de Madame Sylvie THEILLARD suite à sa démission, de la remplacer dans les commissions municipales des Finances, la commission de l'Enfance et de la jeunesse et au sein de l'école de la Chabure. Au sein de la commission municipale des Finances, il est proposé de remplacer Sylvie THEILLARD par Florence VANELLE. Sur la commission de l'Enfance et de la jeunesse, il est proposé de remplacer Sylvie THEILLARD par Juliette BOUILLAT. Et sur la représentante de la commune au sein du conseil de l'école de la Chabure, il est proposé que Florence VANELLE remplace Sylvie THEILLARD. Au sujet de mon élection en tant que maire, je dois donc quitter ces commissions, donc diverses commissions. Tout d'abord, la commission municipale de la Sécurité des Transports et de la circulation. Pour me remplacer, la majorité propose Catherine CHAPARD. La Commission municipale de la vie associative et des sports, pour me remplacer, nous proposons le nouvel adjoint au sport, Daniel FAYOLLE. La commission de l'Enfance et de la jeunesse, nous proposons Florence VILLEDIEU. La Commission consultative des services publics locaux en tant que suppléant, nous proposons Florence VILLEDIEU et représentant au sein de l'École Saint-Anne/Saint-Pierre, nous proposons Juliette BOUILLAT. Et au niveau de la représentation de la commune au sein du conseil d'administration du lycée Claude Lebois en tant que suppléant, nous

proposons Dudu TOPALOGLU. Il est proposé d'élire ces personnes en remplacement à la fois de Sylvie THEILLARD et à la fois de moi-même.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions sur ces propositions ? Deux abstentions, quatre abstentions, six abstentions. Qui dit mieux ? Six abstentions pour l'opposition sur ces propositions en commission. Je vous remercie pour cette unanimité.

*Résultat du vote : adopté à l'unanimité (33 pour, 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).*

*Sont élus en tant que représentants de la commune aux commissions suivantes, en remplacement de Mme THEILLARD et M. DUGUA : commission principale des finances : Mme Florence VANELLE ; commission de l'enfance et de la jeunesse : Mme Juliette BOULLIAT, Mme Florence VILLEDIEU ; commission municipale de la sécurité, des transports et de la circulation : Mme Catherine CHAPARD ; commission municipale de la vie associative et des sports : M. Daniel FAYOLLE ; commission consultative des services publics locaux en tant que suppléant : Mme Florence VILLEDIEU ; représentant de la commune au sein du conseil d'école de l'école la Chabure : Mme Florence VANELLE ; représentant de la commune pour participer aux réunions au sein de l'école Saint-Anne/Saint-Pierre : Mme Juliette BOULLIAT ; représentant de la commune au sein du conseil d'administration du lycée Claude Lebois, en tant que suppléant : Mme Dudu TOPALOGLU ;*

#### **DL20230196. SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE CAP MÉTROPOLÉ – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET AU COMITÉ D'AUDIT – MODIFICATIF**

**M. le Maire :** Nous allons passer ensuite à la délibération 50. On continue dans les désignations d'élus. En effet, jusqu'à présent, Monsieur Hervé REYNAUD et Jean-Luc DEGRAIX siégeaient à la fois au Conseil d'administration, à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire et au Conseil d'audit de Cap Métropole dont on vous a fait un rapport tout à l'heure. Il vous est donc proposé de remplacer Hervé REYNAUD au Conseil d'administration par moi-même, à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire par mon collègue Jean-Luc DEGRAIX et au comité d'audit par moi-même.

Y a-t-il des votes contre ? Personne ? Des abstentions ? Six abstentions au niveau de l'opposition, je vous remercie pour cette unanimité.

*Résultat du vote : adopté à l'unanimité (33 pour, 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).*

*Sont désignés M. Axel DUGUA pour assurer la représentation de la collectivité au sein du conseil d'administration de la SPL Cap Métropole ; M. Jean-Luc DEGRAIX pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL Cap Métropole ; M. Axe DUGUA pour assurer la représentation de la collectivité au sein du comité d'audit de la SPL Cap Métropole.*

**DL20230197. PRÉSENTATION DES ACTIONS ENTREPRISES À LA SUITE DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES CONCERNANT LA GESTION DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND AU COURS DES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS.**

**M. le Maire :** Et nous allons pouvoir passer à la présentation au rapport 51, la présentation des actions entreprises suite à la recommandation de la Chambre régionale des comptes. Je vais essayer de faire un petit peu synthétique vu l'heure, et vous parler des différentes recommandations. Elles sont au nombre de 11. Elles sont affichées juste au-dessus.

Je vous rappelle quand même que la Chambre régionale des comptes a donné des observations définitives sur la gestion de la Ville de Saint-Chamond, sur un rapport qui date du 16 septembre 2022, qui avait d'ailleurs été soumis au vote du Conseil municipal du 7 novembre 2022. Et donc, il convient aujourd'hui de faire un point de situation suite à ces recommandations qui ont été formulées.

La première recommandation portait sur la mise en œuvre des dispositifs obligatoires d'information et de communication du Conseil municipal concernant l'activité de Saint-Étienne Métropole. Nous l'avons fait et nous avons pris acte tout à l'heure du rapport d'activités 2022 et du compte administratif de Saint-Étienne Métropole. Nous l'avons fait aussi l'année passée lors du Conseil municipal du 26 septembre 2022 sur le rapport d'activités et le compte administratif de Saint-Étienne Métropole pour l'année 2021. Et de la même manière, pour développer ces informations qui nous paraissent importantes, nous avons communiqué le rapport d'activités, le compte administratif du SITIV le 26 septembre 2022 pour l'année 2021. Nous avons communiqué au 4 décembre justement le rapport pour l'année 2022. Et toujours dans cet esprit-là – et tout à l'heure, Yves ALAMERCERY l'a présenté –, le rapport annuel d'activités et le compte administratif du SIARG, du Syndicat intercommunal de l'aqueduc romain du Gier qui a été fait aujourd'hui le 4 décembre pour le rapport d'activités 2022 et compte administratif 2022. Et je rappelle à tous les collègues que le 7 novembre dernier, nous avons pris acte du rapport d'activités 2021 du SIARG et du compte administratif de la même année. C'est une action, bien évidemment, qui est close et que nous avons totalement mise en œuvre.

La recommandation n° 2, c'est s'assurer d'un compte rendu exhaustif des décisions prises par délégation du Conseil municipal. C'est une action que nous sommes en train de mettre en œuvre. Pour votre information, une note a été transmise à l'ensemble des directeurs et aux responsables de service pour demander de transmettre systématiquement au secrétariat général les marchés passés en dehors de la Direction de la commande publique ou prestations afin de les faire apparaître dans les relevés de décisions.

Au niveau de la recommandation n° 3, c'est une recommandation, comme vous pouvez le voir, que nous avons mise en œuvre, élaborer un règlement budgétaire, comptable et financier. Je ne reviendrai pas dessus parce que tout à l'heure, nous avons approuvé le RBF en Conseil municipal. On en a longuement parlé en début de séance. Je pense qu'il n'y a pas besoin d'y revenir dessus.

Sur la recommandation n° 4, informer de manière complète les élus en présentant les engagements pluriannuels, en renseignant précisément les annexes réglementaires des documents budgétaires et en faisant figurer à l'appui du compte administratif les comptes certifiés des organismes bénéficiant des subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme. C'est une action que nous sommes en train de mettre en place. Nous avons mis les AP-CP – et Régis CADEGROS vous en a parlé tout à l'heure – sur le financement. Nous avons d'ailleurs une autorisation de programme qui est

intitulée « Amélioration du cadre de vie » qui regroupe les opérations suivantes : la réouverture de l'église Notre-Dame et j'aurai l'occasion de m'exprimer dans les prochaines semaines avec François MORANGE sur celle-ci, le réaménagement de l'Hôtel-Dieu qui va commencer d'ici l'année prochaine sous la houlette d'Andonella FLECHET, les travaux du complexe Antoine Vincendon qui seront gérés par Daniel FAYOLLE, le centre social du Creux qui va bientôt aussi voir le jour avec Abla CIPRIANI, l'aménagement de l'école du Châtelard sous la houlette de Florence VANELLE et de Juliette BOUILLAT, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite qui tient à cœur à Ayse CALYAKA et les abords, bien évidemment, nord de Novaciéries et tout l'urbanisme que l'on peut faire avec Jean-Luc DEGRAIX.

De plus, nous avons un plan pluriannuel d'investissement, un PPI, qui retrace les opérations d'équipement sur plusieurs années, ce qui est normal. Elle a été présentée lors du budget primitif par Régis CADEGROS, le budget primitif de 2023 à travers quatre grandes thématiques qui sont ma sécurité, ma tranquillité, mes services au quotidien, mon cadre de vie et mon environnement. Et bien évidemment, c'est révisé chaque année selon l'avancée de ces projets lors du DOB qui d'ailleurs aura lieu à Saint-Chamond le 22 janvier 2024.

Sur la recommandation n° 5, qui est une recommandation qui a été totalement mise en œuvre, je rappelle le titre : « Améliorer la fiabilité des comptes en matière de reste à réaliser et de constitution de provisions ». Bien évidemment, ce que je vous ai présenté avant, la mise en place d'une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) en 2023 doit permettre de limiter le montant des restes à réaliser, ce qui est normal. D'ailleurs, à ce titre, une convention a été passée début 2022 pour une durée de trois ans avec la Direction départementale des finances publiques de la Loire et le Centre des finances publiques ainsi que la commune. Et c'est pareil, c'est Régis CADEGROS qui gère tout ça. D'ailleurs, deux provisions ont été constituées à la fin de l'année 2022. La première pour des créances douteuses – on en a parlé tout à l'heure – et une deuxième intitulée pour couvrir un éventuel risque sur les garanties d'emprunt octroyées par la commune. Donc, un état des provisions est fourni dans les annexes des documents budgétaires à chaque fois, bien évidemment, que vous pouvez avoir accès.

Sur la recommandation n° 6, élaborer une stratégie financière pluriannuelle et améliorer le pilotage. C'est aussi une recommandation qui a été mise en œuvre suite au passage de la Commission régionale des comptes. Le numéro d'engagement est désormais obligatoire pour déposer une facture sur la plateforme Chorus Pro. On en a parlé aussi tout à l'heure avec la M57. Et par ailleurs, pour un suivi optimal des dépenses et des recettes, des réunions de dialogue budgétaire sont effectuées deux fois dans l'année. Et enfin, bien évidemment, la prospective financière est mise à jour régulièrement permettant ainsi de suivre les principaux indicateurs financiers, la tendance sur les années à venir et d'anticiper les éventuelles dérives, ce qui nous permet d'avoir une vision globale sur notre budget.

La recommandation n° 7, la recherche des financements externes pour les projets d'investissement. On a eu l'occasion, tout à l'heure un petit peu, de l'évoquer. C'est aussi une recommandation qui est totalement mise en œuvre depuis le passage dans nos locaux. Une directrice déléguée a été recrutée et un contrat d'apprentissage a été positionné justement sur cette mission. De plus, la commune a adhéré au service commun de Saint-Étienne Métropole qui s'appelle « Politiques contractuelles et financement extérieurs ». Pour 2023, ce sont une dizaine de dossiers qui ont été présentés dans les dispositifs d'État. Je suis désolé pour les acronymes : le Fonds vert, la DSIL, la DRAC, le Fonds Chêne. Aussi, dans certaines possibilités sur Saint-Étienne Métropole, on en parlait tout à l'heure dans le rapport d'activités, je pense au plan de relance. Et d'ailleurs, certains dossiers seront votés au Conseil métropolitain de jeudi après-midi et des fonds de concours pour la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'école.

Bien évidemment, nous avons aussi déposé des dossiers de subventions à la Région. On en a parlé aussi tout à l'heure avec l'aide qu'ils nous apportent sur la maison de santé et puis d'autres subventions qui pourraient arriver dans les prochaines semaines du Département et bien évidemment sur des subventions que l'on peut avoir au niveau du SIEL.

Pour votre information, le montant des travaux que je viens de vous citer est de 9,4 millions d'euros pour un montant de subventions attribuées ou en cours d'attribution de 4,9 millions d'euros, soit un tout petit peu plus de 50 % de financement extérieur, ce qui est très intéressant. En tout cas, on essaie de plus en plus d'aller chercher ces financements extérieurs parce que je pense qu'aujourd'hui, une commune seule ne peut plus se permettre de financer des projets d'envergure. Et encore une fois, ensemble, nous sommes plus forts.

La recommandation n° 8, sa mise en œuvre est en cours. Je vous lis l'intitulé, toujours pour que les gens puissent suivre derrière leurs écrans : « Procéder à un recensement exhaustif des besoins prévisionnels annuels afin d'organiser les procédures de mise en concurrence en adéquation avec les différents seuils de passation des marchés publics définis réglementairement ». La commune est en train de réaliser une nomenclature des achats – et je remercie le service des finances qui travaille là-dessus – qui sera opérationnelle, normalement, à compter du premier trimestre de l'année 2024. Et la commune a engagé également la rédaction d'un guide des procédures internes relatif à la passation des marchés publics.

Sur la recommandation n° 9 qui est aussi une recommandation en cours, je vous donne l'intitulé : « Mettre en place sans délai un pilotage des effectifs et de la masse salariale et instaurer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ». On en a un petit peu parlé tout à l'heure avec les délibérations de Béatrice COFFY. Nous avons justement fait une modification de l'organisation des ressources humaines qui d'ailleurs a été validée par le CST, excusez-moi pour l'acronyme, Comité social territorial. Et donc, un poste de gestionnaire des ressources humaines a été transformé en poste de responsable du pilotage des effectifs et de la masse salariale qui effectue également des missions de gestionnaire.

La recommandation n° 10 est une recommandation qui a été totalement mise en œuvre : « Procéder au prochain recrutement ouvert à des contractuels dans le respect des dispositions du Code général de la fonction publique et du décret numéro 88145 du 15 février 1988 ». En juin 2022, la collectivité a pris ici dans cet hémicycle délibération pour autoriser le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activités. On l'a fait aussi tout à l'heure et Béatrice COFFY nous l'a présenté. En juin 2023, la collectivité a pris une délibération pour autoriser le recrutement d'agents contractuels dans le cadre des accroissements temporaires et saisonniers d'activités. C'est aussi quelque chose que nous mettons en place.

Et enfin, la recommandation n° 11 que nous sommes aussi en train de mettre en place, même si des choses ont déjà été faites de la part de nos services et nos élus y travaillent actuellement, c'était élaborer un schéma directeur pour le patrimoine. Donc, une commission a été créée et un groupe de travail au sein de l'équipe municipale, c'est en cours de finalisation aujourd'hui. Des études sont menées pour voir le coût des bâtiments sur leurs coûts énergétiques, s'ils sont énergivores ou pas, sur leur utilité. Et je peux déjà vous dire qu'en 2023, d'ores et déjà, nous nous sommes séparés de trois bâtiments : la Soie d'Izieux, l'école Dumaine et ce que nous avons vu tout à l'heure, la SCI Murat.

Voilà un petit peu pour les recommandations de la Cour des comptes. J'ai essayé de répondre au mieux aux questions. Vous avez vu que nous avons déjà répondu et nous avons déjà mis en œuvre de nombreuses recommandations et nous sommes en train de mettre en œuvre les autres

recommandations pour arriver – je l’espère – l’année prochaine, au maximum de vert sur le tableau qui vous est présenté pour coller au maximum avec ce que nous demande la CRC.

Y a-t-il des questions ? Madame SURPLY.

**Mme SURPLY :** Oui, nous aurions aimé savoir si vous pouviez nous communiquer ce que vous n’aviez pas communiqué à l’époque à la Chambre régionale. Je cite « La commune n’a pas été en mesure de transmettre les preuves de mise en concurrence pour l’achat d’un panneau d’information lumineux à hauteur de 51 540 € en 2020 ». On voulait savoir si on pouvait avoir la copie du marché, s’il vous plaît.

**M. le Maire :** Très bien. Votre demande, Madame SURPLY, est notée par le secrétariat général. On prend acte justement de la présentation. Plus de questions ? Très bien. Je vous en prie, allez-y !

**Mme MASSARDIER :** Je vais très vite. Je voudrais simplement reprendre sur le fait que la considération des élus passe par le respect des temps de parole mais elle passe aussi sur la manière d’écrire les documents qui nous sont donnés. C’est vrai que dans le document qu’on a, tout est fait comme quoi s’est fait, c’est présenté, c’est acté, alors qu’on est là quand même pour en prendre acte. Dans la manière d’écrire, des fois, c’est sympa. Ça ne changera rien aux films ni aux votes. Il n’empêche que c’est aussi une manière de reconnaissance de la fonction qu’on a. On n’est pas là pour rien quand même.

Et puis aussi, j’en profite parce que je ne sais pas quand je vais le dire et que ça m’évitera de faire un courrier mais la considération des élus passe aussi par notre nom sur la boîte aux lettres, parce qu’en bas, dans le hall, les boîtes aux lettres des élus d’opposition n’ont plus de nom. C’est aussi quelque chose d’important et ça fait plusieurs semaines. On avait réfléchi et quand on a regardé un peu ce que vous proposez, on a été quand même surpris qu’un apprenti ait été recruté pour pallier le manque de gestion prévisionnelle des emplois. On se dit qu’on espère qu’il a réussi son diplôme quand même.

Par rapport à la composition du groupe de travail sur les questions de patrimoine, on voulait aussi savoir s’il y avait des habitants qui étaient conviés et des élus d’opposition.

**M. le Maire :** En effet, Madame MASSARDIER, vous n’êtes pas là pour rien. Vous représentez une partie de la population qui a voté pour vous aux élections. On ne pense pas du tout ça, en tout cas, et je ne pense pas du tout ça. Je tiens à vous rassurer. J’entends ce que vous dites sur la délibération et nous veillerons peut-être à la réécrire autrement. J’entends ce que vous pouvez nous dire et nous veillerons à faire mieux la prochaine fois. Pour les noms sur votre boîte aux lettres, c’est vrai que comme vous avez pu le voir certainement en arrivant, il y a eu des travaux dans le hall de la mairie qui ont fait, je pense, du bien, mis un petit coup de jeune, finalement, pour les gens qui viennent se marier les week-ends et pour les agents qui travaillent là au quotidien. C’est plutôt agréable.

Et pour la gestion des bâtiments, pour l’instant, c’est quelque chose qui s’est fait en interne, parce que les services ont eu un gros travail aussi de savoir quels bâtiments et quelles possibilités on avait, justement, sur ces bâtiments-là. Personnellement, je ne suis pas contre l’ouvrir une fois qu’on aura travaillé sur la possibilité de léguer certains bâtiments, de peut-être que ça vous soit présenté dans une commission Urbanisme. Je pense que c’est la commission la plus à même pour vous présenter tout ça, mais il n’y aura aucun blocage de notre part, soyez-en assurée.

Pour les boîtes, je l'ai dit, non, mais on va remettre les noms, c'est à cause des travaux. Bien évidemment, je verrai demain et Patrice MONTES qui est à côté de moi, on veillera à ce qu'il y ait vos noms sur les boîtes aux lettres, tout à fait, sans aucun souci.

**Mme MASSARDIER :** Pour mettre un petit point de plus, il y a d'autres boîtes aux lettres où le nom a été remis dessus mais pas les nôtres.

**M. le Maire :** Si on retrouve celui qui a fait ça, on va le disputer. Très bien. On prend acte de la délibération.

Le conseil municipal prend acte.

### ***DL20230198. FOURRIÈRE AUTOMOBILE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – CHOIX DU DÉLÉGATAIRE***

**M. le Maire :** Délibération n° 52, la fourrière automobile. Je donne la parole à Gilles GRECO pour la dernière délibération de ce soir.

**M. GRECO :** Monsieur le Maire, par délibération du 26 juin 2023, le Conseil municipal a approuvé le principe de recourir à une délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile. La consultation a été menée selon la procédure dérogatoire puisque le montant du chiffre d'affaires sur la durée totale de cinq ans de la délégation est estimé à 200 000 € HT. Un avis d'appel à candidatures a ainsi été publié. Et si neuf retraits de dossiers de consultation ont été comptabilisés, seule la SAS GARAGE VARIZELLE a fait acte de candidature.

Après l'analyse du dossier de candidature de la SAS GARAGE VARIZELLE, la commission de délégation de service public a admis ce candidat à présenter une offre. Cette société dispose de l'agrément préfectoral permettant d'assurer cette mission, ainsi que l'expérience professionnelle et les moyens humains et matériels suffisants. Il est proposé d'approuver le choix de la SAS GARAGE VARIZELLE en tant que délégataire du service public de la fourrière automobile de la commune. Merci.

**M. le Maire :** Merci, Gilles GRECO, pour cette gestion. Y a-t-il des questions ? Non, pas de question. Je propose de le mettre aux voix. Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Merci pour cette unanimité.

*Résultat du vote : adopté à l'unanimité (39 pour)*

### ***COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES***

### ***RELEVÉ DES MARCHES, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4<sup>EME</sup> DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)***

**M. le Maire :** Les comptes rendus 53 et le relevé de marché 54, y a-t-il des questions sur les comptes rendus de décision ou sur les relevés de marchés ? Conventions et contrats divers. Madame SIMONIN-CHAILLLOT.

**Mme SIMONIN-CHAILLOT** : Oui, nous avons noté qu'il y a encore une demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéosurveillance à Saint-Chamond et on aurait voulu demander si les nombreuses caméras qui sont installées à Fonsala permettent d'éviter les incendies de bus ou de camions.

**M. le Maire** : Je propose que Gilles GRECO, adjoint de la Sécurité, vous réponde.

**M. GRECO** : Comme vous le savez, la sécurité, c'est la première des libertés et on a à cœur aujourd'hui de continuer l'installation des caméras, oui, même si ça vous déplaît. On va en poser 200. Il y en aura 200 posées d'ici la fin du mandat.

*Hors micro*

**M. GRECO** : Toutes les communes le font, oui, mais nous, nous le faisons surtout avant les autres. Évidemment que ça sert à élucider beaucoup d'événements qui se passent et on a noté l'arrestation de plusieurs malfrats grâce aux caméras.

**M. le Maire** : Je sens que le débat est relancé, Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT** : Oui. Ça va peut-être permettre d'élucider le fait qu'un vote démocratique à bulletin secret a fait qu'un membre de votre majorité n'a pas voté pour vous. C'est peut-être ça que ça permet les caméras parce que si on en met 200 dans la ville, on peut aussi en mettre ici pour surveiller tous les élus.

**M. le Maire** : Regardez, il y en a en face de vous.

**M. MINNAERT** : Oui. Je vous invite à relire « 1984 », vous êtes totalement dans cette conception de la société. Un jour, on a commencé à mettre des barrières dans les jardins. Après, on a mis des verrous sur les portes. Maintenant, on va finir par fermer aussi tout un quartier et mettre des caméras. Mais c'est à l'infini la sécurité, vous savez. La première liberté, c'est justement de pouvoir se déplacer et le vivre ensemble, c'est, à mon avis, bien plus important à financer que de vouloir toujours enfermer les gens à travers des verrous.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur MINNAERT, là vous aviez fini. Vous n'avez pas tout à fait fini ? C'est bon pour aujourd'hui ?

*Hors micro*

**M. le Maire** : Juste pour revenir sur les caméras, c'est vrai qu'on a une politique dynamique à ce niveau-là. On l'a toujours eue et depuis 2014, on a toujours été clair là-dessus. Vous savez, je vois une ville, vous connaissez très bien, vous avez des attaches là-bas, Rive-de-Gier. Aujourd'hui, Rive-de-Gier développe sa vidéoprotection et ça me permet de rebondir sur quelque chose parce que l'autre jour, j'échangeais avec des assureurs au congrès des maires à Paris qui me disaient : « vous savez, aujourd'hui, avant d'assurer une commune, on regarde le nombre de caméras de vidéoprotection, pas de vidéosurveillance, de vidéoprotection qu'elle possède, le nombre d'agents de police municipale qu'elle possède » parce qu'on le voit et on l'a vu aujourd'hui sur Rive-de-Gier, c'est des dégâts qui sont colossaux, 4,5 millions d'euros. Même pour l'assurance, c'est des chiffres qui sont énormes à payer. D'ailleurs, parfois, il y a des résiliations d'assurance chez les communes. C'est un peu dommage et nous, en tout cas, on ne veut pas en arriver là. Gilles GRECO puis, on passera au point suivant.



**M. GRECO :** Comme vous êtes toujours hors sujet, j'avais envie de m'y mettre aussi, je voulais vous poser une question. C'est votre famille qui vous regarde, vos amis ? Vous avez un fan-club pour agir comme ça pendant cette assemblée-là ?

**M. le Maire :** Là, il y a une question, vous êtes obligé de répondre, Monsieur MINNAERT.

**M. MINNAERT :** Voyez-vous, moi, je n'ai pas de fan-club parce que j'ai des gens qui se battent avec moi pour la démocratie, pour l'écologie. Dans mon parcours, moi, j'ai obtenu une chose qui était importante, c'est que les élus d'opposition aient le droit de s'exprimer dans tout bulletin qui est publié par une municipalité. Ça, c'est l'arrêté Monsieur MINNAERT. Moi, dans mon histoire, je défends la démocratie et le droit à chacun de pouvoir s'exprimer. Moi, je ne suis pas rentré dans une majorité facile à obtenir. J'ai fait le choix d'aller dans l'écologie et que ça soit beaucoup plus difficile dans mon parcours. Je n'ai aucune ambition politique ni de fan-club pour défendre mes idées.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur MINNAERT, on va passer à autre chose. Je vous remercie. On retiendra l'arrêté MINNAERT sur la prise de parole mais c'est important, bien évidemment, que l'opposition s'exprime. D'ailleurs, ce soir, je voulais tenir un petit peu des compteurs. Vous avez parlé un peu plus de 34 minutes, donc vous avez le droit à l'expression et c'est tout à fait normal. Et je l'avais dit lors du conseil municipal d'installation, à Madame MASSARDIER à l'époque. Je tiens à ce que l'opposition, bien évidemment, puisse s'exprimer autour de cette enceinte républicaine, comme c'est le cas dans les magazines municipaux, dans le M, Saint-Chamond, où vous avez bien évidemment une tribune ce qui est tout à fait normal et en aucun cas, nous ne comptons revenir là-dessus.

Résultat du vote : Le conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions et du relevé des marchés.

Je vous propose que l'on passe aux vœux et aux questions diverses, parce qu'il faut les traiter, même si l'heure est tardive. Je vous propose que l'on attaque par les questions du groupe l'écologie pour Saint-Chamond-Les Verts. Vous avez, il me semble, posé trois questions auxquelles nous allons, bien évidemment, vous répondre. Je vous rappelle quand même dans le règlement intérieur qu'une question orale, c'est une question posée par le groupe de l'opposition pour ce soir. Une réponse est apportée par l'équipe de la majorité municipale et ces sujets ne suscitent pas de débat. Je vous demande, s'il vous plaît, de respecter le règlement intérieur, une question, une réponse et puis on passe à la suite. Je vous remercie.

Monsieur MINNAERT ou Madame SIMONIN-CHAILLOT pour les questions ?

Madame SIMONIN-CHAILLOT.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Mme SIMONIN-CHAILLOT :** Oui, pour la première question qui concerne un chemin communal. Un habitant vous a écrit le 6 juillet 2023 concernant le chemin communal de Marival qui est situé à Chavanne. Ce chemin communal est l'unique accès à deux propriétés des parcelles qui longent ce passage. L'absence d'entretien du chemin de Marival fait qu'à ce jour, les deux propriétaires ne peuvent plus accéder librement à leurs parcelles. Dans le courrier, il était rappelé les obligations de la commune au nom de l'article L14-18 de la loi 89-413 concernant l'entretien et les dommages que ces défauts peuvent occasionner à l'usager. Comment se fait-il qu'après

quatre mois, aucune réponse n'ait été donnée aux propriétaires de la parcelle ? Comment comptez-vous rétablir l'accès à cette parcelle si celle-ci est inaccessible ? Vous répondez ou je continue ?

**M. le Maire :** Est-ce que peut-être une question, une réponse, une question une réponse, une question, une réponse, c'est peut-être plus simple pour que tout le monde ait l'information sur le chemin communal. C'est Jean-Paul RIVAT qui doit s'exprimer et je vais lui donner la parole. C'est à vous.

**M. RIVAT :** Oui, on a effectivement reçu le courrier dont vous parlez de la part d'une dame qui écrit pour son papa. Cette dame, elle a eu une première réponse orale puisque c'est moi qui la lui ai faite. Cette dame, je la connais depuis longtemps parce qu'elle a aussi des problèmes de voisinage importants sur un autre quartier de Chavanne. Je n'expliquerai pas, par respect pour elle, le type de problème qu'il y a et de la façon dont ça se passe parce que je peux vous dire que ce n'est pas facile à gérer.

Pour ce qui est de la question que vous avez annoncée maintenant, les parcelles sont accessibles par les deux agriculteurs qui exploitent les terrains qui sont de part et d'autre du chemin de Marival. Les parcelles sont accessibles parce que les agriculteurs s'entendent bien entre eux et qu'ils se laissent le passage. Ça fonctionne depuis 2010 environ puisqu'avant cette date, toutes les parcelles autour étaient exploitées par un seul agriculteur qui est, entre autres, un de nos collègues défunts qui était ici dans cette salle, conseiller municipal du temps de Gérard DUCARRE et qui est décédé malheureusement bien prématurément. Au décès de cet homme, c'est vrai que les parcelles se sont morcelées. Il y a aujourd'hui cinq personnes qui travaillent ces parcelles et elles peuvent accéder à leurs parcelles comme elles veulent. Comme elles veulent, je dis bien comme elles veulent. Et ça se passe depuis, je vous dis bien, 2010.

Alors effectivement, si dans le futur, ces gens-là s'arrêtent parce qu'un jour, ils vont bien prendre leur retraite, ce n'est pas pour tout de suite parce qu'il y en a deux d'entre eux qui sont encore assez jeunes. Donc la retraite, ce n'est pas pour tout de suite. Mais dans les 10-12 années qui viennent, effectivement, suivant les choses comme elles se passeront, il faudrait faire un accès à ces parcelles. Et cet accès, on peut le faire, effectivement. On peut le faire à partir de Marival, de la maison, entre autres qui est la maison pour situer qui appartient à Monsieur GOUTAGNY. Et cet accès, on peut le faire ici. Et il y a 150 m de chemin à faire pour pouvoir desservir les deux parcelles. Ces 150 m de chemin, ils supposent de mettre 150 m de tuyaux béton, au moins de 400, pour canaliser une eau qui s'écoule jusqu'à la route de Platon, 150 m de tuyaux. Le lit pour mettre les 150 m de tuyaux, l'ensemble du revêtement à faire parce que c'est des véhicules lourds qui passent, le remblai, etc., je l'ai calculé moi-même parce que je sais quand même faire ça. Il y en a au minimum pour desservir deux parcelles, au moins entre 35 et 40 000 € hors-taxe. Aujourd'hui, les choses sont là.

Donc, on se laisse le temps de la réflexion parce qu'on pourrait éventuellement le faire en régie mais ça va occuper nos équipes qui ne sont pas complètement équipées pour faire ce type de travail parce que le tuyau béton, en plus, c'est un tuyau qui est dur à encastrer, donc ça ne se fait pas comme ça. On pourrait éventuellement le faire en régie, ça va mobiliser les équipes au moins 15 jours. On n'a quand même qu'un quatre roues en camion, donc il faut au moins des 8-4 pour amener le remblai, ça va faire beaucoup de voyages, etc. Sinon, il faudrait 35-40 000 €. L'enveloppe voirie, elle est – on l'a dit tout à l'heure – de 1 250 000 €, y compris les voiries structurantes. On a des priorités en voirie pour les voiries urbaines. Pour l'année 2024, on va peiner à faire toutes les voiries prioritaires. Et il y a des rues sur lesquelles il y a 30-40 000 € de travaux à faire. Moi, je dis que pour l'instant, on va donner la priorité aux rues où tout le monde

passe plutôt qu'à des endroits où il n'y a que deux personnes qui passent et qui, pour l'instant, n'ont pas de souci pour accéder à leurs terrains. Je vous invite à aller voir sur place et on pourra même y aller ensemble si vous voulez – moi, ça ne me gêne pas – et je vous montrerai les choses telles qu'elles sont parce que je connais très bien les choses.

Quant à l'article, je ne vais pas piocher l'article qui est cité mais je crois que ça concerne les voiries communales. Là, on est sur une voirie rurale, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'obligation d'entretien par la commune. Sachant que ce chemin, il n'a pas été pratiqué depuis au moins 40 ans et il n'y a jamais eu de véhicules lourds qui sont passés dessus, ce n'était qu'un sentier. Moi, je vous invite à aller le voir mais encore une fois, je veux bien qu'on y aille ensemble. Vous verrez que c'est intéressant. Autre chose que je rajoute...

*Hors micro*

**M. RIVAT :** Attendez, je vais terminer. Techniquement, c'est intéressant, parce que les choses sont là aussi. Dès l'instant où on aura posé nos 150 m de tuyaux béton lorsqu'il y aura des arrivées d'eau importantes et vu les épisodes climatiques qu'on a aujourd'hui, il va y avoir une quantité d'eau qui va descendre sur 150 m. Je ne vous dis pas comment ça va se passer à l'arrivée là-bas, sur la route de Platon. Ça, il faut le considérer aussi. Ça ne va pas être triste. Donc résultat des courses, qu'est-ce qu'il faudra faire ? Il faudra encore poursuivre au moins 150 m de tuyaux parce que c'est encore ce qui reste à peu près, dans des conditions pas possibles. D'ailleurs, il y a quelques années, j'étais allé sur place avec un entrepreneur qui a des malaxeurs de 500 CV et qui, lui, a refusé d'intervenir. Pourquoi ? Parce que dans les amas de buissons qui ont poussé, il y a des gens qui ont laissé des clôtures, de la ferraille, des cornières, etc. Quand vous avez un appareil qui fait 500 CV et qui vaut une petite fortune, c'est vrai que vous ne vous aventurez pas dans les trucs comme ça. Vous ne préférez pas faire le boulot. Ça veut dire que le travail, il faudra le faire tout à la main. Je ne sais pas si je me suis bien fait comprendre, mais ce n'est pas une petite entreprise, cette affaire-là.

**M. le Maire :** Merci, Jean-Paul RIVAT. Cette réponse est claire. Question n° 2 sur la gestion de l'aérodrome.

**M. MINNAERT :** Comme je le disais, vous évoquez, il y a un chemin rural et il y a un chemin communal.

**M. le Maire :** Une question et une réponse, s'il vous plaît, on respecte le règlement.

**M. MINNAERT :** Récemment, la mairie a lancé un appel d'offres pour le renouvellement de la gestion de l'aérodrome de Saint-Chamond. Les candidats ont jusqu'au 8 décembre pour candidater. Les écologistes ne sont pas favorables à ce type de déplacement aérien, privilégiant les transports en commun. Cependant, étant donné que l'attribution de la future gestion de cet aérodrome relève de la compétence de la Ville, nous aurions quelques questions à vous poser.

En premier lieu, dans le cadre de cet appel d'offres, nous nous étonnons que le cahier des charges à l'article 6 concernant le respect de l'environnement ne contienne que des recommandations générales plutôt qu'un véritable plan d'action notamment en ce qui concerne la pollution sonore et la pollution des fluides. Actuellement, les avions qui volent sur l'aérodrome de Saint-Chamond sont plutôt anciens et utilisent des moteurs fonctionnant avec de l'essence au plomb provoquant la dispersion de particules de plomb sur la ville, avec des conséquences potentielles sur la santé des Saint-Chamondais. La pollution sonore des avions provenant en grande partie des hélices devrait également être abordée. Bien que le cahier des charges indique que le prestataire

sollicitera la Direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC CE) pour obtenir des primes pour l'installation de dispositifs de réduction du bruit et veillera à adopter une gestion des fluides respectueux de l'environnement, nous nous étonnons que leurs recommandations ne soient pas contraignantes en termes de calendrier. Quelle date butoir envisagez-vous pour que le prestataire gérant l'aérodrome soit contraint de renouveler son parc d'avions les dotant de moteurs sans plomb et de réduction de pollution sonore ?

Toujours dans le même cadre, notre deuxième question concerne la gestion de cet aérodrome par l'aéroclub. Vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs procédures ont eu lieu auprès du tribunal administratif concernant la manière donc l'aéroclub gère l'accès de l'aérodrome, notamment un conflit avec le club ULM de Saint-Chamond. Le tribunal administratif a définitivement condamné l'aéroclub pour non-respect de la réglementation donnant raison au club ULM de Saint-Chamond. Malgré les tentatives de médiation, le club ULM, l'association en charge de la gestion de l'aérodrome a refusé toute résolution amiable. Dans le cas du renouvellement de la gestion de l'aérodrome, comment comptez-vous assurer que le futur gestionnaire respectera l'égalité de traitement, surtout en considération du passé judiciaire de l'aéroclub ? Est-il judicieux de renouveler la concession de la gestion de l'aérodrome à un club qui a été condamné plusieurs fois par le tribunal administratif et qui refuse toujours de respecter la loi ?

**M. le Maire :** Merci, Monsieur MINNAERT. Régis CADEGROS va vous répondre.

**M. CADEGROS :** Oui, il y a deux questions dans la deuxième question, en fait. Alors, sur le premier sujet, il est faux de dire que seules des recommandations sont prévues en matière environnementale. En effet, il y a de nombreuses dispositions en matière d'environnement qui sont prévues, avec notamment, il est écrit : « Le prestataire mettra en œuvre toutes les actions permettant à l'aérodrome de Saint-Chamond l'Homme de s'insérer au mieux dans son environnement. Cet objectif sera développé grâce aux mesures suivantes : sollicitation de la préfecture pour l'actualisation du plan d'exposition au bruit en concertation avec les villes de Saint-Chamond et de L'Homme, la mise en place d'une charte de l'environnement en concertation avec les usagers du site, les riverains et la Ville de Saint-Chamond. L'objectif de cette démarche sera d'établir des règles de bonne conduite liées à l'utilisation de la plateforme, c'est-à-dire les horaires, les nombres de mouvements et aux démarches des utilisateurs permettant d'améliorer les capacités acoustiques des aéronefs. En plus, aide à l'équipement en matériel silencieux sur les aéronefs, le prestataire sollicitera la DSAC CE pour l'obtention de primes aidant à l'installation de dispositifs de réduction de bruit à la source silencieux d'échappement, hélice tripale, etc. En plus, le prestataire veillera à adopter une gestion des fluides, carburants, produits d'entretien respectueux de l'environnement et s'attachera à développer un mode de stockage limitant les risques de fuite et de pollution. Et dans le cadre du renouvellement de la flotte, le prestataire veillera à acquérir des aéronefs dits de nouvelle génération, moins générateurs de nuisance sonore. Le prestataire s'engage à inciter les pilotes à respecter les recommandations techniques inscrites dans leur manuel de vol permettant de minimiser l'émission sonore des appareils lors des procédures de décollage. Enfin, il convient de préciser que le respect de l'environnement est un critère d'évaluation de l'offre. Il compte pour 20 % dans l'appréciation, à côté de deux autres critères également très importants, et comptant chacun pour 40 %, que sont l'animation et l'accessibilité au site et la sécurité », ce qui est fondamental.

*Hors micro*

**M. CADEGROS :** Sur le deuxième sujet, vous omettez de préciser dans votre question que la Cour administrative d'appel, par une décision du 21 septembre 2023, a annulé le jugement du tribunal administratif du 25 avril 2019 auquel vous semblez faire référence. Ce jugement avait

annulé la décision implicite de l'aéroclub de ne pas faire droit à la demande de l'association Club ULM de bénéficier, notamment d'un stationnement pour un aéronef-école dans un local adapté. La Cour administrative d'appel a considéré que l'aéroclub avait complètement fait droit à la demande de l'aéroclub en rappelant à l'association Club ULM les conditions d'accès aux installations par voie aérienne et terrestre et a ainsi annulé le jugement rendu en première instance. Ainsi, dans le cadre de la future exploitation de l'aérodrome, les accès à l'aérodrome seront toujours réglementés par le titulaire du futur marché et les demandeurs devront s'y conformer. Il n'y a pas de débat. C'est une question orale. Rappelez-vous, le règlement intérieur, Monsieur MINNAERT, vous qui êtes procédurier, il y a un règlement intérieur. Vous avez déposé une question orale, je vous ai répondu. Maintenant, vous vous taisez !

**M. le Maire :** Merci, Régis CADEGROS, pour ce cri du cœur. Si, Monsieur MINNAERT, vous avez le droit de ne pas être d'accord, vous reposez une question orale ou un vœu au prochain conseil, il n'y a pas de souci, on y répondra à nouveau et sans aucun problème.

Je vous propose d'enchaîner sur votre troisième point qui est la décharge sauvage. Qui prend la parole ? Madame SIMONIN-CHAILLOT.

**Mme SIMONIN-CHAILLOT :** Oui, il y a quelques mois, nous avons alerté sur les dépôts accumulés rue des Carrières. Des gravats et autres déchets ont été déversés dans un espace boisé protégé sans qu'aucun contrôle ne soit effectué. La biodiversité a été détruite sur cet espace : des arbres ont été coupés, de la végétation ensevelie. Le maire avait affirmé : « La Ville reste vigilante et n'hésitera pas à mettre en œuvre les actions nécessaires » dans *Le Progrès* du 4 novembre 2022, puis par son adjoint que ce site était sous surveillance dans *Le Progrès* du 9 février 2023. Si pendant six mois, cette décharge illégale n'a reçu aucun matériau qui devrait être traité dans des structures spécialisées puisqu'il s'agit entre autres de pneus et de gravats, possiblement porteurs d'amiante, depuis l'élection du nouveau maire, la rotation des camions a repris de plus belle. Ce ne sont plus des camions TPM et TPHB. D'autres camions sortant de la casse automobile, Recycl'Auto de l'Horme ont été vus.

Le propriétaire d'une partie du terrain de la rue des Carrières, Monsieur DHAOUADI, possède également l'entreprise Amera qui se situe rue de la Libération à L'Horme, à 200 m de cette casse. Il est questionnant de voir la casse se débarrasser depuis le 8 novembre 2023 de ses déchets sur un terrain privé qui n'appartient en partie ni à Monsieur DHAOUADI ni à la casse alors qu'une recyclerie est installée à proximité à L'Horme toujours. Il s'agirait d'une vingtaine de camions chaque jour qui déversent environ 72 tonnes de déchets non triés sur un terrain protégé par le PLU. En outre, Monsieur DHAOUADI avait assuré que des constructions sortiraient de terre dès janvier dernier, donc dès janvier 2022, sur sa parcelle, dans *Le Progrès* du 4 novembre 2022. Selon nos informations, si la casse empruntait le circuit prévu de ramassage et de traitement pour ses déchets, elle paierait au minimum 34 € la tonne, soit pour 20 camions de 12 tonnes, 8 160 € par jour. Le dépôt dans une structure adaptée coûterait quatre fois plus cher si ces déchets devaient être dépollués, ce dont nous avons tout lieu de croire étant donné que de nombreux produits toxiques sont présents dans une casse.

Des personnes réalisent donc de substantielles économies en détruisant la biodiversité. Comment se fait-il que, malgré plusieurs alertes, la mairie laisse agir et en conséquence laisse détruire l'environnement ? Est-ce ainsi que le maire envisage à Saint-Chamond, demain autrement, selon le nom du Salon du développement durable et responsable ?

**M. le Maire :** Merci, Madame SIMONIN-CHAILLOT. Je vais donner la parole à Jean-Luc DEGRAIX pour vous répondre.

**M. DEGRAIX :** Oui, merci. Retour de la rue des Carrières. Il y a un autre élément que vous n'avez pas évoqué dans votre question, c'est ce qui s'est produit également début novembre, puisqu'il y a eu des mouvements de terre qui ont été constatés sur ce terrain et un impact sur la route, sur la chaussée qui est devenue extrêmement glissante. Il faut savoir que les services de la Ville sont intervenus très rapidement un samedi matin pour nettoyer la route. Les faits se sont reproduits quelques jours plus tard et par l'intermédiaire de la personne qui s'occupe à Saint-Étienne Métropole de la voirie, les services sont intervenus une deuxième fois. Il a été également constaté que l'entreprise qui transportait essentiellement de la terre, de la boue, a été contactée par les services de la mairie. On a demandé d'ailleurs à l'entreprise de nettoyer la route, chose qui a été faite d'ailleurs par l'entreprise. Vous voyez que votre information, elle était partielle puisqu'il y a eu également aussi ces événements. D'accord, vous le saviez. Très bien. Parfait. Ce que je voudrais vous dire, c'est que par rapport à ce dossier, les services d'urbanisme se sont rendus sur place, ont constaté depuis l'extérieur puisque vous savez qu'il est difficile aussi de rentrer dans une propriété privée. Nous avons écrit au propriétaire pour lui demander de nous fournir un relevé topographique réalisé par un géomètre expert afin de déterminer également la hauteur des mouvements de terre qui ont pu être déposés. Ce document devra nous parvenir sous un mois à compter de la réception du courrier qui date du 20 novembre et à défaut d'avoir ces documents, un procès-verbal sera dressé puisque c'est une infraction au Code de l'urbanisme. Ça, c'est pour la partie réglementaire.

Après, en ce qui concerne votre question à proprement dite et les mouvements que vous avez pu constater sur ce terrain, il faut savoir que le service urbanisme ne peut pas déléguer une personne affectée à la journée pour vérifier ce qui se passe sur cette parcelle, ce n'est pas possible. De même qu'il est difficile là aussi de demander à un policier municipal d'être en faction devant cette parcelle, pour constater s'il y a tel ou tel camion qui vient et qui dépose un certain nombre de déchets. Moi, il me semble que si on veut être un bon citoyen, lorsque vous avez une information comme celle-là, il faut nous en faire part le plus rapidement possible et ne pas forcément attendre le Conseil municipal et déposer une question diverse, plus pour faire parler que pour régler le problème. Je pense que si on agit comme ça, effectivement, on peut arriver à des résultats. Là, il me semble qu'à nouveau, c'est plus le buzz politique que vous visez plutôt que, finalement, l'intérêt général et apporter peut-être une réponse aux riverains qui souffrent, je pense, de la situation.

**M. le Maire :** Merci à Monsieur DEGRAIX pour cette réponse. Bien évidemment, si vous voulez revenir sur le sujet, vous pourrez, au prochain Conseil municipal, poser une question diverse. Je vous propose de passer à la question orale du groupe Saint-Chamond Pour Tous, écologie, solidarité, proximité, culture. Madame MASSARDIER ou Monsieur PIPIER. Madame MASSARDIER, je vous donne la parole.

### **QUESTION ORALE**

**Mme MASSARDIER :** Le 17 septembre 2021, le rideau du bureau de poste de Fonsala se baissait pour la dernière fois. Dès le lendemain, l'annonce était faite dans la presse que les locaux de La Poste, propriété de la mairie, pourraient être utilisés pour la création d'une maison médicale pluridisciplinaire. Des médecins et spécialistes et des infirmiers pourraient s'y installer dans le but d'attirer d'autres professionnels de santé et ainsi prévenir le quartier d'une situation de désert médical.

Le 10 novembre 2023, deux ans se sont écoulés. Les habitants du quartier, les Saint-Chamonnais, les élus d'opposition apprenaient toujours par la presse que les professionnels de santé,

médecins, infirmières et infirmiers, déjà présents dans les discussions du projet, avaient reçu les clés de leur nouveau local des mains du nouveau maire puisque les locaux appartiennent à la Ville. Un maire, membre du parti les Républicains, entouré de ses alliés politiques de droite, puisqu'on pouvait noter la présence de Laurent WAUQUIEZ, président de la Région, Hervé REYNAUD, sénateur, Georges ZIEGLER, président du Département, Sylvie FAYOLLE, présidente par intérim de la Métropole, un certain nombre d'élus de la majorité municipale. Les habitants étaient absents, pas invités, le conseil de quartier averti la veille, les élus d'opposition n'ont pas reçu d'invitation. Des costumes, des cravates, des odeurs de peinture fraîche, des caméras, des discours. Une fierté non feinte des élus présents d'avoir décidé de sortir de leurs compétences pour s'occuper à la place de l'État des questions d'organisation de la santé. Nous pourrions y voir un acte de rébellion courageux face à un gouvernement qui sacrifie effectivement le service public de la santé. Mais les effets d'annonce n'ont pas provoqué les solutions espérées par les citoyens. Nous sommes en décembre. Les professionnels installés ont simplement déménagé leur lieu de consultation. Aucun nouveau médecin, pas de nouveaux infirmiers. Par contre, une possibilité de mutualiser les coûts, une aide conséquente, 370 000 € pour des activités libérales.

Avez-vous des pistes sérieuses pour envisager l'installation de nouveaux praticiens sur le quartier, des généralistes mais aussi peut-être des médecins spécialistes ? Pouvez-vous également nous garantir qu'un effort sera fait dans votre gestion pour traiter les Saint-Chamonnais, leurs représentants, leurs élus avec équité ?

**M. le Maire :** Merci, Madame MASSARDIER. Je propose que Régis CADEGROS vous réponde.

**M. CADEGROS :** Oui, effectivement, avec ce local qui était laissé vide avec le départ de la Poste, place Île-de-France, l'équipe municipale a décidé il y a deux ans d'aménager ce local pour le transformer en une maison médicale. C'est la même chose. Nous avons transformé l'ex-Proxy en une maison pour association de façon à occuper ces locaux qui étaient vides et puis redonner de la vitalité à ce quartier de Saint-Chamond. Nous l'avons annoncé à plusieurs reprises, même ici même, en Conseil municipal, en répondant à une question orale, il a plus d'un an qu'il y aurait une maison médicale qui sera créée. Et au cours de la présentation des budgets en 2022-2023, avec les sommes qui étaient affectées à ce projet, ce n'est donc pas une surprise qu'il y ait une maison médicale qui a été installée place Île-de-France à Fonsala.

Cette maison médicale a été financée par la Ville avec le soutien de la Région, de l'État et du SIEL, pour un coût total de 370 000 €. Le président de la Région est venu à l'achèvement des travaux, donc le 10 novembre. Je dois dire que cette visite a été initiée par la région Auvergne-Rhône-Alpes et les invitations étaient à l'initiative de la Région. Je peux vous dire qu'il y aura une inauguration officielle qui sera faite par nous, la mairie, en 2024. Je n'ai pas encore la date mais nous ferons une inauguration officielle à ce moment-là, en 2024.

Cette maison médicale est occupée actuellement par six infirmières et un médecin généraliste. Ce médecin généraliste aurait pu partir de Fonsala comme un de ses confrères l'a fait il y a quelques mois mais la création de cette maison et les possibilités d'installation d'autres confrères l'ont incité à rester ici à Fonsala. Elle cherche des médecins pour s'associer. Nous aussi, nous cherchons activement d'autres médecins généralistes pour y venir. Nous sommes en contact régulier avec l'ordre des médecins de la Loire et du Rhône, avec les internes de l'hôpital de Saint-Chamond et la Faculté de médecine de Saint-Étienne. Mais nous ne désespérons pas à trouver d'autres médecins. Nous poursuivons notre recherche. Vous savez que c'est extrêmement difficile d'inciter les jeunes médecins à venir s'installer. Il y en a beaucoup qui vivent de remplacements maintenant et qui n'ont pas envie de s'installer. Je peux simplement terminer par une bonne

nouvelle que j'ai apprise, parce qu'en centre-ville, il y a un jeune médecin qui va venir s'installer, qui va venir s'associer avec un médecin déjà en place au cours de l'année 2024. Vous comprendrez que par des raisons de confidentialité, je n'ai pas à vous dévoiler avec quel médecin il va s'associer mais il y aura un autre médecin généraliste qui va venir s'associer sur la ville, en centre-ville, l'année prochaine et nous continuons nos recherches pour trouver un médecin qui veuille bien venir s'installer à Fonsala. Voilà.

**M. le Maire :** Merci à Régis CADEGROS pour cette réponse. Je vous propose d'enchaîner avec le vœu du groupe Saint-Chamond d'Abord ! pour un local adapté pour les Restos du Cœur. Je ne sais pas qui prend la parole. Madame SURPLY.

***DL20230199.VŒU DU GROUPE SAINT-CHAMOND D'ABORD ! UN LOCAL ADAPTÉ  
POUR LES RESTOS DU CŒUR***

**Mme SURPLY :** Oui, merci Monsieur DUGUA. Même si la bienséance aurait voulu qu'on présente nos questions orales et vœux d'abord, mais bon, ce n'est pas grave ; le protocole, ça passe toujours un peu à la trappe.

Nous avons eu des échanges autour des Restos du Cœur et ce fameux local qui a fait tant couler d'encre. Et nous vous avons demandé lors de la séance du 23 octobre donc vœu que vous n'avez pas voulu traiter parce qu'il fallait que vous en preniez connaissance – j'ai toujours été un peu étonnée de ce genre de réponses – parce que nous vous demandions un état des lieux sur ce local qui ne fait pas l'unanimité suite à de nombreuses démissions. Madame FLECHET nous avait doucement tancés sur notre soudaine inquiétude autour des Restos du cœur. Preuve en est qu'après votre tance, les démissions s'opéraient.

Notre vœu est très simple et maintenant prend la forme du deuxième tiret puisque le local maintenant a été attribué mais nous souhaiterions que vous puissiez nous fournir un agenda du calendrier des travaux évoqués, le montant que cela représenterait ainsi que la collectivité qui serait mise à contribution. Parce que comprenez bien que quand on apprend les choses dans la presse, alors qu'on vous pose les questions auparavant, c'est un petit peu pénible de savoir que les bénévoles sont extrêmement courroucés de la situation donc, j'espère bien que vous nous formulerez une réponse écrite.

**M. le Maire :** La réponse va être effectuée par Andonella FLECHET.

**Mme FLECHET :** Oui, merci, Monsieur le Maire.

En effet, vous avez eu des éléments de réponse par la presse mais parce que certains bénévoles, sous votre impulsion, ont sollicité la presse. Donc, en effet, les éléments sont apparus dans *Le Progrès* le 4 octobre. Sachez que suite à cet article, nous avons organisé une visite avec les dirigeants des Restos du cœur parce que nous travaillons avec les dirigeants et les responsables des Restos du cœur. Pour les citer, Monsieur GERACI qui est président au niveau du département, et Madame ROBERT qui en est la trésorière ainsi que les bénévoles encore actifs des Restos du cœur de l'antenne de Saint-Chamond. Nous avons effectué cette visite dans ces locaux qui semblaient susciter débat le 13 octobre.

Nous avons visité ces locaux avec les techniciens d'Habitat et Métropole, avec les techniciens de la collectivité. Nous avons regardé les aménagements qu'il serait nécessaire de faire dans ces locaux pour satisfaire l'organisation nécessaire pour la distribution des Restos du cœur. À ce jour,



nous en sommes à l'élaboration du programme de travaux que nous allons présenter à la fois aux dirigeantes des Restos du cœur et aux bénévoles parce que nous ne faisons pas d'ingérence dans l'organisation des associations ; nous sommes simplement là en appui des actions qui sont portées par les Restos du cœur. Les problématiques qui semblent être ressorties dans la presse sont des problématiques qui sont internes à la gestion des Restos du cœur. Donc, nous n'avons absolument pas notre place à nous ingérer là-dedans. C'est pourquoi nous allons recevoir les dirigeants, nous allons présenter les travaux qu'ils ont souhaités et qui sont possibles de réaliser. Et après accord et engagement de leur part à venir investir ces locaux, nous engagerons ces travaux. Nous en sommes à cette phase de négociation, Madame SURPLY, et nous rendrons publiques les évolutions de ce dossier en temps et en heure, quand nous serons plus avancés sur ce dossier.

**M. le Maire :** Merci à Madame FLECHET.

En effet, de nombreuses choses sont mises en place. Je vous propose de passer ce vœu aux voix. La majorité municipale votera contre ce vœu, parce que Andonella FLECHET va vous expliquer les raisons. Qui est pour le vœu ? Madame SURPLY, Madame ROBERT. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Donc les autres votent contre.

*Résultat du vote : Vœu rejeté à la majorité (2 pour, contre 37 : M. Axel DUGUA, M. régis CADEGROS, Mme Andonella FLECHET, M. Jean-Luc DUGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Gilles GRECO, Mme Sandrine FRANÇON, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Daniel FAYOLLE, Mme Béatrice COFFY, M. François MORANGE, Mme Alexandre CIGNA, Mme Pierre DECLINE, Mme Michelle DUVERNAY, M. Yves ALAMERCERY, M. Jean-Marc LAVAL, Mme Geneviève MASSACRIER, Mme Michelle FREDIERE, M. Jean-Luc BOUCHACOURT, M. Francis NGOH NGANDO, M. Philippe PARET, Mme Florence VANELLE, Mme Florence VILLEDIEU, Mme Ayse CALYAKA, Mme Abba CIPRIANI, M. Raphaël BERNOU, Mme Dudu TOPALOGU, Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, M. Pierre-Mary DESHAYES, Mme Juliette BOUILLAT, M. Luc CHEVALIER.)*

**M. le Maire :** Je vous propose que l'on enchaîne avec votre question orale sur les places de match de basket.

**Mme SURPLY :** Vous me prêtez vraiment beaucoup d'importance pour croire que je téléguide des articles de presse. Mais bon, ce n'est pas grave. Je crois que toute la séance a été un peu pesante et lourde et le niveau a franchement baissé.

Monsieur DUGUA, suite à la commission municipale vie associative et sport du mois de juin 2023, notre groupe a découvert que vous affirmiez à des Couramiaux que Madame SURPLY bénéficiait de places de match de basket. Je vous rassure, il n'en est rien.

À l'issue de la commission, après un échange écrit avec le cabinet, notre groupe municipal a appris que, je cite : « Le montant des places pour la saison régulière de basket s'élevait à 35 676 € et – je cite – 3 000 € pour les Leaders Cup puisqu'il subsiste un marché public. Cette action de partenariat concernant la saison régulière a fait l'objet d'un marché public d'achat de prestation de services et de fournitures conclu avec la SAS Saint-Chamond Basket vallée du Gier. La règle du marché public étant établie à partir d'un seuil de 40 000 € depuis récemment, nous estimons que notre droit à l'information a été bafoué et que le cabinet, dans sa réponse, effectue une vraie rétention d'information. Puisque nous avons demandé le 4 septembre maintenant – ça commence à faire –, la liste des bénéficiaires de ces places de matchs, saisons régulières et Leaders Cup

comprises, la copie du marché public évoquée par le cabinet du maire et tous les documents justifiant les dépenses des montants que vous évoquez. Vous avez également évoqué dans cette commission que Madame MOUSEGHIAN avait des places également aussi. Je ne sais pas ce que vous faites entre vous mais sachez que c'est quand même assez réglementé.

**M. le Maire :** Restez dans votre question orale, Madame SURPLY, s'il vous plaît !

**Mme SURPLY :** C'est toujours dans la question orale, merci de ne pas me couper. J'ai donc saisi la CADA qui va rendre un avis. La réponse à ma question doit être très simple parce que c'est une date. Moi, je ne veux pas des circonvolutions gauchistes bizarres. C'est quand, je veux une date, quand allez-vous me fournir les documents demandés ? Donc normalement, je devrais avoir une réponse, une date.

**M. le Maire :** Je vais répondre à cette question. D'ailleurs, Madame SURPLY, une réponse vous a été faite le vendredi 30 juin à 5h38 très exactement, auxquelles nous avons répondu déjà à beaucoup de vos questions. C'est pour ça que je trouve un petit peu surprenant mais votre habitude, finalement, à envahir les services de questions diverses et variées prouve votre occupation. Il nous faudrait quasiment deux personnes à temps plein au secrétariat général et je remercie pour le super travail qu'ils font parce que recevoir des questions quotidiennement, c'est très compliqué.

Au niveau de la liste des bénéficiaires des places de match, il vous a été répondu dans ce même mail que j'ai sous les yeux que les places étaient distribuées en partie par le cabinet, une autre partie par l'adjoint aux sports. Maintenant, elles seront distribuées par le cabinet. Et les bénéficiaires sont nombreux, agents de la ville, dirigeants associatifs, partenaires économiques de la ville et bien évidemment des habitants récompensés. Donc, les personnes ont bien évidemment été annoncées.

Au niveau de la copie du marché public évoquée par le cabinet, je demanderai à ce qu'on vous le transmette. Je rappelle que tout est voté quand même en Conseil municipal, dans les relevés de décision. Ce soir, vous avez vu, il y a encore un relevé de décision sur une attribution pour un achat sur le marché de places de 75 000 € comme l'année passée. Il n'y a pas que des places, bien évidemment, il y a aussi toute la communication. En effet, pour la saison passée, l'achat des places s'élevait à 35 676 € et pour la Leaders Cup, le montant était de 3 000 €. Tous les justificatifs, normalement, avec les dossiers du Conseil municipal, vous devez les avoir mais je demanderai bien évidemment au secrétariat général de vous les renvoyer.

Sachez que nous sommes aujourd'hui vraiment débordés par vos questions diverses, mais j'aurai l'occasion d'y revenir après sur vos autres questions. Vous envoyez des demandes et des demandes à la CADA qui nous renvoie des demandes et des demandes. Même la CADA parfois nous dit : « Mais, Madame SURPLY, on ne comprend pas forcément ce que vous nous dites quand vous allez transférer un mail en vous demandant d'être plus précis ». En plus, le problème, c'est que vos questions, elles ne sont pas forcément toujours précises. Et derrière, vous revenez poser des questions sur vos questions. Si ça vous occupe, tant mieux, mais sachez que les services, en tout cas, souffrent de ces demandes intempestives de votre part. Mais nous veillerons à vous envoyer les documents le plus rapidement possible au niveau des places de basket. Voilà ce que je pouvais vous dire. J'ai déjà répondu d'ailleurs à une partie de vos questions sur la liste des bénéficiaires, mais comme d'habitude, on répond le plus vite possible et on fait du mieux que l'on peut sur vos diverses questions.

Je vous propose de passer à votre question orale sur la cérémonie des vœux des 5 et 6 janvier 2023.

**Mme SURPLY :** Vous allez me faire venir à regretter Hervé quand même parce que c'était quand même un autre niveau et vous passez votre temps à essayer de ridiculiser.

**M. le Maire :** Concentrez-vous sur la question orale, s'il vous plaît, Madame SURPLY.

**Mme SURPLY :** Je vous parle de la cérémonie des vœux. Je n'ai pas envoyé des questions quotidiennes au service, vous mentez. Il y a quatre avis de la CADA que je tiens à votre disposition qui me donnent raison parce que vous ne fournissez pas les documents. Je vais vous refaire la genèse parce que je trouve que c'est un peu trop facile parce qu'en plus de ne pas répondre. Je suis sur les vœux.

**M. le Maire :** Madame SURPLY, vous devez lire votre question orale. Non, le règlement dit que vous devez lire votre question orale et la majorité vous répond.

Intervention hors micro

**M. le Maire :** Respectez-le un petit peu, ça ne vous fera pas du mal.

**Mme SURPLY :** Je respecterai le protocole quand vous respecterez les cérémonies du 11 novembre.

**M. le Maire :** Madame SURPLY, vous pensez passer derrière le sous-préfet. Vous avez choqué les anciens combattants, Madame SURPLY, les anciens combattants. Ils ont eu honte de ce que vous avez fait.

**Mme SURPLY :** Mais Madame MOUSEGHIAN qui me traite de « conne » aussi, c'est normal.

**M. le Maire :** Des propos diffamatoires, vous savez faire ça de toute façon, des propos diffamatoires.

**Mme SURPLY :** Bien sûr. Depuis le 30 janvier 2023, suite à une question orale soulevée par le groupe d'opposition socialiste, notre groupe municipal vous demande des comptes sur la cérémonie des vœux des 5 et 6 janvier 2023 –, comptes qu'elle a un mal fou à obtenir parce que je vous rappelle quand même, le 24 mars, je peux consulter les factures. Le 12 avril, j'ai un courrier de Monsieur le Maire, Hervé REYNAUD qui m'explique que j'ai pu consulter toutes les factures et je me rends compte qu'il manque des factures et que nous arrivons très doucement à 80 000 € de dépense contre 38 000 € affirmés par Hervé REYNAUD pendant le Conseil municipal du 30 janvier. Je ne dispose toujours pas de toutes les factures puisque nous avons encore demandé la facture du restaurant municipal qui ne nous a toujours pas été parvenue. Je vous rappelle que la CADA a fait une réponse en disant que vous devez me fournir cette facture. C'est un petit peu pénible de devoir déposer finalement des questions orales qui rallongent le Conseil municipal puisque je vais vous reposer la même question qui est très simple : quand allez-vous me fournir toutes les factures finalement ? Parce que j'ai l'impression qu'à chaque fois, une en cache une autre. Vous avez ri de cela, je sais, autour de vous en disant : « mais on dira que c'est un oubli », mais une fois, c'est une erreur, deux fois, c'est du vice, trois fois, franchement, c'est de la malhonnêteté.

**M. le Maire :** Mon Dieu ! Sur les vœux, je vais être clair, net et précis. Tout d'abord, Madame SURPLY, rappeler que je vous parlais tout à l'heure des questions qui s'enchaînaient,

mais qui étaient toujours une question sur la question. Votre première demande a porté sur les vœux aux forces vives. Rappelez-vous ! Les vœux aux forces vives, le restaurant municipal n'intervient pas. C'est tout à fait normal que vous n'ayez pas eu la facture dans votre demande. C'est après que vous avez demandé les vœux au personnel, Madame SURPLY. Je vais vous répondre très clairement, tout d'abord, sur les vœux aux forces vives parce qu'on n'a rien à se cacher, vous avez raison, et je vais être très transparent avec vous. Je vais vous citer facture par facture, dépense par dépense. Je ne citerai pas les fournisseurs pour garder un petit peu d'anonymat, ça évitera que vous les dérangiez, mais ça, j'aurai l'occasion d'en dire un mot tout à l'heure.

Au niveau de l'alimentation, chez un commerçant, il y en a eu pour TTC 1 782 €. Des fruits, chez un commerçant saint-chamonais, de 175,39 €. Le monsieur qui faisait les cocktails, le Trotta, on peut dire son nom, de 1 642,57 €, du jambon pour 800 € – je parle en TTC –, des pâtisseries pour 4 000 €. Des boissons pour 782 €. Encore des pâtisseries chez un autre pâtissier pour 1 254 €, des toasts pour 4 640 €, des décorations dans encore un commerce saint-chamonais pour 1 500 €. Des huîtres toujours dans un commerce saint-chamonais pour 4 272,75 €, des toasts chez un autre commerçant de la rue de la République pour 3 148,74 €, des biscuits chez un commerçant très réputé pour 2 500 €, de la boulangerie généralement du pain, pour 1 500 €, de la location de matériel pour 1 644,61 €, des boissons dans un supermarché pour 772,90 €, des boissons chez un autre commerçant saint-chamonais pour 3 000,96 €. Ça, c'est la communication, je ne vous dis pas de bêtises, 1 500 €, des fruits dans un autre commerce, 875 €. La communication, on a fait un prorata, finalement, à tout ce qu'on dépense à l'année et on l'a estimée à 512,40 €. Encore de la communication et je parle bien évidemment du Photo box pour 2 192,40 €. Vous êtes contente ? Je vous énumère toutes les factures, Madame SURPLY, soyez heureuse ! Des prestations au Saint-Chamond basket de vallée du Gier pour 12 745 € sachant qu'on a loué pour deux jours, donc pour seulement les forces vives, 6 372,54 € et une prestation chez Macsten de 15 452 € pour deux jours, donc sur un jour aux forces vives, 7 726,53 €. Ce qui fait des vœux pour les forces vives de 54 061,06 €, dont 51 098,97 € qui ont été dépensés chez des commerçants saint-chamonais, dans des entreprises locales. Ce n'est pas négligeable.

L'objectif de les faire à l'Arena, de faire ces vœux à l'Arena cette année-là, bien évidemment, notre objectif commun à l'équipe municipale était de faire découvrir cette salle, finalement, qui a été construite et cofinancée par de nombreux partenaires pour ouvrir au maximum de Saint-Chamonais, même si je suis d'accord avec vous qu'il y a eu quelques loupés sur les invitations et je vous en prie de m'en excuser en tout cas et je veillerai pour que cette année, ça ne se reproduise pas. Et surtout, on se retrouverait après le Covid et deux années où il n'y avait pas eu de vœux à Saint-Chamond. Donc, je vous prouve ce soir que les vœux n'ont pas coûté 80 000 € mais bien 54 061,06 € pour le vendredi et bien évidemment, bien moins cher pour la veille et le personnel parce que nous avons fait bien évidemment les deux jours à l'Arena parce qu'on voulait aussi faire découvrir à notre personnel municipal ce beau bâtiment qui fait partie aujourd'hui du patrimoine local qui vit. On l'a encore vu vendredi avec le match parrainé par la Ville où il y avait près de 3 000 personnes dans l'Arena. Je pense, Madame SURPLY, que j'ai été clair, net et précis en vous annonçant les factures, en vous annonçant les montants. Bien évidemment, on essaie au maximum de vous transmettre toutes les informations, mais vu que vos demandes varient quotidiennement, c'est assez compliqué. Voilà ce que je pouvais vous dire sur les vœux et au moins, vous ne pouvez pas me reprocher de ne pas avoir été précis avec des chiffres pour une fois.

Je vous propose d'aborder votre dernière question orale que vous avez déposée sur les deniers privés de la majorité aux frais du contribuable couramaud.

**Mme SURPLY :** Je n'ai pas entendu la facture des sucettes mais bon, ce n'est pas grave. Donc oui, vous avez donné un montant sur un jour. Très bien. Vous avez donné un montant sur un jour avec un prorata de la communication qui n'est pas vrai. Donc, vous ne verrez aucun mal à fournir la copie. C'est intéressant de voir.

**M. le Maire :** Madame SURPLY, à un moment donné soit on continue, soit on arrête, c'est dommage ! Il n'y a pas de débat. Vous pouvez poser une question orale, ce n'est pas grave.

**Mme SURPLY :** Oui, d'accord. Dîners privés de la majorité aux frais du contribuable couramiaux. Je répète et je redis encore et toujours les mêmes questions puisque vous avez quand même un problème à fournir les documents.

Depuis le 26 juin 2023, la commune découvre que les dîners privés exclusivement réservés à votre majorité se produit à l'intérieur de l'hôtel de ville aux frais du contribuable. On nous avait expliqué que c'était l'anniversaire de Madame VILLEDIEU mais tout le monde sait que ce n'était pas l'anniversaire de Madame VILLEDIEU. Si plusieurs prestataires ont accepté de me fournir des factures et des bons de commande qui prouvent que vous piochez dans d'autres lignes comptables que celles que vous devriez, et j'aimerais bien savoir ce que vous pourriez me dire sur les fournisseurs qui n'ont en tout cas rien à se reprocher puisque c'est la dépense publique dont il est question. Moi, j'aimerais bien savoir pourquoi vous ne nous avez jamais transmis par le biais du secrétariat général – moi, je fais ce que vous me dites, vous voyez, vous infantilisez tout le monde. Madame SURPLY, elle a un régime particulier de passer par le secrétariat général donc moi, c'est ce que je demande – l'ensemble des factures liées au service protocole du 30 mars 2014 au 16 septembre 2023 inclus. Parce que, je l'ai montré tout à l'heure avec les factures que j'ai en ma possession, vous faites des dîners les mardis et que vous les imputez sur des comptes de charge qui sont impropres. Et c'est de l'argent public qui est dépensé pour des dîners privés. La preuve, on n'a pas eu droit de rentrer à un de vos dîners privés. En outre, nous avons également demandé le 9 octobre 2023, par le biais du secrétariat général, la copie des documents comptables de toute une liste de nombreux prestataires couramiaux sur les quatre dernières années.

Alors, entendons-nous bien, c'est de l'argent public. Les prestataires couramiaux n'ont absolument rien à se reprocher. En revanche, moi, ce que je vois depuis la dernière fois que j'ai posé cette question orale et que vous avez fait courir, c'est que des élus de votre majorité m'ont donné des documents parce qu'ils ont réalisé que...

**M. le Maire :** Donnez des noms, Madame SURPLY, assumez. Donnez des noms des élus de la majorité qui vous auraient donné des documents.

**Mme SURPLY :** On va refaire le même discours. Ça s'appelle de la délation.

*Hors micro*

**Mme SURPLY :** Donc, vous avez le droit de me couper. Vous êtes vraiment un goujat. Attendez, vous plaisantez.

**M. le Maire :** Allez, continuez, Madame SURPLY, s'il vous plaît.

**Mme SURPLY :** Pardon. Alors, soit je fais une suspension de séance, vous retirez tout ce que vous venez de dire.

**M. le Maire :** Si vous voulez faire une suspension de séance, faites, on n'est plus à une demi-heure près.

**Mme SURPLY :** Vous êtes une peste. Franchement, vous avez quel âge ? Madame CIPRIANI, vous avez quel âge ? Je demande des comptes sur les finances publiques.

**M. le Maire :** Je demande qui est le plus jeune de nous deux, Madame SURPLY, parce que quand je vous vois agir, c'est vous qui manquez de maturité. Allez, s'il vous plaît, revenez à votre question orale.

**Mme SURPLY :** Mais franchement, je demande des comptes sur la dépense publique et vous refusez. Franchement, c'est honteux le niveau.

**M. MINNAERT :** Je n'approuve pas le Front national mais je trouve honteux les propos qui lui ont été tenus à l'instant.

**Mme SURPLY :** Vous êtes une peste, mais vous ne reprenez pas vos élus. En fait, on a fait la police toute la soirée, mon petit. C'est en train d'être fatigant.

**M. le Maire :** Vous n'êtes pas condescendante et irrespectueuse, Madame SURPLY. Vous n'habitez pas Saint-Chamond, vous n'avez aucun respect pour les Saint-Chamonais, aucun respect pour la fonction. Vous devriez vous remettre en question, Madame SURPLY. Allez, continuez votre question ! Restez dans le sujet !

**Mme SURPLY :** Quand allez-vous fournir à notre groupe municipal la totalité de la copie des documents comptables demandés depuis maintenant près de cinq mois ? Je veux une réponse, je veux une date. À partir du moment où vos élus me traitent de « conne » et de « peste », je ne peux pas respecter cette majorité.

**M. le Maire :** C'est de la diffamation, elle ne vous a jamais traitée de conne, vous êtes une menteuse, Madame SUPRLY.

**Mme SURPLY :** Portez plainte, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

**M. le Maire :** Moi, je ne suis pas comme vous. Je n'engorge pas les tribunaux.

**Mme SURPLY :** Parce que je vois, c'est que les finances publiques, ça vous pose un problème.

**M. le Maire :** Finissez votre question !

**Mme SURPLY :** Ça vous pose un problème, je vous demande des comptes et jamais personne ne vous a demandé des comptes. C'est ça le problème que vous avez. Quand allez-vous fournir à notre groupe municipal la totalité de la copie des documents comptables demandés depuis maintenant près de cinq mois ? Donc, cessez de dire que je sollicite les services tous les jours, c'est faux.

**M. le Maire :** Merci pour votre question orale, Madame SURPLY. Un petit peu de calme, même s'il est déjà 00h34. Franchement, m'appeler : « mon petit ». Vous savez quoi, Madame SURPLY, j'ai honte pour vous. Je trouve ça d'un mépris. Vous n'avez aucun respect pour les fonctions mais ça ne m'étonne pas de l'extrême droite.

Je vais vous répondre sur votre question orale. Il n'y a pas de dîner privé. C'est vrai qu'il y a eu, en fin de bureau de majorité, des collations. Alors, si manger une tranche de saucisson, un morceau de pain et boire un verre de jus de fruits, pour vous, c'est des dîners privés, sachant qu'en plus, il n'y a rien d'illégal, je le précise quand même, quand vous avez fait trois heures et demie de bureau de majorité ou quatre heures, que vous avez des élus qui sont debout depuis 7h00 ou 6h30 du matin, si vous appelez ça faire des dîners privés... D'ailleurs, il y avait un article dans Valeurs actuelles, il disait des factures aux alentours de 200 €. J'ai calculé, j'ai divisé par à peu près 40, parce qu'on mange tous un morceau de saucisson, ça fait 5 € par personne. C'est avec 5 € par personne que l'on fait des dîners. Même chez McDonald, vous ne mangez pas à 5 € par personne. Franchement, Madame SURPLY, je vous trouve assez ridicule là-dessus.

Je vous demande quand même parce que vous dites que vous ne faites pas des demandes abusives, depuis le mois de mai, vous avez fait 30 demandes. J'ai la liste ici. Des demandes en plus qui, franchement...

*Hors micro*

**M. le Maire :** Laissez-moi parler, Madame SUPRLY. Je ne suis pas en train d'être diffamant. Je suis factuel, Madame, s'il vous plaît. Vous avez fait 30 demandes depuis le mois de mai 2023. Nos services, bien évidemment, sont débordés. Vous avez des réponses de la CADA. Sur la CADA d'ailleurs, on a eu un courrier du président parce qu'il ne vous donne pas toujours raison d'ailleurs. La commission en déduit que la demande porte sur des points. Sur ces points, sur les documents inexistantes, elle ne peut que déclarer sans objet les points 3 et 4. Vous demandiez des factures qui sont inexistantes donc on ne pourra bien évidemment pas vous les donner.

Et la CADA dit à un moment donné, parce que, vu que quand vous demandez, vous demandez le compte administratif ; c'est un pavé, Madame SUPRLY, vous vous rendez compte ? Si la demande porte sur une copie de documents volumineux qu'elle n'est pas en mesure de reproduire aisément, compte tenu de ses contraintes matérielles, l'administration est notamment en droit d'inviter le demandeur à venir consulter ces documents sur place et à emporter copie des seuls éléments qu'il aura sélectionnés. Alternativement, elle peut convenir avec le demandeur d'un échéancier de communication compatible avec le bon fonctionnement des services.

Vous savez, Madame SURPLY, ce que vous êtes en train de faire, c'est de l'abus de droit. Vous êtes en train d'inonder la CADA, vous êtes en train d'inonder les services municipaux tout ça pour une tranche de saucisson et un morceau de pain alors qu'il n'y a rien d'illégal. Je trouve ça assez dommage.

La deuxième chose sur laquelle j'aimerais... Le public n'a pas le droit à la parole, s'il vous plaît, sinon je fais évacuer la salle. L'association des commerçants, Madame SURPLY, nous a écrit un courrier en date du 10 octobre 2023. Et pour que leurs propos ne soient pas déformés, je vais vous le lire, comme ça, on ne pourra pas dire que j'en fais une interprétation : « Monsieur le Maire, je me permets de vous alerter sur le comportement d'une élue de l'opposition, Madame Isabelle SUPRLY. Plusieurs de nos adhérents commerçants ont reçu la visite de cette personne accompagnée de deux autres personnes. Lors de cette visite sur leurs lieux de vente, cette personne s'est présentée en tant qu'élue de la commune, conseillère régionale, mais aussi que future maire de Saint-Chamond. S'appuyant sur ce positionnement, elle a annoncé aux commerçants qu'ils étaient en cause dans une action frauduleuse en ayant fourni leurs prestations à l'équipe municipale. Elle a exigé d'eux de lui fournir les factures de ses prestations et devant leur refus, elle a proféré des menaces. Certains de ses commerçants étaient absents et Madame SURPLY a procédé de la même façon avec les employés présents, les forçant à lui remettre ses

factures. Ce type de pratique est scandaleuse et surtout totalement illégale. J'espère que vous pourrez intervenir pour que ce genre de faits ne se reproduise plus. Bien cordialement. L'association Carrément Saint-Chamond ».

Vous voyez, Madame SURPLY, ces méthodes que vous utilisez. Alors, c'est peut-être les méthodes qui se font à Lyon, vous habitez à côté de Lyon qu'ils utilisent chez vous, mais ce ne sont pas des méthodes que l'on utilise. Nous, nous sommes des gens honnêtes. Nous faisons les choses comme il faut. Ne vous en déplaise. Vous pourrez harceler la CADA, harceler le secrétariat général. Jamais, jamais, jamais nous n'avons fait quelque chose de négatif. Les Saint-Chamonais nous ont fait confiance en 2020. Les Saint-Chamonais nous ont fait confiance en 2014. À un moment donné, Madame SURPLY, il faut voir la vérité en face. Vous n'avez que ça à faire, essayer de gratter pour trouver quelque chose mais vous trouvez alors, pas jamais rien. Vous essayez de gratter et vous en faites surtout de la politique politicienne de l'extrême droite. Vous cherchez à faire des bad buzz. Voilà, vous faites des bad buzz, Madame SURPLY. C'est ça la réalité. Vous faites de la politique politicienne. Vous êtes quelqu'un qui est parachuté à Saint-Chamond. Je trouve ça bien dommage parce qu'on peut parfois avoir des désaccords et je salue l'autre parti de l'opposition. Mais au moins, ils essaient de faire des propositions, même si on n'est pas d'accord sur le fond. Vous, vous ne faites pas des propositions, vous êtes là pour chercher des problèmes alors qu'il n'y en a pas. C'est vraiment dommage et je pense que finalement, ce n'est pas la façon de faire.

Je vais même rajouter quelque chose. Je suis désolé, je déborde un tout petit peu de cette question orale, mais les méthodes que vous avez utilisées lors du décès de Christophe RIOU, Madame SURPLY, où vous avez sur votre Facebook avec votre association Saint-Chamond d'Abord ! en disant : « on a amené une carte pour capitaine RIOU ». C'est aussi ça Saint-Chamond d'Abord ! faire de la pub sur quelqu'un qui est décédé pour votre association, c'est minable, Madame SURPLY. Sur les réseaux sociaux, c'est minable !

Les questions, on a répondu aux questions diverses. Le Conseil municipal est donc fini. Nous nous retrouverons le 22 janvier pour le débat d'orientations budgétaires et le 18 mars pour le budget.

Merci à tous. Bonne soirée.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à zéro heure et quarante-cinq minutes (0H45)

Date de mise en ligne :

23 JAN. 2024

Fait à Saint-Chamond, le 12 JAN. 2024

Le secrétaire de séance,

Bruno CHANGEAT



Le maire

Axel DUGUA



